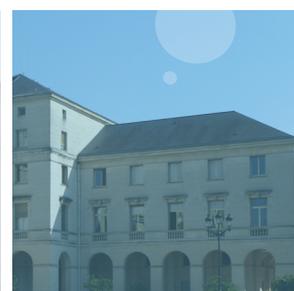
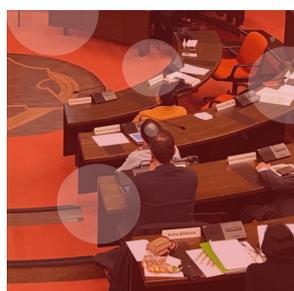


MESURER LES INFLEXIONS SUR L'OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Saisine Apprentissage - Volet 1

RAPPORT INTERMEDIAIRE

JUIN 2022



Le lieu de convergence des idées

AVANT-PROPOS



La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République permet aux CESER de « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ». Le CESER Centre-Val de Loire a saisi cette opportunité pour créer en 2018 une section

Evaluation, composée de 20 membres du CESER et de 10 personnalités extérieures nommées par le Préfet de Région. Une première évaluation sur le décrochage des étudiants a été menée en 2020, sous la forme d'une formation-action avec le soutien méthodologique d'un cabinet. Elle a fait l'objet d'une restitution en plénière en juin 2021.

Le 14 janvier 2020, l'Exécutif régional a saisi le CESER *pour conduire une évaluation sur la politique régionale en matière d'apprentissage et les effets de la loi du 5 septembre 2018* « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cette évaluation porte sur une période de quatre ans, avec des rapports intermédiaires annuels sur différents volets de la réforme.

Conformément à la lettre de saisine, ce premier rapport d'étape porte sur les « premières inflexions de la réforme de l'apprentissage sur l'offre de formation ».

Il est l'aboutissement d'une collaboration étroite avec les services de la Région et le GIP

ALFA CENTRE, nouveau collecteur régional des données sur l'apprentissage.

L'analyse des inflexions de l'offre de formation sera poursuivie et étoffée au cours des deux prochaines années.

Les recommandations émises dans ce rapport insistent sur la réflexion non aboutie du financement global de l'apprentissage, nœud central de la réforme, et sur l'installation d'instances d'observation, indispensables au pilotage territorial de ce nouvel écosystème de l'apprentissage.

L'engagement des membres de la section évaluation et celui des membres de la 4^{ème} commission « Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education » participant au comité de pilotage, ainsi que les entretiens menés avec plusieurs CFA ont permis de compléter utilement l'angle quantitatif par une nécessaire appréciation qualitative.

Au-delà du travail présenté aujourd'hui, le CESER Centre-Val de Loire confirme, sous l'impulsion de Monique FANTIN, Présidente de la Section évaluation, son plein investissement dans la compétence d'évaluation des politiques publiques en région.

Éric CHEVÉE,

Président du CESER Centre-Val de Loire

Président de CESER de France

DELIBERATION

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis des 4 commissions en date des 14 et 15 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Madame Romy CHRISTIN, rapporteure entendue,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 67

Contre : 6

Abstention : 0



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

AVIS

Rapporteure : Romy CHRISTIN

L'apprentissage est une voie de réussite incontestable, combinant savoir, savoir-être, savoir-faire, et qui permet une insertion professionnelle rapide et importante (en 2021 69 % des apprentis étaient en situation d'emploi un an après la fin de leur apprentissage, contre 49 % des sortants de lycée professionnel).

En Région Centre-Val de Loire, plus de 20 000 jeunes font le choix de l'apprentissage chaque année. Des chiffres en constante augmentation depuis 2015, et qui depuis 2020 semblent amplifiés par un double contexte :

- D'une part, l'application de la réforme pour l'apprentissage, permet notamment un assouplissement des modalités, une responsabilisation accrue des CFA (Centre de Formation des Apprentis), une meilleure rémunération des apprentis ainsi qu'une aide au permis de conduire, et pour les entreprises une simplification et une meilleure visibilité des aides,
- D'autre part, la mobilisation d'aides exceptionnelles post-covid dans le cadre du plan de relance à l'apprentissage jusqu'en décembre 2022 -à ce jour-, avec des effets résiduels possibles jusqu'en 2025.

Une des principales difficultés de cet exercice d'évaluation est donc lié au fait d'évaluer des tendances structurelles, en présence de facteurs parasites conjoncturels. A ceci s'ajoutent les difficultés inhérentes à la mise en place de ce nouveau système et ses pratiques nouvelles, qui rendent d'autant plus ardue la récolte des données fiables.

Il est par ailleurs important de rappeler également que cette évaluation intervient dans un contexte de saisine du Président de la Région Centre Val-de-Loire, dans le cadre d'une réforme nationale, et qu'aucune démarche évaluative similaire n'avait jusqu'alors été effectuée.

Dans ce contexte, le CESER se félicite de la qualité du rapport qui, pour mémoire, n'est que le premier point d'étape de la saisine régionale sur les effets de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La structuration en entonnoir du document en fluidifie la compréhension. L'écriture est claire et concise et sert pleinement l'énorme travail de collecte d'informations qui a été réalisé. Les données sont précises, travaillées, et restituées avec prudence, objectivité et justesse.

La présentation didactique de la réforme et de ses enjeux, des attendus par rapport au système précédent, l'explication du séquençage du travail et la clarté des questions évaluatives permet de s'approprier facilement la problématique.

QUAND LES CHIFFRES PARLENT

Comme le précise le rapport, deux points de vigilance sont plus particulièrement à garder à l'esprit.

Le premier est relatif à la fiabilité des données, avec une comptabilisation du nombre de formations sur une base déclarative, l'impact de la crise covid et des effets d'aubaine, les nouvelles méthodes pour les acteurs et leurs risques de possibles erreurs / d'inexactitudes, etc...

Le second est lié à la comptabilisation du nombre de CFA puisque la nouvelle classification des CFA imposée par la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la

Formation Professionnelle) induit une présentation qui peut paraître trompeuse, en comparant des éléments non-comparables (tableau p.25). Ainsi, la nouvelle comptabilisation laisse entendre que 11 CFA historiques auraient disparu alors qu'il s'agit simplement d'une **évolution du mode de recensement** des CFA.

Néanmoins, avec 394 formations supplémentaires en Région Centre-Val de Loire, l'objectif quantitatif de la réforme semble largement atteint quant à l'augmentation de l'offre. La poursuite de la réflexion devra évidemment s'attacher à leur taux de remplissage.

LA REFORME SUFFIT-ELLE A SON AMBITION ?

Malgré la volonté affichée de cette réforme « d'en faire une voie d'excellence et de réussite pour tous les jeunes », de nombreuses entraves de terrain persistent et laissent le sentiment que l'Etat n'est pas allé au bout de sa réflexion.

Tous les facteurs ne sont pas combinés pour y accéder.

Tous les acteurs n'agissent pas en adéquation avec cet objectif.

Quelques exemples :

- La communication sur l'apprentissage demeure extrêmement difficile dans les collèges et lycée qui ont généralement tendance à inciter à poursuivre par la voie scolaire classique.
- Un problème structurel lié à l'évaluation des établissements sur la base du taux de poursuite d'études par voie scolaire, qui affecte leurs dotations financières, et qui de facto n'incite pas les établissements à promouvoir l'apprentissage
- Les métiers et parcours possibles en apprentissage sont méconnus des COP

(Conseillers d'Orientation Professionnelle) et des professeurs principaux, pourtant prescripteurs. Le système d'orientation mériterait une meilleure connaissance du tissu économique local.

- L'inspection du travail manque d'accompagnement, de pédagogie, et son action, même si elle est en conformité avec le cadre réglementaire, peut s'avérer parfois trop intransigente,
- Il est impossible de pratiquer de nombreuses activités professionnelles pour les jeunes de moins de 16 ans, ce qui nuit fondamentalement à leur formation
- Les nombreuses difficultés pour trouver des maîtres d'apprentissage restent d'actualité,
- La lisibilité de l'offre reste compliquée avec des intitulés qui évoluent en permanence et ne permettent pas de disposer de repères,
- ...

Ces obstacles obligent la Région Centre – Val-de-Loire et les acteurs de l'apprentissage à assurer leur communication par d'autres biais (site internet etoile.regioncentre.fr, yeps.fr, Apprenti'Tour...), des initiatives vertueuses mais qui ne permettent pas à ce jour de toucher tous les publics.

DES RECOMMANDATIONS POUR FLUIDIFIER LA MISE EN ŒUVRE

Le CESER partage les conclusions et les recommandations du rapport, particulièrement en ce qui concerne l'harmonisation des pratiques des OPCO afin de simplifier les tâches administratives des CFA.

Néanmoins il rappelle que le coût-contrat doit être suffisant pour permettre l'auto-financement des formations et ne pas contraindre les CFA à recourir à fonds privés.

Par ailleurs le coût-contrat demeure très difficile à calculer selon les branches. Doit-on l'homogénéiser ? Dans tous les cas, il est indispensable a minima de le simplifier.

Les premières investigations font d'ores et déjà apparaître des **besoins rapides d'évolution sur le fonctionnement**, notamment :

- L'harmonisation du calendrier de France compétences sur celui des CFA : A ce jour

France compétences travaille sur des années civiles alors que les CFA sont organisés sur l'année scolaire. Cet écueil complexifie les calculs et les projections et contraint les CFA à disposer d'une trésorerie. La mise en place d'interlocuteurs dédiés à chaque CFA faciliterait également le fonctionnement.

- La mise en œuvre d'une instance paritaire régionale de coordination, avec l'ensemble des acteurs
- La nécessité de conserver une réelle représentation des OPCO en Région, afin de pas déraciner les décisions des besoins des territoires
- La collecte de données centralisées qui soulève la question de la mise en œuvre d'un observatoire

Enfin la certification Qualiopi est très transversale et incite les branches à poursuivre ou mettre en œuvre leur propre certification en parallèle.

POURSUITE ATTENDUE DES TRAVAUX

Malgré ces points de vigilance, le rapport présenté présente deux grandes forces :

1. Il pose une méthodologie précise, qui permettra d'être dupliquée pour affiner l'évaluation sur les prochaines années

2. Il questionne, et engage la poursuite des travaux :

- Pourquoi les 29 CFA historiques qui ont subsisté offrent-ils 71 % des formations alors que 44 CFA nouveaux ont vu le jour ? Quelle est la plus-value à l'ouverture à de nouveaux centres de formation ?
- La question des formations à distance pourrait être investie, du fait des freins à la mobilité et à l'hébergement qu'elle lève,
- La problématique du CFA S (CFA Spécialisé) et de la fragilité financière qu'il

présente méritera aussi une attention particulière

- La quantité n'étant pas synonyme de meilleure offre, n'attestant ni de sa qualité, ni de la réponse apportée aux besoins des territoires, ce premier volet questionne, attise la curiosité, et suscite de nouvelles interrogations :
 - Attractivité et taux de remplissage des formations proposées ?
 - Qualité des formations, notamment proposées par les opérateurs « nouveaux » et l'effet indirect lié développement des certifications de branches (Certimétal, certidev etc...)
 - Homogénéité des cursus ?
 - Nombre de formateurs, d'apprenants ?

- Résultats et taux de réussite ?
- Insertion professionnelle après formation ?
- Nombre de ruptures de contrat ?
- Quel public ? Quelle sélection à l'entrée ?
- Quels sont les secteurs émergents ? Quelles innovations ?

Par ailleurs de fortes inquiétudes sont présentes quant à la soutenabilité financière de la réforme : Malgré les 9.6 milliards d'euros collectés par France Compétences, et après prise en compte des 9.8 milliards consacrés à l'alternance, des 2.6 milliards consacrés au CPF (Compte personnel de Formation) et des 2.8 milliards consacrés au PIC (Plan d'Investissement Compétences) et aux autres politiques, le budget adopté pour 2022 devrait atteindre un déficit de près de 6 milliards d'euros.

Ce déficit peut laisser craindre des ajustements des couts-contrats, qui provoqueraient naturellement des remises en question sur le fonctionnement des CFA les plus fragiles économiquement, et nécessiteraient davantage de soutien de la Région Centre-Val de Loire, pour ne pas fragiliser les tissus économiques locaux de territoires présentant déjà des difficultés. France Compétences est financé en grande majorité par l'argent collecté auprès des entreprises, et que de fait, une offre répondant aux besoins du tissu économique est une absolue nécessité, et une obligation.

Enfin, la Région n'a plus aucune visibilité sur les sommes investies pour l'apprentissage sur son territoire, hormis les enveloppes d'ajustement prévue par la loi, alors qu'elle doit intervenir en soutenant financièrement, notamment en abondement de cout-contrat pour tenir compte des besoins territoriaux.

CONCLUSION

La réforme de l'apprentissage introduit une nouvelle philosophie pour répondre aux besoins du marché. Malgré un contexte perturbé à l'amorçage de la mise en œuvre, elle est conforme aux effets escomptés en matière de croissance du volume d'offre comme le montre le présent rapport et ce sur tous les niveaux de formation. Même si l'offre de niveau 6 double (ce dont le CESER se félicite), elle demeure en volume bien inférieure à l'offre de niveaux 3, 4 et 5, dont la fonction économique et sociale est prépondérante.

La question du financement de la première année d'apprentissage pour les employeurs devra être investiguée, à l'instar des dispositifs transitoires de soutien actuellement en place. Si cette disposition permet de dynamiser le dispositif, il faudra s'en emparer.

Enfin, le CESER rappelle que si l'apprentissage est une solution pertinente pour nombre de jeunes, le parcours le plus adapté est celui dans lequel ils réussiront, s'épanouiront et s'inséreront, et qu'à ce titre il est très important de ne pas opposer les systèmes de formation et d'assurer leur complémentarité.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	2
DELIBERATION	3
AVIS	4
preambule	10
PARTIE I : RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES DE LA REFORME.....	13
1.1 - OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'APPRENTISSAGE – ASSOULISSEMENT DES REGLES	13
1.2 - UN NOUVEAU SYSTEME DE FINANCEMENT ET DE NOUVEAUX ACTEURS.....	14
1.2.1 – Dans le secteur privé	14
1.2.2 – Dans le secteur public.....	17
1.3 – LES AIDES A L'APPRENTISSAGE.....	18
1.3.1 – Une aide unique pour certaines entreprises (< 250 salariés).....	18
1.3.2 – la mise en place d'une aide exceptionnelle en juin 2020.....	18
1.4 – UN ASSOULISSEMENT DU REGIME JURIDIQUE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE	19
1.5 – DES MESURES NOUVELLES EN FAVEUR DES APPRENTIS	19
PARTIE 2 : LA METHODOLOGIE RETENUE	20
2.1 - UNE EVALUATION STRUCTUREE AUTOUR D'UN COFIL ET DE LA SECTION EVALUATION	20
2.2 -UNE EVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE CENTREE SUR L'OFFRE DE FORMATION ...	21
2.3 -LE DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	22
2.4 -LES RESSOURCES ET LES OUTILS METHODOLOGIQUES MOBILISES	23
2.5 -LES DIFFICULTES RENCONTREES.....	24
PARTIE 3 : LES PREMIERS EFFETS DE LA REFORME SUR L'OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE.....	27
3.1 – UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE CFA/OFA SUR LE TERRITOIRE REGIONAL	28
3.1.1 –Les données globales du gip alfa centre.....	28
3.1.2 – Les principes retenus par la section evaluation sur la typologie des cfa	29
3.2 – UN DEVELOPPEMENT QUANTITATIF DE L'OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	30
3.3 - UNE DYNAMIQUE DE L'OFFRE PLUS MARQUEE SUR LES NIVEAUX 4 A 6	32
3.4 - UNE OFFRE QUI SE DEVELOPPE MAJORITAIREMENT DANS LES CHEFS LIEUX DE DEPARTEMENT	33
3.4.1 -Evolution de l'offre de formation dans le Cher.....	34
3.4.2 – Evolution de l'offre de formation dans l'Eure-et-Loir	41
3.4.3 – Evolution de l'offre de formation dans l'Indre	47
3.4.4 – Evolution de l'offre de formation dans l'Indre-et-Loire	53
3.4.5 – Evolution de l'offre de formation dans le Loir-et-Cher	59
3.4.6 – Evolution de l'offre de formation dans le Loiret	64

PARTIE 4 : IMPACT DE LA REFORME SUR LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DES ACTEURS	70
4.1 – UN NOUVEAU CADRE D’INTERVENTION DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN PARTENARIAT AVEC LES OPCO	70
4.2 – LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES OPCO DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME ..	72
4.3 – LES EFFETS DE LA REFORME SUR LE FONCTIONNEMENT DES CFA	73
4.3.1 - Les effets de la réforme pour les CFA dits historiques	73
4.3.2 - Les effets de la réforme pour les OFA NOUVEAUX	75
PARTIE 5 : LES RECOMMANDATIONS DU CESER	77
5.1- VERS LES ACTEURS NATIONAUX	77
5.2- VERS LES ACTEURS REGIONAUX	77
CONCLUSION	78
COMPOSITION DE LA SECTION EVALUATION	80
REMERCIEMENTS	81
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES	82
BIBLIOGRAPHIE	83
TABLE DES SIGLES	84
ANNEXES	85
ANNEXE 1 : Lettre de saisine du Président du Conseil Régional	86
ANNEXE 2 : Logigramme	88
ANNEXE 3 : Référentiel d’Evaluation	89
ANNEXE 4 : Table de correspondance entre les anciens et nouveaux niveaux d’étude	93
ANNEXE 5 : Liste des CFA historiques et liste des CFA nouveaux	94
ANNEXE 6 - Référentiel QUALIOPI	99
ANNEXE 7- Grille de rémunération des apprentis	102
ANNEXE 8 : Le budget de Frances Compétences 2022 – actualisation de la prévision budgétaire pour l’année 2022	103
INTERVENTIONS DES GROUPES	104

PREAMBULE



Monique FANTIN
Présidente de la Section
Evaluation du CESER

Contexte de l'évaluation

En 2017, le nombre d'apprentis au niveau national était de 429 900¹, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à 2016, après plusieurs années de baisses successives.

En ouvrant la concertation sur la

réforme de l'apprentissage en 2017, le gouvernement avait pour ambition de « développer massivement l'offre par apprentissage », de « changer l'image de l'apprentissage et de le transformer en profondeur, de changer d'échelle et d'en faire une voie d'excellence et de réussite pour tous les jeunes » avait expliqué la ministre du Travail, Muriel Pénicaud.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a donc profondément réformé l'apprentissage en libéralisant le marché et en confiant la gestion de l'apprentissage aux partenaires sociaux dans les branches professionnelles via les onze OPCO.

La loi prévoit des mesures pour faciliter le développement de l'offre de formation, pour inciter les entreprises à s'engager davantage dans l'apprentissage, et pour faciliter l'accès et l'accompagnement des jeunes dans cette voie de formation à partir du 1^{er} janvier 2019.

La réforme modifie complètement le système de financement qui passe d'un régime de subvention régionale aux CFA à un mécanisme de financement au contrat dont le niveau de prise en charge est fixé par France

compétences après consultation des branches professionnelles.

La loi met fin à la fonction de régulation de l'apprentissage qui était assurée par les Régions en partenariat avec l'Etat pour les formations professionnelles initiales sous statut scolaire et en concertation avec les branches.

En conséquence, les Régions qui assuraient depuis 1983 une compétence pleine et entière pour organiser, réguler et financer l'apprentissage sur le territoire régional, perdent le pilotage et une majeure partie du financement qu'elles percevaient de l'Etat (ressources apprentissage).

Les Régions se sont fortement opposées au nouveau système voulu par l'Etat qui limite leur rôle. En effet, elles ont désormais une compétence spécialisée et limitée à un soutien au développement de l'apprentissage dans les territoires par la mobilisation d'enveloppes financières en fonctionnement et en investissement que leur transfère France Compétences, après répartition entre les Régions.

En outre, les Régions estimaient que le nouveau modèle allait faire peser des risques très lourds sur les jeunes, les entreprises et les centres de formation :

- « Une logique de concurrence susceptible de déstabiliser l'offre de formation professionnelle dans les territoires, tant en apprentissage qu'en voie scolaire ».
- Une logique de performance susceptible d'exclure les publics les plus fragiles.
- L'absence de vrais moyens financiers dévolus aux Régions pour soutenir efficacement l'apprentissage dans les territoires.
- Un mode de financement au contrat qui fragilise le réseau des CFA notamment en cas de difficultés économiques ».

¹ Source : note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) n° 19.30 de juillet 2019

Pour Régions de France, cette réforme risquait « d’entraîner une concentration sans précédent du nombre de CFA et leur disparition à termes en milieu rural, dans les villes moyennes ou dans les quartiers populaires de la politique de la ville ».

Rappel du cadre d’intervention de la Région Centre-Val de Loire avant la réforme

Avant la réforme, la Région Centre-Val de Loire bénéficiait de dotations ou de fractions de taxes pour mener à bien la politique d’apprentissage dont elle avait la charge. Elle faisait partie des Régions qui ont toujours utilisé la totalité de la somme allouée par l’Etat à la politique d’apprentissage, avec généralement un effort net supplémentaire.

La politique de la Région Centre Val de Loire était structurée à la fois autour des compétences dévolues par les différentes lois mais aussi par des actions allant au-delà des attendus. L’action régionale s’était ainsi structurée autour de 7 axes principaux :

- **Le financement de l’immobilier** (construction ou réhabilitation de locaux...) et de l’équipement des CFA (modernisation de l’appareil de formation, développement de l’usage du numérique.

- **L’aide aux employeurs d’apprentis.**

- **Le financement conventionnel des CFA**, cœur de la compétence de la Région depuis 1983, dans le cadre de conventions quinquennales.

- **L’égalité des chances des apprentis** : soutien aux « actions qualité » mises en place par les CFA (dédoublément, groupes de niveau, accès aux savoirs de base, individualisation de la formation, suivi des jeunes en entreprises...) ; développement de dispositifs d’accompagnement en direction des équipes des CFA (formation de formateurs, formation des équipes à l’usage des TIC...) ; déploiement à partir de 2015 d’un réseau de 50 développeurs de l’apprentissage (dont 29 postes financés par la Région) en partenariat

avec les CFA, les Chambres consulaires et le GIP ALFA CENTRE.

- **La mobilité des apprentis** (« Parcours d’Europe ») : intervention de la Région via trois dispositifs dont Erasmus + (avec un co-financement européen), visant à accompagner des séjours éducatifs allant d’une semaine à des stages à finalité professionnelle pouvant aller jusqu’à 4 semaines. 800 apprentis bénéficiaient annuellement de ces dispositifs.

- **Le numérique éducatif des CFA** : déploiement d’un réseau haut débit pour l’ensemble des établissements, équipement des établissements en matériels informatiques et accompagnement des équipes des CFA dans l’appropriation et le développement d’outils numériques.

- **Des aides pour les dépenses du quotidien** : aide pour l’acquisition du 1^{er} équipement de l’apprenti ; aides au transport, à l’hébergement et à la restauration.

Les principaux indicateurs de l’apprentissage en Région de 2015 à 2019 sont les suivants :

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
Nbre d'apprentis	18 073	18 299	18 798	19 650	20 056
Nbre de CFA	41	41	41	40	40
Financements apprentissage reçus (M€)	85,62	90,41	92,15	95,82	97,82
Dépenses d'investissement de la Région (M€)	9,52	10,91	8,83	15,21	16,33
Dépenses de fonctionnement de la Région (M€)	85,1	84,3	82,15	82,83	83,25

Source : comptes administratifs de la Région et base de données de la Région

2019 a été la dernière année d’exercice de la compétence régionale de manière transitoire avant la mise en œuvre de la réforme à partir du 1^{er} janvier 2020. Les Régions ont donc pu continuer à financer les CFA jusqu’au 31 décembre 2019 pour les contrats signés dans le cadre de conventions régionales.

La saisine du CESER par l'Exécutif régional

L'Exécutif régional « considère que la collectivité régionale a su faire, au regard de ses responsabilités, de notre territoire un espace particulièrement favorable au déploiement d'une offre riche et diversifiée en matière de formation professionnelle et d'apprentissage en particulier ». Il estime que *« la libéralisation du marché de l'apprentissage, désormais régi par le principe de l'offre et de la demande, soulève de nombreuses questions notamment quant aux effets de cette réforme sur l'offre de formation par apprentissage en région, sur la réussite des jeunes dans cette voie de formation et sur les impacts économiques pour les organismes de formation. »*

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif régional a proposé, dès décembre 2019², à son assemblée « de saisir le CESER de cette problématique et des incidences de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 en précisant : « Il est essentiel que nous puissions, au moment où l'Etat nous retire cette compétence, engager un travail d'évaluation ». Cette proposition s'est traduite par un courrier du 14 janvier 2020 demandant au CESER de conduire une évaluation sur la politique régionale en matière d'apprentissage et les effets de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». La lettre de saisine précise les points sur lesquels l'évaluation pourrait porter. Il est proposé au CESER de réaliser cette évaluation sur une durée de quatre ans avec un rapport final attendu au 30 juin 2024 et des rapports d'étape :

- en décembre 2021 pour mesurer les premières inflexions sur l'offre de formation,

- en décembre 2022 pour souligner les opportunités issues de la loi et parfaire l'analyse sur les inflexions en matière d'offre de formation,
- en décembre 2023 pour apprécier les effets sur les publics et poursuivre l'analyse sur les deux thématiques précédemment citées.

Néanmoins, la réforme de l'apprentissage, à peine mise en place, a été percutée en mars 2020 par la survenue de la crise sanitaire de la COVID 19, avec des répercussions importantes sur le plan économique. Afin d'éviter un recul de l'apprentissage, le gouvernement a adopté un plan de soutien exceptionnel qui comprend notamment des aides à l'embauche d'un apprenti.

Compte tenu de ce nouveau contexte, le CESER a considéré que la production d'un rapport d'étape en décembre 2021 apparaissait prématurée et a demandé à l'Exécutif régional la possibilité de différer le premier rapport à juin 2022 de manière à pouvoir analyser plus finement l'année 2021, hors contexte COVID, si la situation sanitaire s'améliorait. En conséquence, la production des autres rapports serait différée de six mois :

- juin 2023 : le deuxième rapport d'étape
- juin 2024 : le troisième rapport d'étape
- décembre 2024 : le rapport final.

Le rapport est organisé en cinq parties :

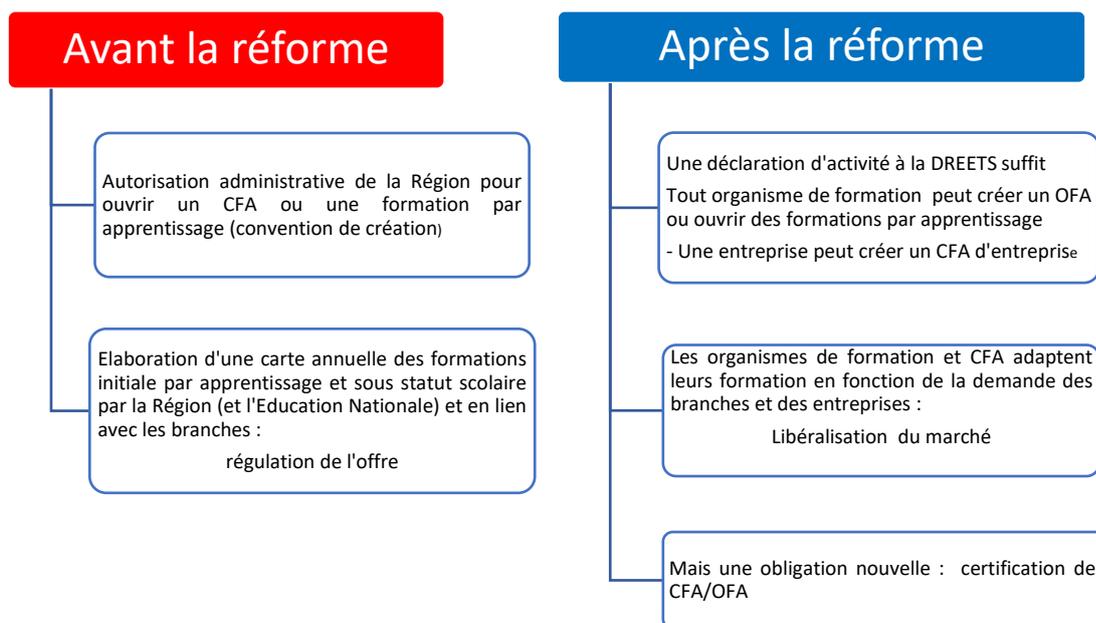
- Partie 1 : rappel des principaux axes de la réforme
- Partie 2 : la méthodologie retenue
- Partie 3 : Les premiers effets de la réforme sur l'offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire
- Partie 4 : impact de la réforme sur les missions et le fonctionnement des acteurs
- Partie 5 : les recommandations du CESER

² Source : rapport du Président du Conseil régional à la Séance plénière n° 19.06.03 du 19 décembre 2019 – La carte des formations professionnelles initiales sous statut

scolaire en région Centre-Val de Loire et les impacts de la loi du 5 septembre 2018 sur les perspectives de développement de l'apprentissage.

PARTIE I : RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES DE LA REFORME

1.1 - OUVERTURE DU MARCHÉ DE L'APPRENTISSAGE – ASSOULPISSEMENT DES REGLES



La loi a libéralisé la formation par apprentissage. Mais en parallèle, elle met en place une certification obligatoire (QUALIOPI) des CFA et Organismes de formation par apprentissage (OFA).

Relais du ministère du Travail sur les territoires avec un rôle d'animation, les Directions régionales de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), accompagnent le développement de l'apprentissage en assurant le suivi et le portage de la mise en œuvre de la réforme. Elles enregistrent les déclarations d'activité des organismes de formation qui souhaitent ouvrir des formations par apprentissage. Elles exercent un contrôle administratif et financier

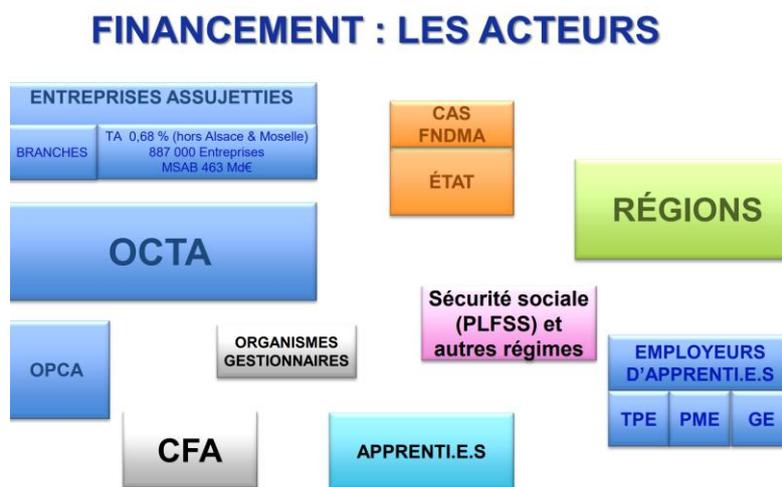
sur les actions de formation par apprentissage au même titre que les autres actions concourant au développement des compétences entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (actions de formation, bilans de compétences, actions permettant de valider les acquis de l'expérience).

La loi a confié aux **CARIF-OREF** la mission de centraliser les données relatives à l'offre de formation par apprentissage dans chaque région. En région Centre-Val de Loire, c'est le GIP ALFA CENTRE qui centralise les données.

1.2 - UN NOUVEAU SYSTEME DE FINANCEMENT ET DE NOUVEAUX ACTEURS

1.2.1 – DANS LE SECTEUR PRIVE

AVANT LA REFORME



Avant la réforme, il y avait 3 contributeurs de l'apprentissage :

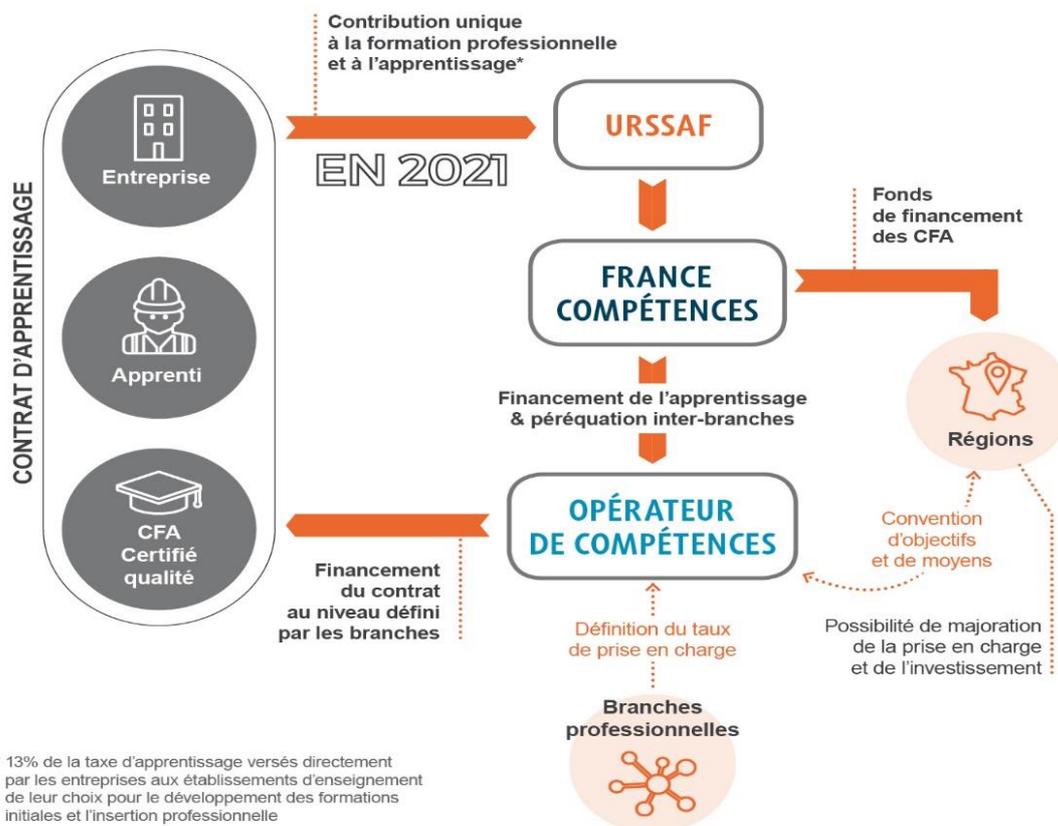
- **L'Etat** au titre des dépenses sociales, fiscales et autres.
- **Les Régions** qui recevaient de l'Etat les fonds pour les reverser aux CFA et aux employeurs (part de TICPE, quote-part Régions de taxe d'apprentissage au titre du CAS-FNDMA, prime employeurs)
- **Les entreprises** assujetties versaient aux organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (OCTA) la taxe d'apprentissage (obligatoire pour les employeurs d'apprentis et

libre pour les autres) ainsi que des sommes issues des fonds mutualisés de la professionnalisation.

Les OCTA affectaient les produits de la taxe aux organismes de formation (CFA et établissements de formation) d'une part et à l'Etat (CAS-FNDMA compte d'affectation spéciale Financement national de développement et de modernisation de l'apprentissage) d'autre part.

NB : les branches pouvaient prévoir l'affectation de fonds mutualisés au financement de l'apprentissage.

APRES LA REFORME



Source : OPCO Constructyts

Depuis la réforme, les CFA ne sont plus financés selon une logique de subventionnement par les Régions. Ainsi, le nouveau système, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, a impliqué « des recompositions importantes dans la gouvernance, les compétences et les missions des acteurs de l'apprentissage ».

Le nouveau système s'appuie sur :

- une contribution unique des entreprises à la formation professionnelle et à l'apprentissage (qui remplace la taxe d'apprentissage) collectée par l'URSSAF (et non plus par les OCTA et OPCA) et centralisée au niveau de France Compétences ;
- un financement des CFA au contrat fixé par France Compétences après consultation des branches, via les OPCO.

France Compétences

La gouvernance de l'apprentissage et de la formation est confiée à une nouvelle instance, France Compétences, créée le 1^{er} janvier 2019. Elle est composée de l'Etat, des Régions, des organisations syndicales d'employeurs et de salariés et de personnalités qualifiées, nommées par l'Etat. L'Etat y a la majorité. France Compétences est chargée de la redistribution des fonds mutualisés collectés par les URSSAF vers les différents acteurs (OPCO et Régions pour l'apprentissage), de la régulation de la qualité et des coûts de la formation.

En lien avec les branches, elle participe à la construction des titres et diplômes professionnels. Elle suit la mise en œuvre de la réforme.

Les branches professionnelles

La loi confie aux branches de nouvelles responsabilités en matière de gestion prévisionnelle des compétences et de construction des diplômes et titres professionnels.

Elles sont également chargées de donner leur avis sur les niveaux de prise en charge des coûts-contrats.

La réforme s'appuie sur l'accélération du mouvement de restructuration des branches lancé dès 2014, l'objectif étant de passer de 700 à une centaine de branches. En 2019, 329 branches³ étaient réparties dans 11 OPCO.

Les OPCO

Depuis le 1^{er} avril 2019, onze Opérateurs Paritaires de compétences (OPCO) remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour accompagner la formation professionnelle. Ils ont trois grandes missions :

- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches dans le secteur privé ;
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles dans leur observatoire des métiers et des qualifications, notamment pour construire les politiques d'alternance et les certifications professionnelles ;
- Accompagner les entreprises de moins de 50 salariés pour définir et financer leurs besoins en formation.

Les 11 OPCO :

OPCO commerce : commerce et distribution

OPCO Atlas : services financiers et conseil aux entreprises

OPCO santé : santé, médico-social et social

OPCO Afdas : culture, médias, loisirs, sport

OPCO Cohésion sociale : services aux personnes, animation, insertion, sport, formation

OPCO Entreprises de proximité : artisanat, commerces de proximité et professions libérales

OPCO Akto : entreprises à forte intensité de main d'œuvre (propreté, travail temporaire, sécurité, hôtellerie-restauration...)

OPCO Ocapiat : agriculture, pêche, agroalimentaire

OPCO 2i : interindustriel (chimie, métallurgie, pétrole, plasturgie, industrie pharmaceutique...)

OPCO construction : bâtiment, travaux publics, négoce de bois, de matériaux de construction

OPCO mobilités : transports, services de l'automobile.

Les Régions

Si elles sont désormais privées du pouvoir de régulation auprès des CFA, elles conservent un levier financier leur permettant de contribuer au financement de l'apprentissage pour répondre à des besoins d'aménagement et de développement économique de leur territoire. A ce titre, elles perçoivent des fonds de France Compétences dont les montants sont fixés par l'Etat, qui leur permettent d'apporter un soutien financier aux CFA dès lors que les formations répondent à des projets d'aménagement du territoire ou de développement économique. Il appartient à chaque Région d'arrêter les conditions et modalités de financement. Les financements peuvent concerner des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement.

Les CFA : des prestataires de formation comme les autres organismes de formation

Le statut des centres de formation d'apprentis (CFA) se rapproche de celui des organismes de formation.

Avant la réforme, les CFA étaient financés par des subventions allouées par les Régions. Avec le nouveau système, Ils sont financés au contrat par les OPCO pour chaque apprenti accueilli. Ils doivent être certifiés « Qualiopi » au 1^{er} janvier 2022.

³ Source : Sénat – présentation des principales mesures de la loi du 5 septembre 2018.

1.2.2 – DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les établissements publics d'Etat et hospitaliers doivent prendre en charge la totalité du coût de formation de leurs apprentis. Ils doivent consulter les niveaux de prise en charge publiés pour chaque titre et diplôme sur le site de France Compétences.

La fonction publique hospitalière peut recourir aux fonds du plan de formation des établissements hospitaliers pour financer l'apprentissage ainsi qu'aux fonds mutualisés de l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) sur demande.

Les collectivités territoriales

Avant la réforme, les Régions assuraient volontairement et en dehors de toute compétence obligatoire, le financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, à travers des subventions d'équilibre pour les CFA. Ce financement optionnel était inégal selon les territoires.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) contribue au financement de 50 % du coût de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales sans moyens

budgétaires supplémentaires. L'autre moitié étant assurée par les employeurs territoriaux, ces derniers ne contribuant pas à la taxe sur l'apprentissage.

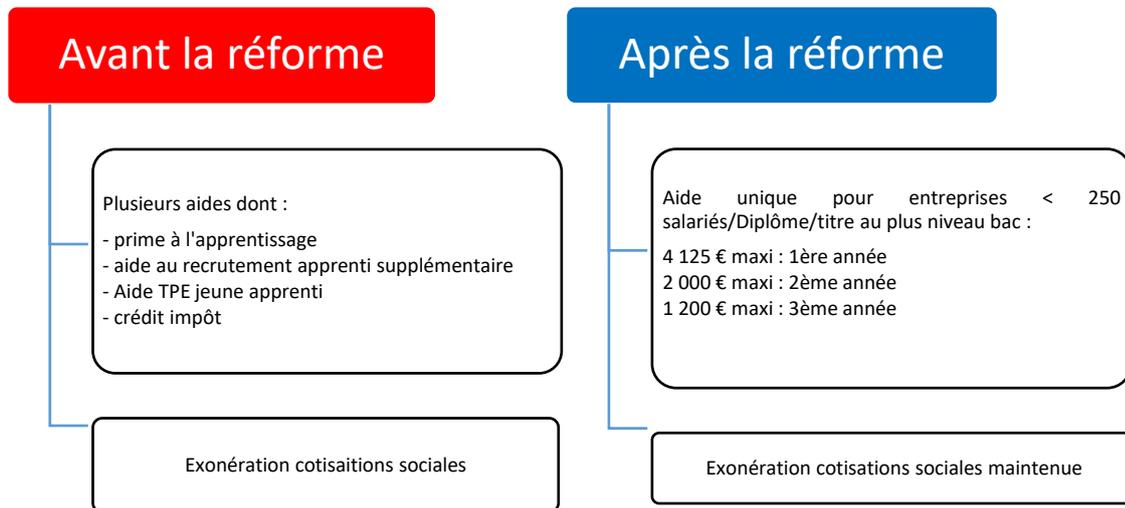
Le CNFPT et France Compétences déterminent dans le cadre d'une convention annuelle les montants maximaux de prise en charge des frais de formation.

A compter du 1^{er} janvier 2022 et en application de la loi de finances pour 2022 du 31/12/2021, le financement du CNFPT est porté à 100 % pour les nouveaux contrats signés. Le CNFPT versera aux CFA les frais de formation des apprentis en totalité (dans le cadre des montants maximaux de référence).

En contrepartie, la cotisation CNFPT sera assortie d'une majoration due par les collectivités territoriales et établissements publics au titre de la formation professionnelle de leurs agents. Son taux a été fixé par le Conseil d'administration du CNFPT à 0,05 % (plafond maximum de 0,1 % autorisé par la loi).

1.3 – LES AIDES A L'APPRENTISSAGE

1.3.1 – UNE AIDE UNIQUE POUR CERTAINES ENTREPRISES (< 250 SALARIES)



1.3.2 – LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN JUIN 2020

Dans le secteur privé

Face à la crise engendrée par la COVID 19, une mesure conjoncturelle, non prévue dans la réforme, a été mise en place en juin 2020,

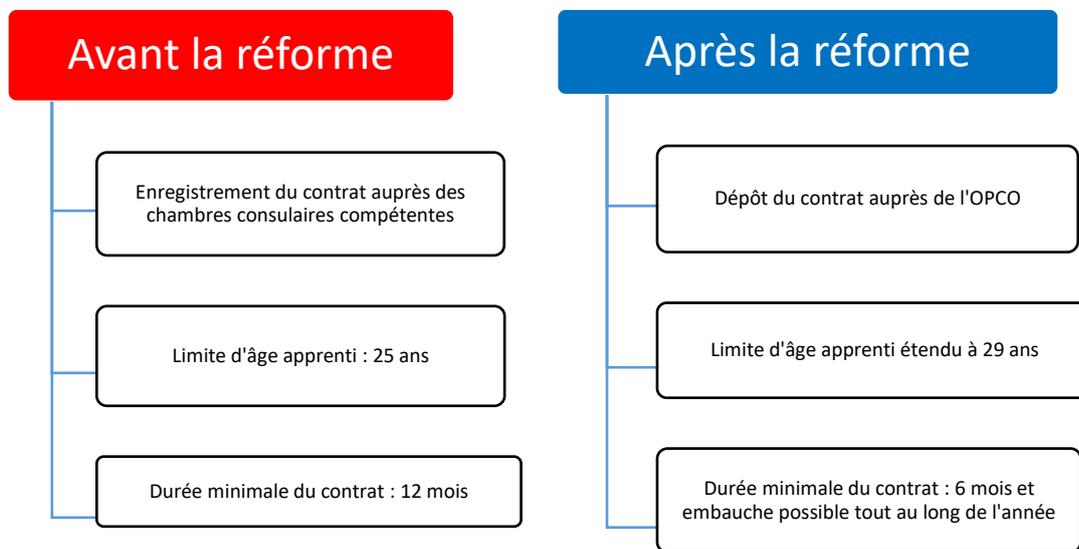
Le plan de relance de l'apprentissage offre une aide exceptionnelle aux entreprises pour financer le coût de leurs apprentis pour la première année (niveau CAP à Master) recrutés à partir du 1^{er} juillet 2020 : 5 000 € pour les apprentis mineurs et 8 000 € pour les apprentis majeurs.

Dans le secteur public

Au titre de la rémunération de l'appreni, l'Etat apporte en sus de l'exonération quasi totale des charges sociales et patronales une aide exceptionnelle forfaitaire de 3 000 € aux employeurs publics locaux au titre de plan jeune « Un jeune, une solution », pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021 (décrets du 18/12/2020 et du 29/03/2021).

La fonction publique hospitalière bénéficie également de cette aide financière exceptionnelle forfaitaire de 3 000 € pour chaque contrat d'apprentissage conclu dans un établissement hospitalier (décret du 9 septembre 2021).

1.4 – UN ASSOULISSEMENT DU REGIME JURIDIQUE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le dépôt du contrat d'apprentissage s'effectue :

- Dans le secteur privé : auprès de l'OPCO qui procède aux vérifications et à l'enregistrement du contrat pour la prise en charge financière et le transmet au ministère chargé de la formation professionnelle ;
- Dans le secteur public non industriel et commercial : auprès de la DREETS qui enregistre le contrat.

1.5 – DES MESURES NOUVELLES EN FAVEUR DES APPRENTIS

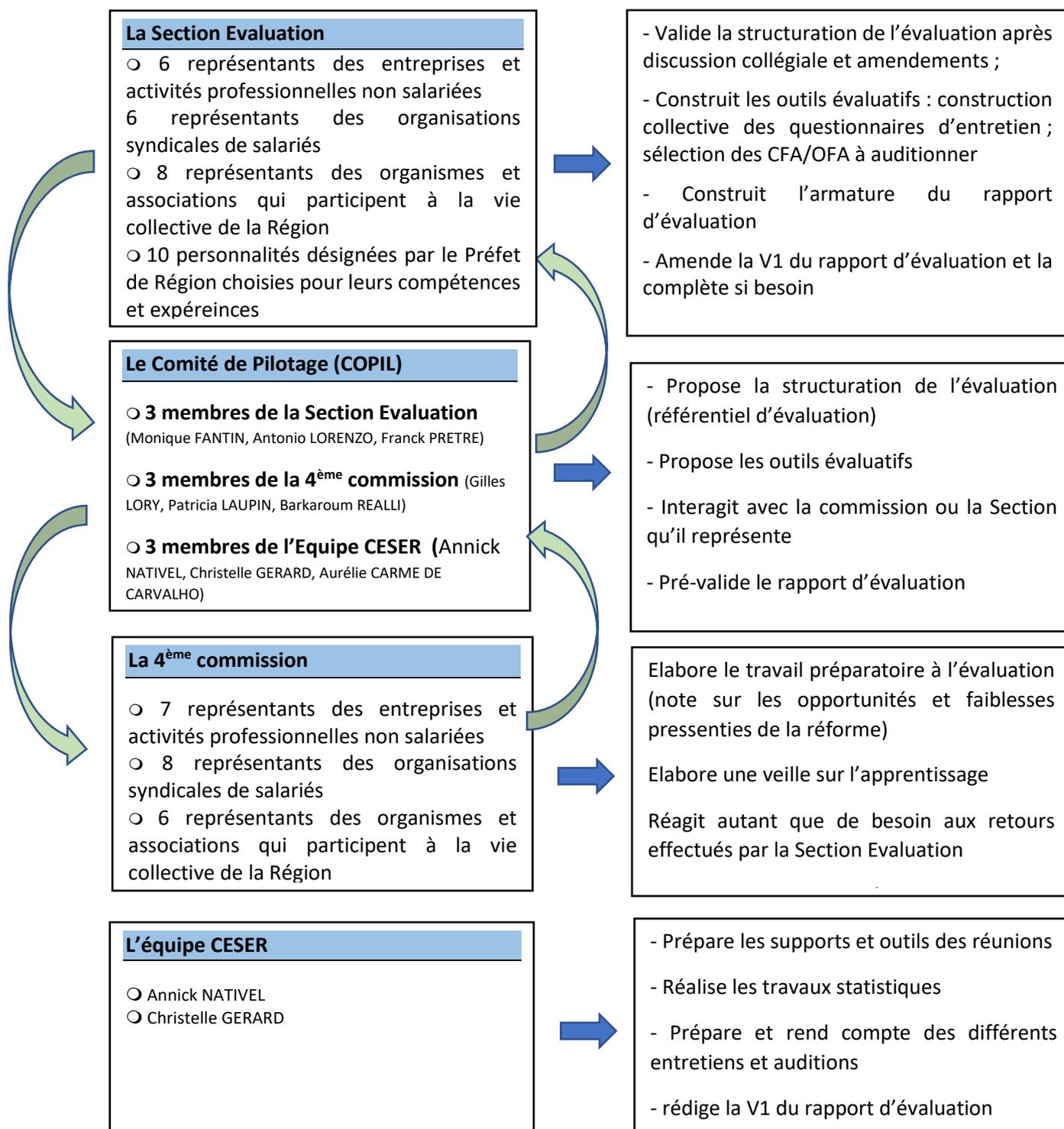
La loi prévoit également des mesures en faveur des apprentis :

- augmentation de la rémunération des apprentis ;
- aide forfaitaire de 500 € pour passer le permis de conduire ;
- entrée possible en apprentissage à tout moment de l'année ;
- droit de rester 6 mois en formation en cas de rupture de contrat.

PARTIE 2 : LA METHODOLOGIE RETENUE

2.1 - UNE EVALUATION STRUCTUREE AUTOUR D'UN COPIL ET DE LA SECTION EVALUATION

Cette évaluation constitue la première évaluation réalisée sans appui externe par la Section Evaluation. Tout le processus d'évaluation repose donc sur une structuration décidée et validée en interne



2.2 -UNE EVALUATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE CENTREE SUR L'OFFRE DE FORMATION

La lettre de saisine du Président du Conseil régional porte sur 4 étapes successives de travaux évaluatifs, dont la première consiste à mesurer les inflexions sur l'offre de formation. La lettre indique pour cette première phase : « Compte tenu de la dérégulation de l'offre de formation par apprentissage, qui était précédemment encadrée par un régime d'autorisation et l'adoption chaque année d'une carte des formations, **quels sont les effets sur l'offre de formation par apprentissage en Centre-Val de Loire : augmentation ou diminution de la diversité des formations par apprentissage ? Resserrement de l'offre dans les chefs-lieux de département ou maintien de l'équilibre territorial sur l'ensemble de la région ?** »

Le questionnement régional a naturellement amené l'équipe évaluative à construire un référentiel d'évaluation circonscrit autour de deux questions évaluatives portant sur l'efficacité (atteinte des objectifs de la loi) :



Question évaluative n°1 : Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis, aujourd'hui, de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en RCVL ?

Registre d'évaluation : efficacité : une plus grande diversification (diversité) des offres a-t-elle été atteinte ?



Question évaluative n°2 : Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Registre d'évaluation : efficacité : l'offre de formation est-elle maintenue sur les territoires péri-urbains ou ruraux ?



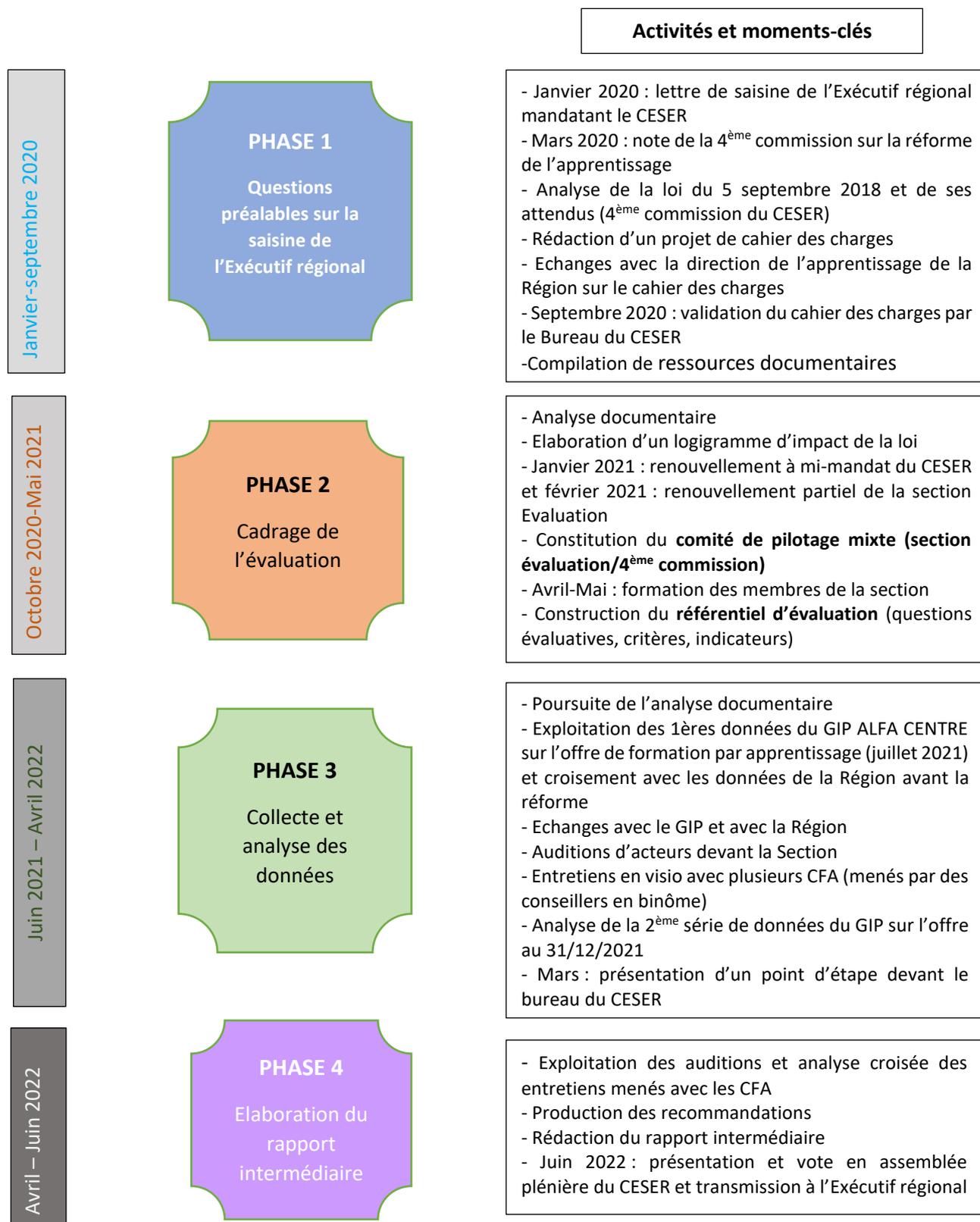
Périmètre de l'étude :

Pour mener les travaux, plusieurs éléments de cadrage ont été pris :

- La politique antérieure de la Région n'est pas évaluée ;
- Seule l'offre d'apprentissage sur le territoire régional est analysée ;
- Les écoles de production ou toute autre structure particulière d'insertion des jeunes ne sont pas dans le périmètre de l'étude ;
- L'ensemble des OFA (« historiques » et nouveaux) sont pris en compte ;
- Chaque volet de l'étude a son strict périmètre, même si certains pans de la réforme sont liés : cette structuration de la démarche est absolument nécessaire pour ne pas perturber l'exercice d'évaluation.

2.3 -LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Initialement prévue pour décembre 2021, ce premier volet de la saisine a été repoussé à juin 2022 afin d'avoir le recul nécessaire pour évaluer les premiers effets sur deux années complètes (2020 et 2021).



2.4 - LES RESSOURCES ET LES OUTILS METHODOLOGIQUES MOBILISES

❖ Une analyse documentaire :

- La note d'actualité sur la réforme de l'apprentissage élaborée par la 4^{ème} commission en mars 2020 visant à dresser une première photographie des menaces et opportunités générées par la réforme.
- L'étude d'impact – Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 26 avril 2018.
- La loi du 4 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (volet apprentissage) et les attendus de la loi.
- Les cartes des formations du Conseil régional de 2017, 2018 et 2019

❖ Une analyse statistique :

- Données de la Région sur l'offre de formation avant la réforme, au 31/12/2018
- Données du GIP ALFA CENTRE au 30/06/2021 après la mise en application de la réforme
- Données du GIP ALFA CENTRE au 31/12/2021

❖ Une série d'entretiens réalisés par les conseillers auprès d'un panel de CFA :

Un panel de CFA a été sélectionné, comprenant à la fois des CFA dits « historiques » et des CFA nouveaux :

Pour les CFA historiques, il s'agit de comprendre l'impact de cette réforme sur leur offre de formation ;

Pour les CFA nouveaux, il s'agit d'appréhender ce qui a favorisé leur immersion dans la formation par apprentissage, les freins éventuels, les opportunités.

Des entretiens avec les CFA historiques :

- CFA du BTP, principal pourvoyeur d'apprentis en Région Centre Val de Loire, implantés sur 5 départements et avec un maillage territorial fin ;
- CFA de l'académie Orléans-Tours (GIP FTVL-IP), qui veille à la mise en place de la politique académique en matière d'apprentissage dans les lycées, offre un panel de formations large sur l'ensemble du territoire ;
- CFA de la CCI de l'Indre, présent sur un territoire dont l'offre de formation est vitale pour les jeunes qui y résident ;
- CFA de la Pharmacie, dont l'offre est très ciblée
- CFA du Secteur Médico-Social, qui répond à un besoin territorial fort
- CFA Association Régionale des Maisons Familiales Rurales, dont le maillage territorial est important ;
- CFAS, qui accompagne les jeunes en situation de handicap
- CFA des Universités, principal acteur de la formation par apprentissage dans l'Enseignement Supérieur.

Entretien avec la FNADIR, composée et représentant les Directeurs de CFA sur le territoire régional ;

Entretiens avec des CFA nouveaux :

- CFA Insertis : situé à Châteauroux, ce CFA créé en 2019 forme 150 étudiants, dont 122 en alternance, pour 26 formations différentes.
- CNAM : établissement d'enseignement supérieur dont l'une des missions principales est la formation professionnelle supérieure tout au long de la vie, l'organisme s'est ouvert à l'apprentissage.
- CFA des métiers des territoires et de l'Agriculture : il s'agit de la structuration de lycées privés catholiques ayant ouvert leurs formations initiales ou professionnelles à l'apprentissage, sur l'ensemble du territoire régional.

- Croix Rouge : Acteur majeur dans la formation aux métiers du sanitaire, du social et du médico-social, la Croix-Rouge française s'est engagée à professionnaliser encore plus ses formations en créant son propre CFA national en janvier 2020.

❖ Des auditions :

- Dominique GAUTHIER, Directeur des politiques d'Orientation et de Formation

- Franck PRETRE, Directeur du CFA du BTP Centre Val de Loire
- Joel RUIZ et Amélie CIBERT, représentants de l'OPCO EP régional
- Dominique DERENNE, Adjointe du Chef de Service « Mutations Economiques et développement des compétences », référente apprentissage à la DREETS Centre Val de Loire

2.5 - LES DIFFICULTES RENCONTREES

❖ Des données relatives à l'offre d'apprentissage en cours d'évolution tout au long de la réalisation de cette évaluation :

La construction d'un nouveau dispositif de recensement de l'offre de formation par apprentissage a rendu difficile l'exercice de comparaison avant et après la réforme.

Avant la réforme, la Région avait la main sur la carte des formations et était l'interlocuteur unique des CFA. Elle pouvait suivre à la fois les ouvertures et fermetures des formations qu'elle autorisait ainsi que le nombre d'apprentis par formation.

Lors de la mise en œuvre de la réforme, le ministère du travail a désigné les CARIF-OREF comme collecteurs de l'offre régionale par apprentissage. Pour la région Centre-Centre Val de Loire, c'est le GIP ALFA CENTRE qui exerce cette mission.

Cette collecte, réalisée tout au long de l'année, permet d'alimenter les sites régionaux et nationaux (Bourse de l'apprentissage Yep's, Etoile, Catalogue national de l'apprentissage, Portail de l'alternance, Orientation pour tous, le site #1jeune1solution, les systèmes d'information de Pôle emploi tel que La bonne alternance, ...), ainsi que les outils de gestion de candidatures de l'Éducation nationale (Affelnet) et de l'Enseignement supérieur

(ParcourSup) – sous réserve de la vérification réalisée par les instructeurs.

Si cette mission de collecte de l'offre a été mise en œuvre rapidement par le GIP ALFA CENTRE, le décret qui lui confie ce nouveau rôle n'a été publié qu'en juin 2021, ce qui a pu retarder la pleine mise en œuvre effective de cette mission. En effet, les données doivent être saisies par les CFA. Or les CFA n'avaient jusqu'à la réforme aucune relation avec le GIP ALFA CENTRE, et ils ont parfois mis du temps à comprendre ce nouvel écosystème.

Ainsi, lors de l'analyse d'une première exploitation des données à fin juin 2021, de très nombreuses données étaient manquantes : parfois en totalité pour certains CFA, parfois partiellement. Il n'était alors pas possible de réaliser une exploitation fiable de la base.

Sur ce constat, le GIP a réagi de plusieurs manières :

- la création depuis juillet 2021 d'une **Cellule Qualité au sein du GIP**, regroupant à la fois la Région, la DREETS, le Rectorat, la DRAAF et le FNADIR. Cette cellule a permis de beaucoup échanger sur les problématiques liées à l'offre et de s'accorder sur le process à mettre en œuvre vis-à-vis des CFA afin de solutionner les difficultés techniques.

Il a été constaté que chaque acteur (Région, DREETS,..) avait des usages différents sur les données.

Aussi la création de la cellule a permis que chacun s'exprime et d'aboutir à un langage compris par tous.

Le GIP a pu faire remonter ses problèmes de visibilité vis-à-vis des CFA et agir : entre septembre et novembre 2021, tous les réseaux de CFA ont été contactés pour avoir une présentation de la collecte de données, mais aussi pour faire de la pédagogie auprès d'eux en leur expliquant tous les changements induits par la réforme, et en particulier pour la collecte, dont le GIP est désormais seul responsable et désigné par la loi.

- Le GIP a également contacté un par un tous les sites formateurs connus, ainsi que les CFA Hors Région qui interviennent en Région (PROMOTRANS, ES Banque,..) et les CFA nouveaux ou d'entreprise connus par le GIP.

- Afin de disposer d'un langage commun partagé par l'ensemble des acteurs de l'apprentissage sur les données afférentes à un titre ou un diplôme en apprentissage, d'en faciliter la lecture, la compréhension et les usages des uns et des autres, le GIP Alfa Centre-Val de Loire a conçu plusieurs documents :

- Un guide pratique qui présente l'articulation des nomenclatures liées aux données de l'offre de formation par apprentissage et leurs usages par les acteurs de l'apprentissage (exemple : code RNCP, code diplôme, code Certif-Info, UAI) ;

- Un document de synthèse des codes liés à un diplôme (fichier PDF) ou une certification en apprentissage.

- Une présentation de la collecte de l'offre de formation par apprentissage

- Une FAQ aidant à la résolution des anomalies constatées sur les données de l'offre de formation par apprentissage.

Toutes ces actions ont permis aux CFA de mieux comprendre l'environnement de collecte, et ont amplement facilité la tâche de collecte.

⇒ Le GIP est dorénavant connu et reconnu par les CFA et est très sollicité par eux, à tel point que deux personnes sont en renfort vis-à-vis de la référente apprentissage.

⇒ Pour les données au 31/12/2021, sur lesquelles est basée l'analyse de ce premier rapport pour la partie quantitative, l'exhaustivité semble atteinte, à quelques doublons près mais marginaux.

EXTRAIT-DE-LA-BASE-DE-DONNEES-DE-LA-REGION-AVANT-LA-REFORME-ET-EXEMPLE-D'EXTRACTIONS

PERIODE	TYPAGE_CFA	LIB_CFA	DEPT_CFA	LIB_COMM	LIB_SECTEUR_PRO	TITRE	LIB_ORLON	LIB_EXAMEN
Relevé 2017	ACTIVITE PROFESSIONNELLE	CFA TOURS	41	Loiret	TOURISME	ACCUEIL HOTELIER	TOURISME	4
Relevé 2017	BATIMENTS	BTP CFA 28	28	Eure-et-Loire	BATIMENT	FINITION		3
Relevé 2017	BATIMENTS	BTP CFA 28	28	Eure-et-Loire	BATIMENT	CONSTRUCTION ET		3
Relevé 2017	BATIMENTS	BTP CFA 28	28	Eure-et-Loire	BATIMENT	CONSTRUCTION ET		3
Relevé 2017	BATIMENTS	BTP CFA 28	28	Eure-et-Loire	BATIMENT	CONSTRUCTION ET		3
Relevé 2017	CHAMBRES DES METIERS CFA	CHAMET CODUCHER	18	Cher	BOUILLON	AGRO-ALIMENTAIRE	ALIMENTAIRE	4
Relevé 2017	CHAMBRES DES METIERS CFA	CHAMET CODUCHER	18	Cher	BOUILLON	AGRO-ALIMENTAIRE	ALIMENTAIRE	3
Relevé 2017	CHAMBRES DES METIERS CFA	CHAMET CODUCHER	18	Cher	BOUILLON	AGRO-ALIMENTAIRE	ALIMENTAIRE	3

LIB_COMMUNE_SITE	LIB_SITE	LIB_SECTEUR_PRO	LIB_EXAMEN	CODE_DIPLOM	Effectifs	Effectifs
Chartres	BTP CFA 28	BATIMENT - CONSTRUCTION ET	MACON	BP	29	29
		BATIMENT - FINITIONS		CAP	67	60
			MONTEUR INSTALLATIONS SANITAIRES	CAP		21
		Total BATIMENT - FINITIONS				21

EXTRAIT-DE-LA-BASE-DE-DONNEES-DU-GIP-ALFA-CENTRE-EN-2021

SIGLE_Of_Formateur	VILLE_Of_Formateur	SESSION_DE_P	NIVEAU	DIPLOME_TITULE
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	Bac (Niveau 4)	Bac pro technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	Bac (Niveau 4)	BP maçon
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	Bac (Niveau 4)	BP monteur en installations de génie climatique et sanitaire
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	Bac + 2 (Niveau 5)	BTS fluides-énergies-domotique option 4 génie climatique et fluide
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	CAP, BEP... (Niveau 3)	CAP carreleur mosaïste
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	CAP, BEP... (Niveau 3)	CAP couvreur
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	CAP, BEP... (Niveau 3)	CAP électricien
BTP CFA de l'Eure et Loir	CHARTRES	28	CAP, BEP... (Niveau 3)	CAP maçon

❖ **Des formations existantes au 31/12/2018 qui n'apparaissent pas dans la base du GIP**

Plusieurs formations réalisées par les CFA historiques n'apparaissent pas dans la base du GIP. A ce stade, il n'est pas possible de dire si la formation a été fermée ou s'il s'agit d'un oubli de saisie par les CFA.

L'analyse présentée ci-après est donc à regarder avec cette nuance.

❖ **Les changements de niveau de certains diplômes qui viennent perturber l'analyse**

Un certain nombre de diplômes ont été revalorisés (aide-soignant, préparateur en pharmacie,...), venant impacter de fait la répartition entre les niveaux de formation.

❖ **L'absence d'informations fiables sur les effectifs accueillis par formation dans chaque CFA/OFA**

Un nouvel outil est en cours d'expérimentation par la DREETS. Néanmoins, si l'alimentation de cet outil par les CFA n'est pas obligatoire, il sera difficile de suivre les effectifs de manière fiable.

❖ **Une loi récente dont la mise en application a été perturbée par la crise sanitaire :**

La mise en œuvre réelle de la réforme au 1^{er} janvier 2020 (l'année 2019 ayant été une année de transition) a été percutée de plein fouet par la crise du COVID 19. Afin de faire face à la crise économique de 2020, le gouvernement a mis en place un dispositif (« 1 jeune, 1 solution ») au profit des entreprises, leur permettant d'employer des apprentis en bénéficiant de 5 000 euros à l'année pour un jeune de moins de 18 ans, 8 000 pour un jeune de plus de 18 ans. Ces aides exceptionnelles ont été prolongées au moins jusqu'à la fin de l'année 2022.

Pour évaluer les effets de la réforme de l'apprentissage, il est indispensable d'identifier les évolutions qui sont causées par la réforme à l'exclusion des changements provoqués par d'autres facteurs non prévus par la loi. Ces aides exceptionnelles sont un facteur exogène qui complexifie le travail d'évaluation. Il est difficile de mesurer la part du changement attribuable uniquement à la réforme.

Pour cette raison, et comme demandé par le Président de Conseil régional dans sa lettre de saisine, il sera d'autant plus important d'observer l'évolution de l'offre et du nombre d'apprentis sur les années à venir lorsque les aides exceptionnelles ne seront plus effectives.

LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Où en est-on au 31 décembre 2021 en région Centre-Val de Loire ?

PARTIE 3 : LES PREMIERS EFFETS DE LA REFORME SUR L'OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Quelques remarques préalables :

L'ensemble des analyses de la section Evaluation a été réalisé à partir de la base de données du GIP ALFA CENTRE au 31/12/2021. Quelques retraitements ont été réalisés afin de faciliter l'analyse de l'évolution de l'offre de formation par rapport aux données de la Région au 31/12/2018 (la réforme démarrant au 1^{er} janvier 2019).

Les retraitements portent :

- sur certains doublons qui ont été supprimés ;
- sur le CFAS (CFA spécialisé dans l'accompagnement des apprentis en situation de handicap), les données de celui-ci dans la base du GIP étant très partielles, et venant impacter l'analyse en particulier sur les niveaux 3. Aussi, pour objectiver au mieux l'évolution de l'offre, celle du CFAS a été neutralisée pour les années de référence (2018 et 2021).

Comme évoqué précédemment, **il est important de noter que la base du GIP repose sur la bonne saisie des formations par les CFA.** Une amélioration importante a été réalisée au fil des derniers mois, mais il demeure à priori quelques inexactitudes. **Ainsi, certaines formations existant avant la réforme n'apparaissent plus dans la base de 2021 sans que l'on sache si ces formations ont fermé ou si elles n'ont pas été saisies par les CFA.**

Il est à espérer que l'offre sera complète pour le prochain temps d'analyse du CESER, à savoir les données au 31/12/2022.

Le référentiel d'évaluation (en annexe), construit par la section évaluation, comportait plusieurs critères qui sont analysés de manière globale pour la région Centre-Val de Loire et de manière plus précise pour chaque département de la région.

Néanmoins, certains de ces critères n'ont pas pu être renseignés en raison notamment de

l'absence de données précises. Il faudra plus de recul pour y répondre de manière approfondie. Il s'agit des critères suivants :

- Critère 3 de la 1^{ère} question évaluative : « les formations permettent de couvrir des secteurs d'activité professionnelle qui n'étaient pas couverts en région Centre-Val de Loire notamment pour couvrir les besoins de formation pour les métiers émergents ».

→ Un travail plus approfondi est nécessaire en lien avec les OPCO (qui sont en phase de démarrage) et les branches professionnelles. La 4^{ème} commission du CESER vient de démarrer une étude sur les compétences émergentes. Ce travail pourrait alimenter la réflexion de la section pour la suite de l'évaluation.

- Critère 3 de la 2^{ème} question évaluative : « les nouvelles formations couvrent plusieurs secteurs professionnels dans les zones d'emploi (hors chefs-lieux de département) ».

- La section estime nécessaire de se réinterroger sur le niveau d'analyse possible : la Région utilisait la notion de « famille de métiers », alors que le GIP utilise le classement par Groupe Formation Emploi (GFE), qui permet de rassembler des informations pour rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail. D'autres acteurs utilisent d'autres niveaux d'analyse.

- Critère 4 de la 2^{ème} question évaluative : « les opérateurs sont en capacité de maintenir et proposer des formations à faibles effectifs ».

- L'absence de données précises sur le nombre d'apprentis par formation en 2021 ne permet pas de répondre à cette question cette année. Les données sont en cours de fiabilisation par le GIP ALFA CENTRE et la DREETS.

3.1 – UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE CFA/OFA SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

La réforme visait à libéraliser l’offre de formation en permettant à tout organisme de formation d’ouvrir des formations par apprentissage. **Du point de vue quantitatif, le bilan est positif.**

Entre 2018 et 2021, le nombre de CFA/OFA déclarés en région CVL s’est accru de près de 158 %, en passant de 40 CFA à 103.

3.1.1 –LES DONNEES GLOBALES DU GIP ALFA CENTRE

	2018 NOMBRE DE CFA DECLARES PROPOSANT DES FORMATIONS	2021 NOMBRE DE CFA DECLARES	2021 NOMBRE DE CFA DECLARES PROPOSANT DES FORMATIONS
CFA/OFA déclarés en CVL		75	69
<i>Dont CFA historiques</i>	40	29	29
<i>Dont CFA nouveaux</i>		44	39
<i>Dont CFA d'entreprise</i>	0	2	1
CFA/OFA déclarés hors CVL		28	21
TOTAL CFA/OFA	40	103	90

Source : GIP ALFA CENTRE

Au total, au 31 décembre 2021, le GIP ALFA CENTRE comptabilise 103 CFA/OFA. Mais **13 d’entre eux n’ont proposé aucune offre de formation en apprentissage en 2021.**

Pour le GIP, la classification des CFA imposée par les DGEFP est la suivante :

■ 29 CFA dits « historiques » (contre 40 avant la réforme).

Cette évolution s’explique par divers mouvements :

- deux cessations d’activité : IFRIA et le CARTIF ;
- Le regroupement de certains CFA en réseau : la Chambre des Métiers et de l’artisanat régionale (CMAR) ou le BTP régional portent désormais la déclaration d’activité de CFA, les établissements départementaux devenant uniquement des établissements formateurs.

- Les CFA dits « hors région CVL » sont qualifiés tels quels, qu’ils soient historiques ou nouveaux. Ainsi, certains CFA historiques sont désormais déclarés CFA hors Centre-Val de Loire (INHNI, ES Banques, Promotrans, AFI 24). Par ailleurs, le GIP comptabilise le groupe IMT dans les CFA nouveaux alors qu’il avait déjà ouvert des formations à Tours avant la réforme.

En revanche, dans la base du GIP, sont considérés comme historiques 3 CFA alors qu’ils n’étaient que des antennes de l’AFTEC avant la réforme : Centre de formation OGEC Saint-Paul Bourdon Blanc, CFA ESCC – OGEC d’enseignement du bassin chartrain et CFC Sainte Croix Sainte Euverte.

■ 44 CFA nouveaux dont :

- 7 créations nouvelles : Wild Code School (Eure-et-Loir), Fédération Française

d'Équitation (Loir-et-Cher), CFA IMP ST Martin des Douets, JLA Formation de Tours, Académie de la coiffure de Touraine, Ecole d'esthétique Cosmétique de Tours, Mutualité Française Centre Val de Loire (Indre-et-Loire).

- Des organismes de formation connus, ayant étendu leur activité à l'apprentissage : Forma Santé, CNAM, Antée Formation, Campus de la Providence...

- D'anciennes antennes devenues des CFA à part entière : Les Maisons Familiales Rurales qui se déclarent indépendamment de l'association régionale depuis la réforme. Mais également le Campus de la CCI du 28 (ancienne antenne du CFA interprofessionnel du 28).

Le CFA des métiers des territoires et de l'agriculture (MTA) est un cas particulier : avec la mise en place de la réforme, l'AFTEC a rompu la convention qu'elle avait avec le Conseil National de l'Enseignement privé (CNEAP) qui fédère les 7 établissements d'enseignement agricole privé (LEAP), implantés dans 4 départements en région. Les 7 établissements ont saisi l'opportunité offerte par la loi pour se regrouper et créer le CFA régional MTA pour développer l'apprentissage dans ses 7 LEAP qui constituent désormais des unités de formation par apprentissage (UFA). Ce CFA a son siège à Châteaudun (dans le 28).

- Le CFA EFIP – groupe IMT est considéré comme nouveau dans la base du GIP mais c'est en réalité un CFA historique dont la dénomination (IMPC) a changé. Avant la réforme, il était implanté à Tours. Le groupe IMT a maintenu ses formations à Tours et il a également ouvert une antenne à Dreux en octobre 2021.

Sur les 44 nouveaux OFA, 5 ne proposent pas encore de formation. : AREFOP, IFCA, FORMAPRO hygiène et sécurité, Mutualité Française Centre-Val de Loire, Fédération française d'équitation.

■ 28 CFA déclarés hors région Centre-Val de Loire :

7 d'entre eux n'ont pas proposé de formation en 2021 : 3W Academy, Adecco training, AFPA

Entreprises, Groupe Sylva Terrade Grand Ouest, Ihedrea, IRSS Santé Profil Sup et ISC Paris.

Et comme indiqué plus haut, 5 sont des CFA historiques.

■ 2 CFA d'entreprise :

- ORCOM (expertise comptable) à Orléans
- PARTNAIRE (métiers du commerce et de la vente à Orléans) mais qui n'a proposé aucune formation en 2021.

Un nouveau CFA d'entreprise devrait voir le jour en 2022. Le nombre de CFA d'entreprises reste très modeste.

Plusieurs acteurs -dont les Régions- avaient craint que la réforme n'ait pour conséquence une fermeture de plusieurs CFA. Pour le moment, seuls 2 CFA historiques ont cessé leur activité :

- le CFA Régional des techniques d'impression et finition (CARTIF 37), fermé au 1^{er} janvier 2021. Il a transféré ses activités au GIP FTVL IP (CFA de l'académie d'Orléans-Tours) :

- IFRIA (filière alimentaire), qui était en liquidation depuis 2020.

3.1.2 – LES PRINCIPES RETENUS PAR LA SECTION EVALUATION SUR LA TYPOLOGIE DES CFA

Afin de faciliter la lecture sur l'évolution de l'offre, en particulier entre CFA historiques et CFA nouveaux, le CESER a retenu les principes suivants :

- L'analyse classe les CFA « hors CVL » soit dans la catégorie CFA historiques, soit dans la catégorie CFA nouveaux.

- L'analyse ne traite pas les CFA d'entreprise à part pour ce premier rapport intermédiaire et les classe dans les « CFA nouveaux ».

Aussi, pour la Section Evaluation, les « CFA historiques » existants au 31/12/2018, soumis à autorisation d'ouverture par la Région, représentent 31 CFA, après fusion de certains d'entre eux et la fermeture de 2 CFA. Par ailleurs, 59 CFA nouveaux sont recensés (cf annexe n°5).

3.2 – UN DEVELOPPEMENT QUANTITATIF DE L’OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

NOMBRE DE FORMATIONS EN 2018 ET EN 2021

	2018	2021	Evolution 2021/2018
CHER	81	113	+ 39,5 %
EURE ET LOIR	91	140	+ 53,8 %
INDRE	77	103	+ 33,8 %
INDRE ET LOIRE	231	397	+ 71,9 %
LOIR ET CHER	96	128	+ 33,3 %
LOIRET	223	312	+ 39,9 %
TOTAL	799	1193	+ 49,3 %

Comme évoqué précédemment, les données ont été retraitées par le CESER en neutralisant les doublons et les formations du CFA spécialisé (CFAS).

Par ailleurs, l’analyse ne porte pas sur le nombre de sessions proposées par les CFA, mais sur le nombre de formations proposées sur le territoire. La question du nombre de sessions pourra éventuellement être abordée ultérieurement.

Ainsi, en 2021, le nombre de formations a progressé de 49 % (soit + 394 formations) par rapport à 2018, année de référence avant la mise en place de la réforme. Cette évolution varie selon les départements (de + 33 % dans le Loir-et-Cher à + 72 % dans l’Indre-et-Loire, sur la base des données saisies par les CFA au 31/12/2021).

Cette progression est due principalement à l’offre des CFA nouveaux : 343 formations ouvertes en 2020-2021.

Les CFA historiques ont également ouvert plusieurs formations depuis la mise en place de la réforme tout en maintenant la plupart des formations existantes avant 2018. **Mais**

l’évolution réelle du nombre de formations des CFA historiques entre 2018 et 2021 est plus difficile à évaluer dans la mesure où certaines formations existant en 2018 ne sont plus répertoriées dans la base du GIP en 2021. Comme indiqué précédemment, la base de données du GIP repose sur la bonne saisie des formations par les CFA.

En revanche, on peut constater qu’en 2021, 71 % des 1 193 formations ouvertes sont réalisées par des CFA historiques et 29 % sont réalisées par des CFA nouveaux. Mais le poids de l’offre de formation proposée par les nouveaux CFA varie selon les départements :

37 % dans l’Indre-et-Loire et dans l’Eure-et-Loir
 29 % dans le Loiret
 18 % dans le Cher
 15 % dans le Loir-et-Cher
 13 % dans l’Indre

Une analyse plus fine par département est déclinée dans les pages suivantes, ci-après.

Le développement de l'offre en région Centre-Val de Loire s'est accompagné d'une hausse des contrats par apprentissage qui passe de 14 163⁴ en 2018 à près de 24 000 en 2021⁵. Ces chiffres, qui n'émanent pas de la même source, sont à analyser avec prudence et demandent à être confirmés.

Néanmoins, la tendance à la hausse, identifiée au niveau régional, suit globalement la courbe nationale (718 000 contrats en apprentissage en 2021 contre 317 300 contrats signés en 2018⁶).

Il n'a pas été possible d'obtenir des données précises ni sur les effectifs par formation et par niveau ni sur le nombre de contrats en région Centre-Val de Loire.

Néanmoins, les entretiens avec les CFA ont apporté des éléments tout au moins sur les tendances. L'augmentation des effectifs entre 2018 et 2021 est très variable selon les CFA : exemples :

- + 20 % pour le CFA du BTP
- + 30 % pour les MFR
- + 66 % pour le CFA de l'académie

Des éléments plus précis sur l'évolution du nombre d'apprentis et de contrats en apprentissage pourront être communiqués dans le cadre du 2^{ème} rapport de la section évaluation en 2023, si les données sont fiabilisées au niveau de la DREETS.

Ce fort développement de l'apprentissage s'explique par différents facteurs :

- la facilité d'ouvrir des formations par apprentissage par tout organisme de formation ;

- la modification des référentiels dans le secteur sanitaire et social : selon un CFA, auditionné, la suppression en septembre 2021 des épreuves de sélection pour l'entrée en formation dans certains diplômes (accompagnement éducatif et social, aide-soignant) a permis de lever un frein ;

- les aides exceptionnelles mises en place de manière conjoncturelle en juin 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Elles ont certes permis à certaines entreprises de découvrir l'apprentissage, mais elles ont eu probablement un effet d'aubaine dans certains cas ;

- la reprise économique en 2021 qui a incité les entreprises à se tourner davantage vers l'apprentissage en raison notamment d'une pénurie de salariés sur certains métiers.

⇒ **Ainsi, au-delà de la réforme, des facteurs exogènes (crise sanitaire, mesures exceptionnelles, croissance économique...) ont impacté de fait l'application de la réforme et ont pu également jouer un rôle dans le développement de l'offre de formation. Dans l'état actuel de choses, il n'est pas possible d'évaluer la part de changement attribuable uniquement à la réforme.**

L'ampleur de « l'effet d'aubaine » des aides exceptionnelles (ouvertes plus largement que l'aide unique) pourra être appréciée au regard de la dynamique des effectifs en apprentissage à venir, après l'arrêt de cette mesure conjoncturelle.

⁴ Source : DREETS – Direccte Info région CVL – Les entrées en contrat d'apprentissage région CVL – campagne 2018-2019 d'apprentis)

⁵ Source : DARES et baromètre des résultats par région et Ministère de l'emploi – chiffres de l'apprentissage :

Les chiffres sont différents selon les calculs de la DARES (nombre de contrats d'apprentissage) et de la DEPP (nombre d'apprentis). L'un comptabilise en flux et l'autre en stock

⁶ Source : DARES Les chiffres de l'apprentissage en 2021

3.3 - UNE DYNAMIQUE DE L'OFFRE PLUS MARQUEE SUR LES NIVEAUX 4 A 6

NIVEAUX	2018		2021		Evolution 2021/2018 en %
	Nombre de formations	Répartition en %	Nombre de formations	Répartition en %	
CAP, BEP (niveau 3)	288	36,05%	332	27,83%	15,28%
Bac (niveau 4)	233	29,16%	350	29,34%	50,21%
Bac + 2 (niveau 5)	155	19,40%	293	24,56%	89,03%
Bac + 3 et 4 (niveau 6)	74	9,26%	148	12,41%	100,00%
Bac + 5 et plus (niveau 7 et 8)	49	6,13%	70	5,87%	42,86%
TOTAL GENERAL	799	100,00%	1193	100,00%	49,31%

L'offre de formation de niveaux supérieurs (du niveau 5 au niveaux 7 et 8) augmente considérablement (+ 233 formations), soit une progression de 84 % par rapport à 2018. On peut d'ailleurs observer que 57 % des formations ouvertes par les CFA nouveaux couvrent les niveaux supérieurs (5 à 7), contribuant ainsi au développement de l'offre de niveaux supérieurs.

Cette tendance avait déjà été amorcée depuis quelques années sous l'impulsion de la Région, mais elle s'est amplifiée avec la réforme.

- Les niveaux 5 et 6 sont ceux qui connaissent le dynamisme le plus important.

Le niveau 5 s'est le plus développé quantitativement (+ 138 formations), soit + 89 % par rapport à 2018. Et sa part dans l'offre globale augmente de 5 points, passant de 19,4 % en 2018 à 24,56 % en 2021.

L'offre de niveau 6 explose (100 %) avec 74 formations de plus qu'en 2018. Et sa part dans l'offre globale progresse de 3 points.

Le niveau 7/8 se développe également avec une vingtaine de formations ouvertes en 2020-2021. Mais le territoire régional n'est pas couvert en totalité.

Les offres de niveau 3 et 4 évoluent de manière différente :

L'offre de niveau 4 augmente de 50 % (+ 117 formations) mais sa part dans l'offre globale est stable (29,34 %).

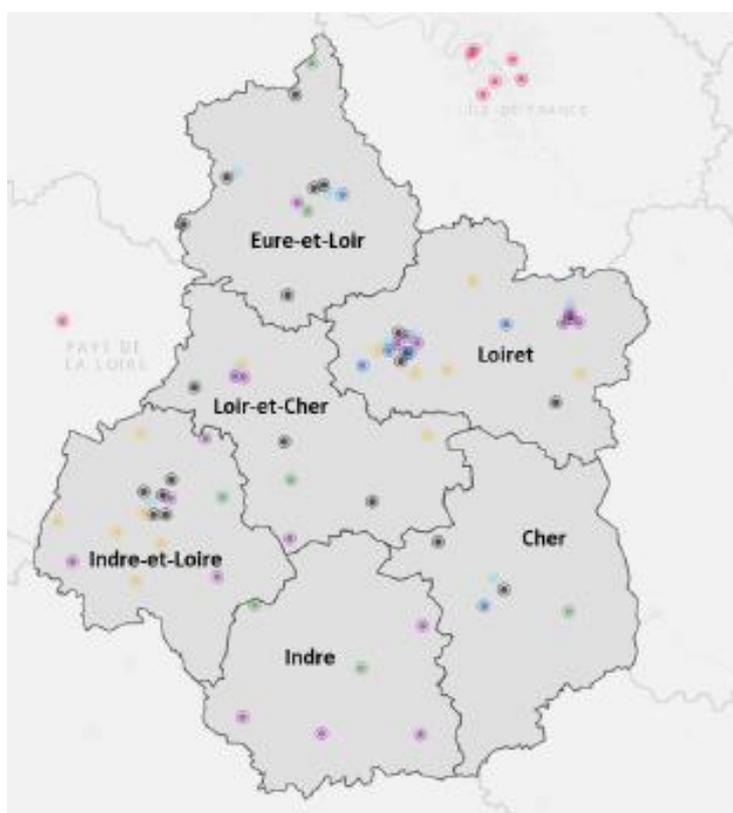
Alors que l'offre de niveau 3 représentait 36 % de l'offre totale en 2018, elle ne représente plus que 27,83 % en 2021.

Cela s'explique par un nombre d'ouvertures de formations de niveau 3 relativement plus faible que les autres niveaux.

3.4 - UNE OFFRE QUI SE DEVELOPPE MAJORITAIREMENT DANS LES CHEFS LIEUX DE DEPARTEMENT

Les formations ouvertes en apprentissage par les nouveaux CFA et par les CFA historiques depuis la mise en place de la réforme sont majoritairement implantées dans les chefs-lieux de département mais aussi dans quelques zones moins denses.

La carte ci-dessus permet de localiser les établissements de formation par apprentissage sur le territoire régional.



Source : GIP ALFA CENTRE – Pôle Information

L'analyse par département ci-après permet de visualiser de manière précise où se situe l'offre de formation et d'observer les évolutions entre 2018 et après la réforme, en 2021.

On peut constater dans plusieurs territoires éloignés des chefs-lieux de département l'absence de formation par apprentissage. Néanmoins, dans ces territoires, d'autres voies de formation existent tels que les lycées professionnels qui préparent également à des métiers.

En outre, la Région, en partenariat avec Pôle Emploi et des entreprises ou établissements, finance des formations professionnalisantes dans ces territoires.

A titre d'exemple, dans le Cher, la Région, en partenariat avec Pôle Emploi, finance des formations professionnalisantes sur des secteurs en tension : titre professionnel assistant de vie aux familles et CQPM de technicien de maintenance en partenariat avec l'UIMM à Saint-Amand-Montrond.

Dans l'Indre, la Région a financé en 2020 une formation de routiers via le dispositif Développement de l'emploi par des Formations Inclusives (DEFI) dans le cadre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences. En 2021, 11 établissements de santé et des organismes de formation ont signé une convention DEFI avec la Région pour la

formation d'une quarantaine de demandeurs d'emploi au métier d'aide-soignant.

Toutefois, ces dispositifs ne font pas l'objet de l'évaluation menée par la section qui avait pour mission d'évaluer les premiers effets de la réforme sur l'offre de formation par apprentissage en région.

3.4.1 -EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DANS LE CHER

❖ L'évolution globale de l'offre de formation par apprentissage par rapport à 2018

L'offre de formation par apprentissage **est en forte progression** : + 40 % par rapport à 2018, passant **de 81 formations en 2018 à 113 en 2021 (+ 32 formations)**.

21 formations sont proposées par 5 nouveaux CFA, majoritairement sur des niveaux 3 et 4 :

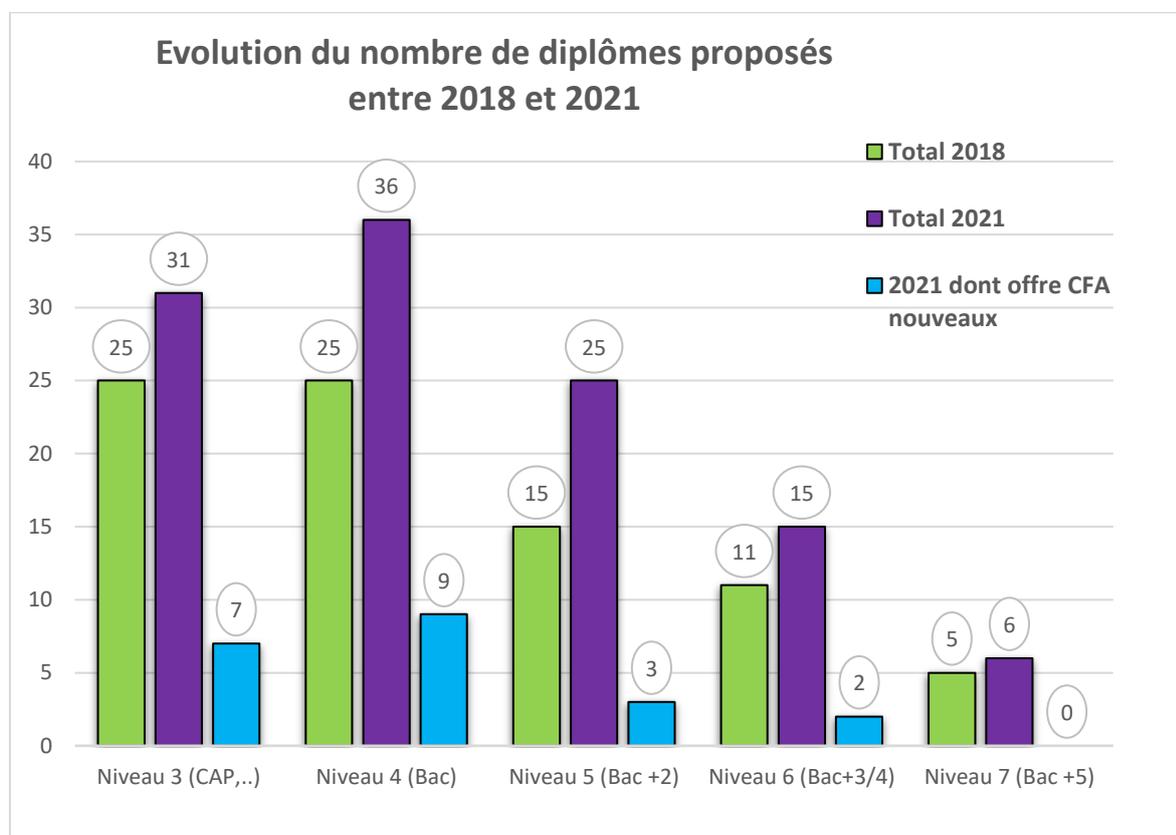
- CFA LTP de la Salle à Bourges
- CFA de la Croix Rouge Française à Bourges
- CFA OSENGO à Bourges
- CFA CNAM – antenne à Vierzon
- CFA des métiers des territoires et de l'agriculture (MTA) – Antenne au LEAP de Bengy-sur-Craon

Les CFA historiques restent présents dans le Cher et ont également ouvert des formations

- CFA CMA/CCI du Cher à Bourges
- CFA de l'académie d'Orléans-Tours (Bourges et Vierzon)
- CFA Prometa à Bourges
- CFA du médico-social (SMS) à Bourges
- CFA de la pharmacie à Bourges
- CFSA Campus de la CCI du Cher à Bourges
- CFA Promotrans à Bourges
- CFA agricole du Cher au Subdray
- CFA des universités (antenne de Bourges)
- CFA Formasat à Bourges

⇒ Globalement, en 2021, l'offre de formations par les CFA « historiques » est en très légère augmentation par rapport à 2018 (+ 6 formations) malgré l'ouverture de plusieurs formations principalement dans le niveau 5. **Certaines formations existant avant la réforme ne sont plus répertoriées dans la base du GIP.** **Le dynamisme observé est donc lié, selon les données disponibles, à l'offre des CFA nouveaux.**

❖ Les évolutions par niveau



L'évolution concerne tous les niveaux mais elle est cependant plus marquée pour les niveaux 4 et 5.

🚦 **Le niveau 3 : + 6 formations par rapport à 2018**

7 formations sont ouvertes par les nouveaux CFA :

- CFA Métiers des territoires et de l'agriculture à Bengy-sur-Craon : agriculture, services aux personnes, petite enfance
- CFA de la Croix Rouge à Bourges (auxiliaire de puéricultrice)
- Osengo à Bourges : petite enfance et services aux personnes

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques est stable (- 1 formation) par rapport à 2018 malgré l'ouverture de formations :

- CFA académique : bâtiment
- CMAR : restauration et bâtiment

🚦 **Le niveau 4 : + 11 formations par rapport à 2018**

9 formations sont ouvertes par les nouveaux CFA :

- CFA Métiers des territoires et de l'agriculture à Bengy-sur-Craon : commerce (titre professionnel)
- CFA LTP de la Salle à Bourges : électricité et systèmes numériques
- Osengo à Bourges : commerce (titre professionnel)

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques est stable (+ 2 formations) tout en incluant les nouvelles ouvertures de formations :

- CFA agricole au Subdray : des bacs pros ainsi qu'un « certificat de spécialisation responsable d'une unité de méthanisation »
- Le CFA de l'académie a étoffé son offre de bac pro techniques (usinage, modeleur) à Vierzon.
- PROMETA : soudage à Bourges
- CMAR : restauration et bâtiment à Bourges

On peut noter que les BPJEPS proposés avant la réforme par FORMASAT au Creps de Bourges n'apparaissent plus dans la base du GIP.

Le niveau 5 : + 10 formations

3 formations sont ouvertes par les nouveaux CFA :

- CFA LTP de la Salle : électrotechnique à Bourges
- CNAM : informatique à Vierzon
- CMAR : commerce, hébergement restauration et maintenance automobile à Bourges

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques est en hausse (+ 7 formations) par rapport à 2018. Quelques ouvertures de formations :

- Prometa : conception et processus de réalisation à Bourges
- CMAR : mécanique, commerce à Bourges
- CFA académique : comptabilité à Vierzon.
- CFA de la pharmacie : Deust spécialité préparateur/technicien en pharmacie.

Avant la réforme, le CFA préparait les apprentis à un Brevet professionnel (niveau 4). Dans le cadre de la loi « Ma Santé 2022 », visant une expérimentation pour universitariser les formations paramédicales et maïeutiques, il était demandé aux facultés de pharmacie de proposer une formation de niveau 5 (bac + 2) en collaboration avec les CFA, niveau plus adapté aux missions des préparateurs. La construction d'un DEUST de préparateur et technicien en pharmacie a été réalisée dans ce cadre et la formation a été proposée en septembre 2021. Le CFA a fait le choix de ne conserver que ce niveau 5 afin de ne pas avoir

deux formations concurrentes en interne d'autant plus que le niveau 4 ne correspond plus à la réalité. Il existe cependant des formations de niveau 4 dans d'autres régions.

Le niveau 6 : + 4 formations

2 nouvelles offres sont proposées par 2 nouveaux CFA :

- Le CNAM : informatique à Vierzon. Cette licence est soutenue par la Région dans le cadre de l'appel à projets (formation à faible effectif). Mais si le coût contrat de l'OPCO diminue, il est peu probable que la formation soit maintenue à l'avenir.

- La Croix Rouge : diplôme d'Etat d'Infirmier à Bourges. A noter cependant que cette formation d'infirmier était proposée par le CFA SMS avant la réforme. La Croix Rouge a arrêté son partenariat avec le CFA SMS pour créer son propre CFA.

Bourges fait partie des deux lieux investis par la Croix Rouge pour l'apprentissage en 2021 (l'autre lieu opérationnel étant Chambray-les-Tours).

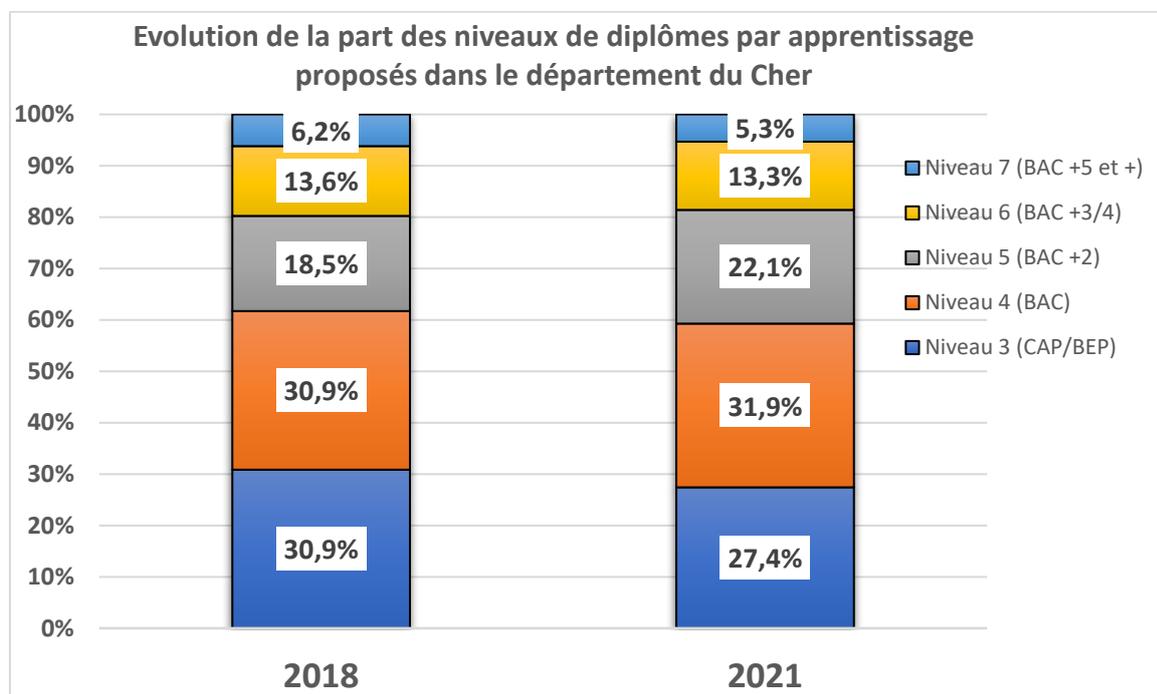
En 2021, l'offre de formation des CFA historiques est en légère hausse (+ 2 formations) par rapport à 2018, tout en incluant les nouvelles ouvertures de formations :

- Le Campus de la CCI du Cher : communication et marketing à Bourges
- L'université d'Orléans (IUT de Bourges) : comptabilité, fiscalité et génie civil/construction.

Le niveau 7 et 8 : + 1 formation

- Le Campus de la CCI du Cher : marketing et sécurité informatique (site de l'INSA).

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale du Cher



La part du niveau 3 baisse par rapport à 2018 de 3,5 points en raison du développement des autres niveaux de formation, mais le nombre de diplômes proposés est en hausse (+6).

La part de l'offre de formation de niveau 4 devient prépondérante en 2021 même si elle augmente peu par rapport à 2018 (près de 32 % de l'offre contre 31 % en 2018).

La part du niveau 5 progresse de 3,6 points.

La part des niveaux 6 et 7 reste quasi stable dans le temps.

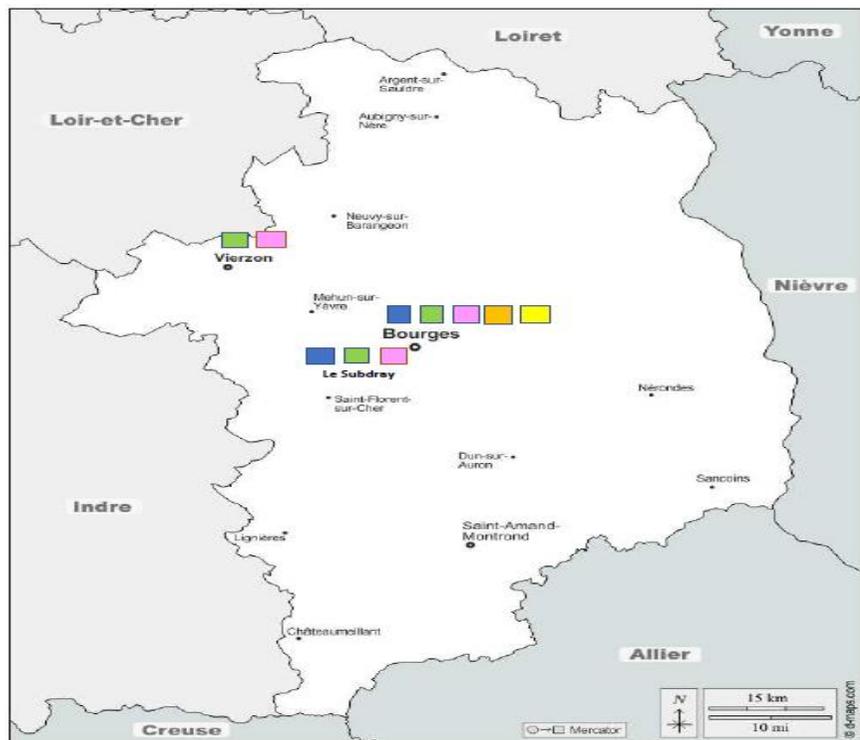
❖ Localisation des formations avant et après la réforme

Comme le montre la carte ci-dessous, avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était concentrée sur 3 villes : Bourges, le Subdray (où est implanté le CFA agricole du Cher) et Vierzon.

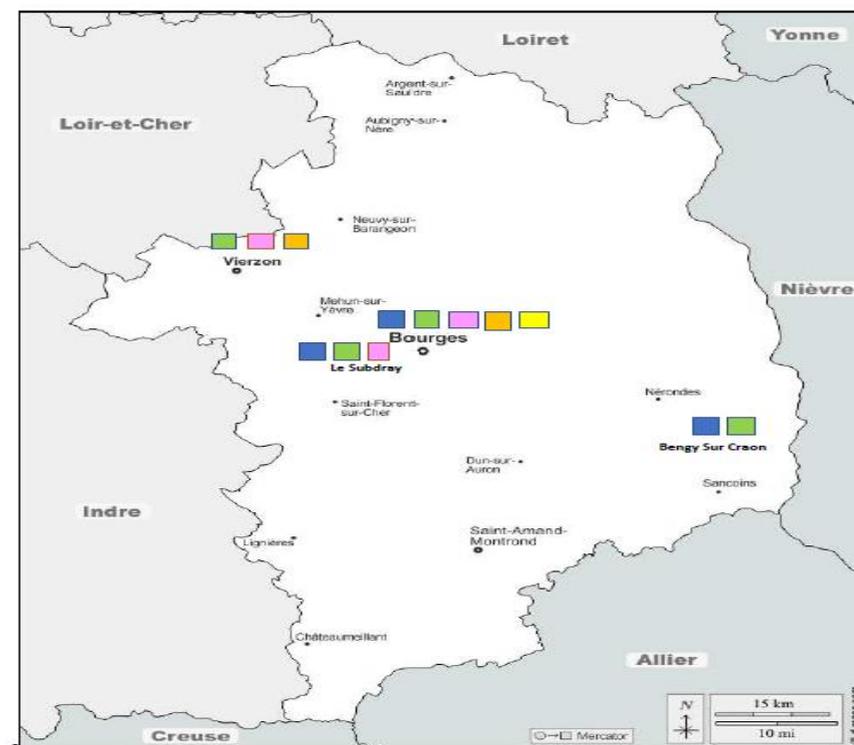
La réforme a favorisé le développement d'une offre nouvelle à Bengy-sur-Craon proposée par une antenne du nouveau CFA des Métiers des Territoires et de l'Agriculture (niveau 3 et 4).

Les autres CFA (nouveaux ou historiques) ont développé leur offre sur les trois territoires cités ci-dessus.

En 2018, AVANT LA REFORME



EN 2021



- | | |
|--|---|
| ■ Niveau 3 (CAP-BEP) | ■ Niveau 6 (Bac + 3 et + 4) |
| ■ Niveau 4 (Bac) | ■ Niveau 7 et 8 (Bac + 5 et plus) |
| ■ Niveau 5 (Bac + 2) | |

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE DANS LE CHER : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage dans le Cher sont proposées **par une plus grande variété d'opérateurs, avec 5 CFA nouveaux qui ont ouvert 21 formations, essentiellement sur Bourges, Vierzon et Bengy-sur-Craon (nouveau site de formation par apprentissage).**

Critère 2 : **les formations couvrent l'ensemble des niveaux.** Néanmoins, seule Bourges est pourvue d'une offre de formation pour tous les niveaux (de 3 à 7). La réforme n'a pas bouleversé les choses sur ce plan.

Les formations de niveau supérieur progressent grâce aux CFA historiques : Les niveaux 5 (bac + 2) à bac + 7/8 représentent 40,7 % de l'offre de formation par apprentissage dans le département contre 38,3 % en 2018.

Les ouvertures de formations de niveau 4 pourraient permettre une plus importante poursuite d'études pour les jeunes résidant dans le Cher.

L'offre de niveau 3 semble préservée grâce aux CFA nouveaux.

Certains CFA dont celui du BTP sont attentifs au maintien d'une offre de niveau 3 même à faible effectif sur certains départements (dont le Cher), en raison des possibilités de mobilité plus délicates. En outre, sur certains territoires ruraux, une classe remplie avec 5 apprentis représente souvent 80 % de la possibilité d'accueil par les entreprises sur place.

Ainsi, sur le département du Cher, un certain dynamisme de l'offre de formation est constaté, tenant à la fois de l'ouverture de diplômes par les nouveaux OFA/CFA, mais également par une offre renouvelée des CFA historiques.

Néanmoins, certains CFA, qui ont ouvert des formations dans le domaine social (petite enfance et services à la personne), où les candidats sont nombreux, font remarquer la difficulté pour les apprentis de trouver des employeurs alors même que les compétences sont recherchées. Ce sont en général de petites structures qui n'ont pas toujours les moyens d'accompagner les apprentis. Si l'aide exceptionnelle a permis à des structures de découvrir l'apprentissage, on peut se demander si elles continueront à prendre des apprentis quand les aides s'arrêteront et si les formations seront maintenues dans ces domaines.

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications. 2 titres professionnels ont été recensés dans l'offre nouvelle de 2021. Ils sont proposés par un nouveau CFA (Osengo).

En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : les premiers niveaux de qualification ne sont pas assurés dans toutes les zones d'emploi du Cher.

Il faut noter au préalable que les zones d'emploi du Cher ont été actualisées et modifiées par l'INSEE en 2020. La zone d'emploi de Saint-Amand -Montrond disparaît et est désormais incluse dans celle de Bourges. Les communes limitrophes sur les parties nord et est du département se partagent entre les zones d'emploi de Gien, de Cosne-sur-Loire et Nevers, tandis qu'à l'ouest et au sud, quelques communes font partie de la zone d'emploi de Châteauroux.

Malgré cette actualisation, on peut constater qu'aucune formation de niveau 3 n'est proposée sur la zone d'emploi de Vierzon.

Les formations de niveau 3 ne sont proposées que sur la zone d'emploi de Bourges qui comprend le Subdray et Bengy-sur-Craon (offre nouvelle par le CFA MTA).

- **Critère 2** : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires, les entretiens avec quelques CFA apportent quelques éléments de réponses, mais de façon non exhaustive.

De manière générale, les CFA s'appuient sur les observatoires de métiers lorsqu'ils existent tels que celui du BTP (CERC) qui permettent d'avoir une vision des métiers et des besoins par territoire.

Les ouvertures de formation témoignent à la fois de la prise en compte de métiers en tension (mécanique, industrie, numérique, sanitaire et social, aides à domicile) ou nouveaux (sécurité informatique).

➤ *La mise en place d'une licence informatique à Vierzon par le CNAM dans le cadre du projet territorial de la communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry, labellisée « territoires d'industrie » vise à y installer un pôle d'excellence en informatique si le coût-contrat ne diminue pas (effectifs faibles).*

3.4.2 – EVOLUTION DE L’OFFRE DE FORMATION DANS L’EURE-ET-LOIR

❖ L'évolution globale de l'offre de formation par apprentissage en 2018 et 2021

L'offre de formation par apprentissage progresse de près de 54 % par rapport à 2018, passant de 91 formations en 2018 à 140 en 2021 (+ 49 formations).

53 formations sont proposées par 9 nouveaux CFA majoritairement sur les niveaux 3, 4 et 5 :

- Formaflow à Dreux
- OGEC du Bassin chartrain
- French Beauty à Chartres
- Arinfo à Chartres
- Campus de la CCI du 28 à Chartres et Dreux
- Métiers des territoires et de l'agriculture dont le siège est à Châteaudun mais qui proposent des formations sur 3 autres sites (Nogent-le-Rotrou, Anet, Mignières)
- Wild Code School à La Loupe
- Fondation d'Auteuil à La Loupe
- Aftral à Gellainville.

Les CFA historiques restent présents dans l'Eure-et-Loir sur différents sites :

- CFA EFIP-groupe IMT (ouverture d'une antenne à Dreux)
- CFA des SMS à Chartres, Dreux et Lucé
- CFA Interprofessionnel à Chartres

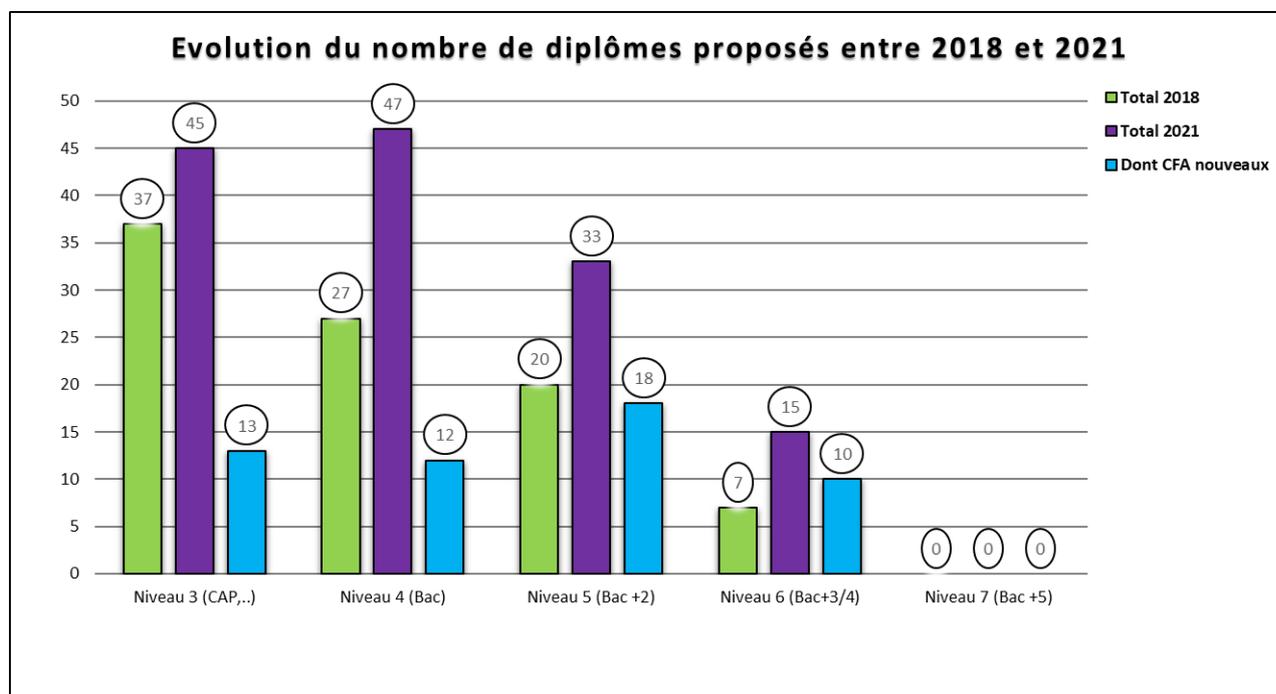
- CFA du BTP à Chartres
- CFA agricole à Sours
- CFA académique à Nogent-le-Rotrou, Dreux et Lucé
- CFA des universités à Chartres
- CFA ES Banque à Chartres
- CFA Prometa (ex CFAI) à Châteaudun
- CFA FORMASAT à Chartres et Nogent-sur-Eure

- **Globalement, l'offre de formations par les CFA « historiques » est en baisse en 2021 (- 4 par rapport à 2018) malgré l'ouverture de quelques formations**, selon les données saisies par les CFA dans la base du GIP.

En 2021, comme en 2018, aucune formation de niveau 7 n'est proposée par les CFA. Cela s'explique probablement par la proximité de Paris.

Le CFA des universités justifie l'absence de propositions de Master en apprentissage par l'absence de laboratoires de recherche en Eure-et-Loir.

❖ Les évolutions par niveau



Tous les niveaux sont en progression. Mais l'évolution est plus marquée pour les niveaux 4 et 5.

🚦 **Le niveau 3 : + 8 formations**

13 formations sont proposées par les nouveaux CFA :

- AFTRAL à Gellainville : transport
- Fondation d'Auteuil à La Loupe dans différents domaines : maintenance véhicules et bâtiments, installations sanitaires, restauration, fleuriste
- CFA métiers des territoires et de l'agriculture à La Loupe, Nogent-le-Rotrou et à Anet : petite enfance et à Mignières (petite enfance, propreté, services à la personne)

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques pour le niveau 3 est en légère baisse (- 5 formations) par rapport à 2018 malgré des ouvertures de formations :

- CFA SMS à Lucé (animation) et à Chartres (ambulancier)
- CFA agricole : métiers de l'agriculture

🚦 **Le niveau 4 : + 20 formations**

12 formations sont proposées par les nouveaux CFA :

- ARINFO à Chartres : bâtiment et infographiste/designer
- Fondation d'Auteuil à La Loupe : vente jardinerie
- CFA Métiers des Territoires et de l'agriculture à Anet (services aux personnes et commerce) ; à Mignières (services aux personnes, comptabilité) et à Châteaudun : gestion entreprise agricole
- French Beauty à Chartres : esthétique/cosmétique

En 2021, l'offre des CFA historiques pour le niveau 4 est en hausse (+ 8 formations) par rapport à 2018 tout en incluant les nouvelles ouvertures de formations :

- CFA du BTP : bâtiment
- Formasat à Chartres : animation/sport
- CFA SMS à Dreux : aide-soignant et à Lucé (animation)
- CFA académique à Nogent-le-Rotrou (électricité), à Lucé (constructeur de bois)

- CFA Interpro 28 : commerce (valorisation offre commerciale), métiers de bouche (boucher)
- EFiIP CFA – groupe IMT à Dreux : pharmacie et cosmétiques industrielles.

Le niveau 5 : + 13 formations

18 formations sont proposées par les nouveaux CFA :

- AFTRAL à Gellainville : logistique
- OGEC bassin Chartrain propose des BTS en comptabilité, immobilier et tourisme mais ces BTS étaient proposés par l'AFTEC à Chartres avant la réforme
- CFA Métiers des Territoires et de l'agriculture à Anet (agriculture) et à Châteaudun (agriculture et informatique)
- Formaflow à Dreux : commerce et gestion de la PME
- French Beauty à Chartres : esthétique/cosmétique
- Campus de la CCI du 28 à Chartres : commerce et gestion de PME

En 2021, l'offre de niveau 5 des CFA historiques est en baisse (- 5 formations) par rapport à 2018 malgré l'ouverture de plusieurs formations :

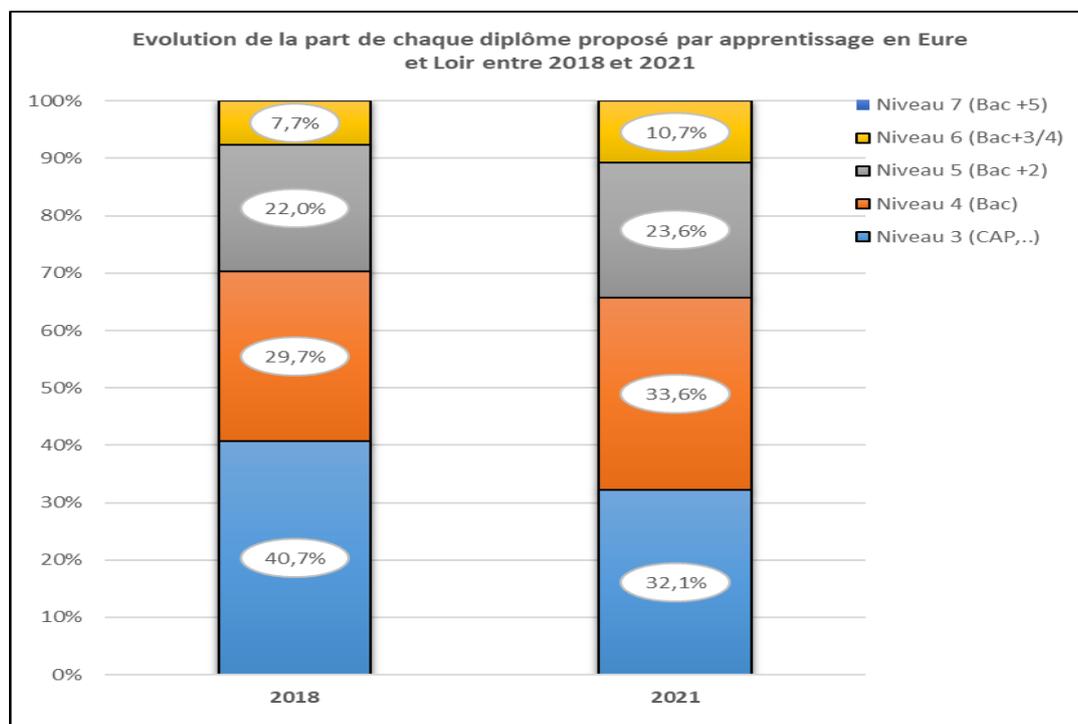
- CFA académique à Lucé : assurance et commerce
- CFA interpro : maintenance voitures particulières
- EFiIP CFA – groupe IMT à Dreux : pharmacie et cosmétiques industrielles

Le niveau 6 : + 8 formations

10 formations sont proposées par les nouveaux CFA :

- Formaflow à Dreux : commerce/marketing et Ressources Humaines
- French Beauty à Chartres : stratégie digitale et responsable opérationnel d'activité
- Wild Code School à la Loupe : informatique
- OGEC du bassin chartrain : comptabilité, RH, finances à Chartres
- CFA Campus CCI 28 à Dreux : commerce, banque, distribution

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale



La part de l'offre de formation de niveau 4 devient prépondérante en 2021 (33,6 % de l'offre globale) avec une progression de 4 points par rapport à 2018.

La part du niveau 3 diminue de 8,5 points et représente 32 % de l'offre en 2021 (contre 40,6 % en 2018) en raison du développement des autres niveaux de formation, mais le nombre de diplômes de niveau 3 proposés est en hausse (+ 8).

La part du niveau 5 progresse de 1,6 points et celle du niveau 6 augmente de 3 points.

❖ Localisation des formations avant et après la réforme

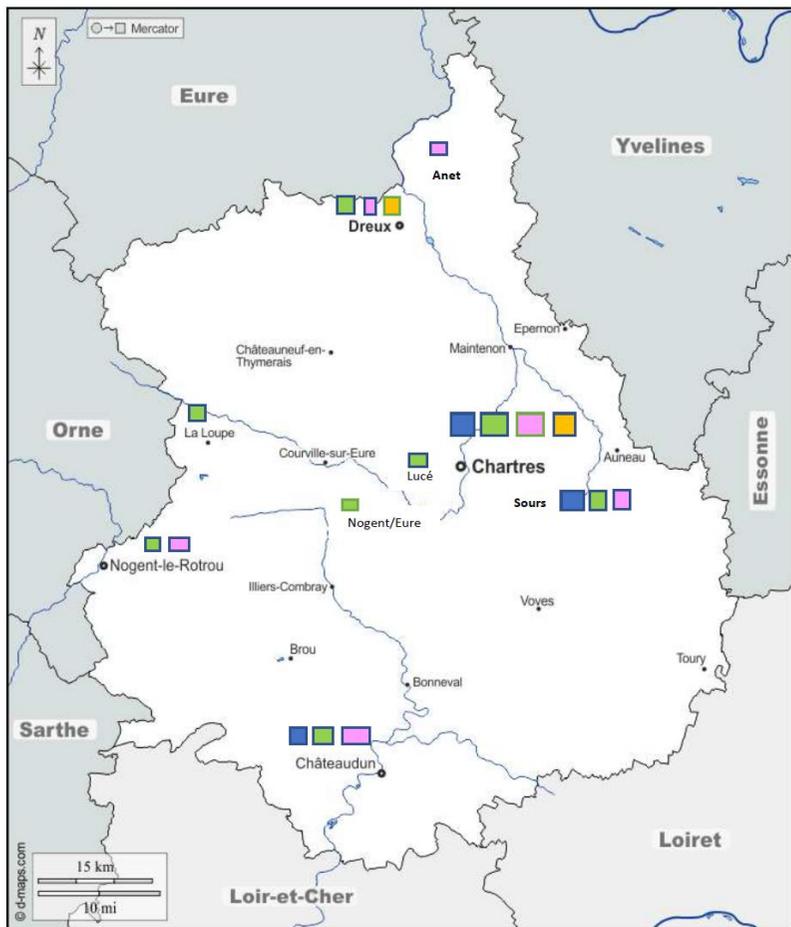
Avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était proposée sur 9 villes :

- Chartres (formations de niveaux 3 à 6)
- Dreux (formations de niveaux 4, 5 et 6)
- Sours et Châteaudun (formations de niveaux 3, 4 et 5)
- Nogent-le-Rotrou (formations de niveaux 4 et 5)
- Lucé, Nogent/Eure et la Loupe/Saint Maurice-Saint Germain (niveau 4)
- Anet (niveau 5).

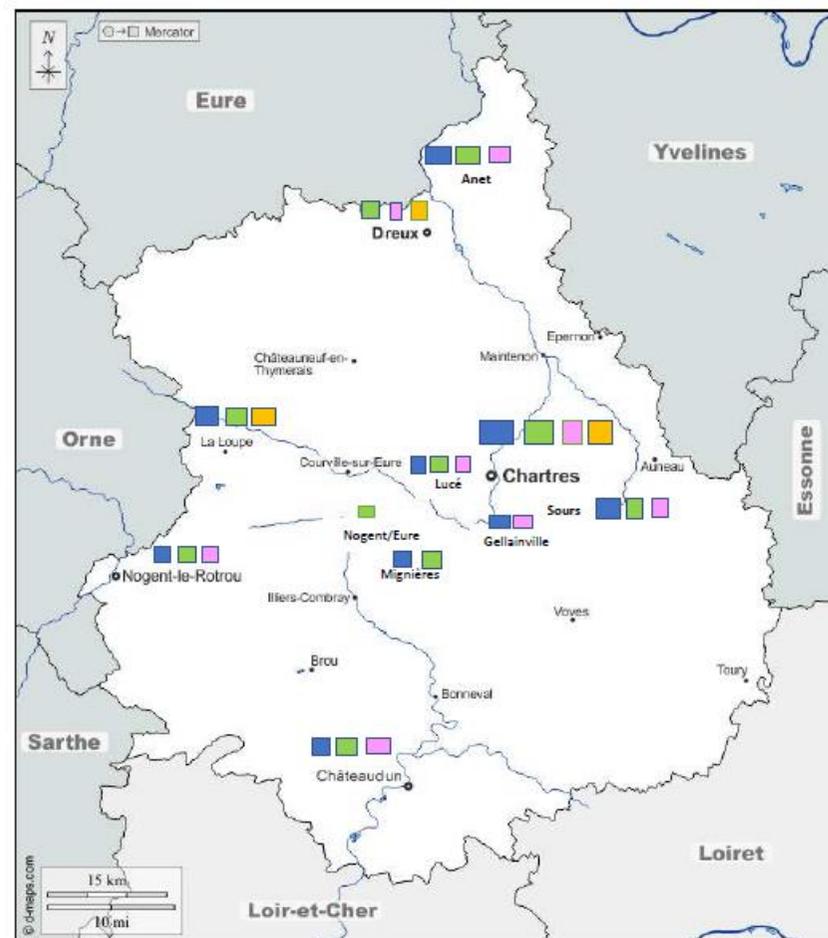
Depuis la mise en place de la réforme, 2 nouveaux sites ont été investis par deux nouveaux CFA :

- Gellainville, au sud de Chartres, par ASTRAL : formations de niveau 3 et 5
 - Mignières par le CFA des Métiers des Territoires et de l'agriculture de Châteaudun qui a ouvert plusieurs antennes en région dont une à Mignières, une à Anet et une autre à Nogent-le-Rotrou.
- Les autres CFA (nouveaux ou historiques) ont étoffé leur offre sur les autres sites.

En 2018, avant la réforme



En 2021



- I Niveau-3 (CAP-BEP) → → Niveau-6 (Bac+3-et+4)¶
- II Niveau-4 (Bac) → → Niveau-7-et-8 (Bac+5-et-plus)¶
- III Niveau-5 (Bac+2)¶¶

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE EN EURE-ET-LOIR : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage en Eure-et-Loir sont proposées **par une plus grande variété d'opérateurs, avec 9 CFA nouveaux qui ont ouvert 53 formations. Ces CFA sont majoritairement implantés sur la zone d'emplois de Chartres.**

Critère 2 : **les formations ne couvrent pas l'ensemble des niveaux.** Comme avant la réforme, aucune formation de niveau 7 n'est proposée ni par les CFA historiques ni par les CFA nouveaux.

Par ailleurs, seule Chartres est pourvue d'une offre de formation pour tous les niveaux à l'exception du niveau 7.

Néanmoins, l'offre s'est étoffée dans certaines villes avec des formations de plusieurs niveaux (Anet, La Loupe, Nogent-le-Rotrou, Lucé).

Les ouvertures de formations de niveau 4 pourraient permettre une plus importante poursuite d'études pour les jeunes résidant dans l'Eure-et-Loir.

Les formations de niveau supérieur se sont développées : les niveaux 5 et 6 représentent en 2021 34 % de l'offre de formation par apprentissage dans le département contre 30 % en 2018.

Cela s'explique par le nombre important de formations supérieures ouvertes par les nouveaux CFA (21 sur les 53 formations).

L'offre de niveau 3 semble préservée grâce aux CFA nouveaux plus particulièrement (+ 13 formations).

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications. 7 titres professionnels ont été recensés en 2021 dans l'offre nouvelle de formation. 5 d'entre eux sont proposés par des CFA nouveaux.

En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : **les premiers niveaux de qualification sont assurés dans toutes les zones d'emploi du département.**

En 2021, dans les 4 zones d'emploi de l'Eure-et-Loir (Chartres, Dreux, Nogent-le-Rotrou et Châteaudun) on trouve des formations par apprentissage de niveau 3. Des formations ayant été ouvertes à Anet, Nogent-le-Rotrou et à La Loupe par le nouveau CFA des métiers des territoires et de l'agriculture.

Néanmoins, ce constat est à nuancer : une seule formation a été ouverte à Nogent-le-Rotrou et la ville de Dreux est dépourvue de formation de niveau 3. A noter cependant que les zones d'emplois de Nogent-le-Rotrou et de Dreux sont à cheval sur une autre région : la Normandie qui propose également une offre de formation par apprentissage.

- Critère 2 : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires

Les ouvertures de certaines formations témoignent de la prise en compte de métiers en tension (bâtiment, restauration, agriculture, commerce, ambulancier...) au regard de l'enquête annuelle des besoins en main-d'œuvre dans le département réalisée par Pôle Emploi.

L'ouverture d'un centre de formation par le groupe IMT à Dreux, centré sur les métiers de production des industries de santé et cosmétique, est une des actions phares du contrat Territoires d'industrie « Pays de Dreux – Portes euréliennes d'Ile-de-France ». Les formations en pharmacie et cosmétiques industrielles de niveau 4 et 5 qu'il a ouvertes devraient permettre de répondre aux besoins des industriels.

3.4.3 – EVOLUTION DE L’OFFRE DE FORMATION DANS L’INDRE

❖ L'évolution globale de l'offre de formation par apprentissage par rapport à 2018

L'offre de formation par apprentissage progresse de 34 % par rapport à 2018, passant de 77 formations en 2018 à 103 en 2021 (+ 26 formations).

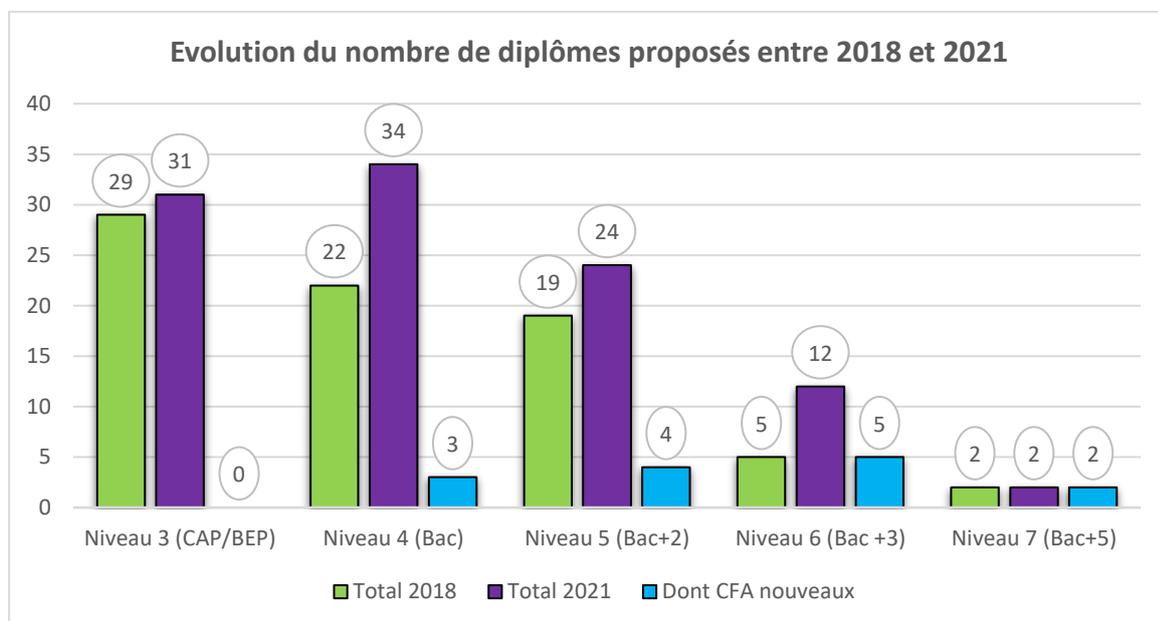
14 formations sont proposées par 2 nouveaux CFA :

- Inertis Business School : 10 formations de niveaux 4 à 7 à Châteauroux
- Le CFA des métiers des territoires et de l'agriculture : 4 formations de niveau 4 et 5 à St Cyr du Jambot.

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques est en augmentation (+ 12 formations par rapport à 2018) grâce à l'ouverture d'une vingtaine de formations :

- CFA BTP à Châteauroux et la Châtre
- CFA CMAR à Châteauroux
- CFA Campus CCI de l'Indre à Châteauroux
- CFA agricole de l'Indre
- CFA académique à Châteauroux, Argenton-sur-Creuse, Issoudun, Le Blanc, La Châtre
- CFA des universités à Châteauroux et Issoudun
- CFA ES Banque à Châteauroux
- CFA AFTEC-CFSA à Châteauroux
- CFA Formasat à Châteauroux

❖ Les évolutions par niveau de formation



L'évolution concerne les niveaux 3 à 6 mais ce sont les niveaux 4 et 6 qui progressent le plus.

Le niveau 3 (CAP) : + 2 formations

Les nouveaux CFA n'ont ouvert aucune formation de niveau 3 en 2021 dans l'Indre.

Les formations ouvertes depuis la mise en place de la réforme sont essentiellement

proposées par des CFA historiques à Châteauroux :

- CMAR à Châteauroux : bâtiment, maintenance de systèmes embarqués, restauration
- CFA académique : menuisier-installateur

 **Le niveau 4** : + 12 formations :

3 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Insertis : secrétaire médicale à Châteauroux
- CFA des métiers des territoires et de l'agriculture à Saint Cyran du Jambot : animation

L'offre de niveau 4 proposée en 2021 par les CFA historiques est en hausse (+ 9 formations) :

- CFA du BTP à La Châtre et à Châteauroux : bâtiment
- CFSA campus CCI 36 à Châteauroux : commerce
- CFA agricole au Blanc (agriculture) et à Châteauroux (maintenance de terrains de sports)
- CFA académique à Issoudun (maintenance de véhicules et logistique) et à la Châtre (bâtiment)
- CMAR : commerce

 **Le niveau 5** : + 5 formations

4 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Insertis à Châteauroux : formation et Insertion
- CFA des métiers des territoires et de l'agriculture à St Cyran du Jambot agriculture

En 2021, l'offre de niveau 5 proposée par les CFA historiques est quasiment stable malgré quelques nouvelles ouvertures de formations :

- CFSA Campus CCI 36 à Châteauroux : comptabilité et gestion et conception de systèmes automatiques
- CFA du BTP à Châteauroux : bâtiment
- CFA des universités à Châteauroux : gestion des entreprises/finances et Ressources humaines

En revanche, quelques formations existant en 2018 ne sont plus répertoriées en 2021.

 **Les niveaux 6 et 7** : + 7 formations

7 formations ouvertes par un CFA nouveau (+ 5 dans le niveau 6 et + 2 dans le niveau 7) :

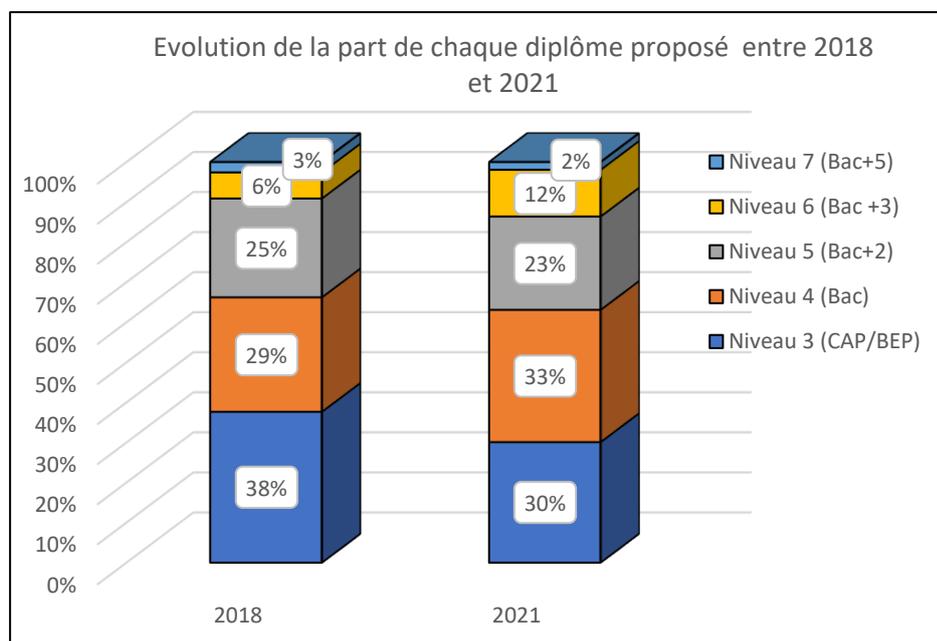
- Insertis à Châteauroux dans le tertiaire (ressources humaines, finances, immobilier, assurances, commerce).

Insertis a également ouvert deux formations de niveau 7 dans les ressources humaines et le développement d'entreprises.

Quelques formations ouvertes par des CFA historiques

- CFA Banque
- CFAS Campus CCI : gestion
- CFA des universités : environnement

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale



La part de l'offre de formation de niveau 4 devient prépondérante en 2021 (33 %), avec une progression de 4 points par rapport à 2018.

La part du niveau 3 diminue de 8 points et représente 30 % de l'offre en 2021 (contre 38 % en 2018). **Aucun CFA nouveau n'a ouvert de formations de niveau 3.**

Le poids du niveau 6 augmente de 5,5 points alors que celle du niveau 5 diminue de 1,7 points et celle du niveau 7 de 1 point.

❖ Localisation des formations avant et après la réforme

Avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était concentrée très majoritairement sur Châteauroux. En outre, quelques formations de niveau 4 étaient proposées à Issoudun, Argenton sur Creuse et au Blanc et des formations de niveau 5 à Issoudun et Argenton sur Creuse.

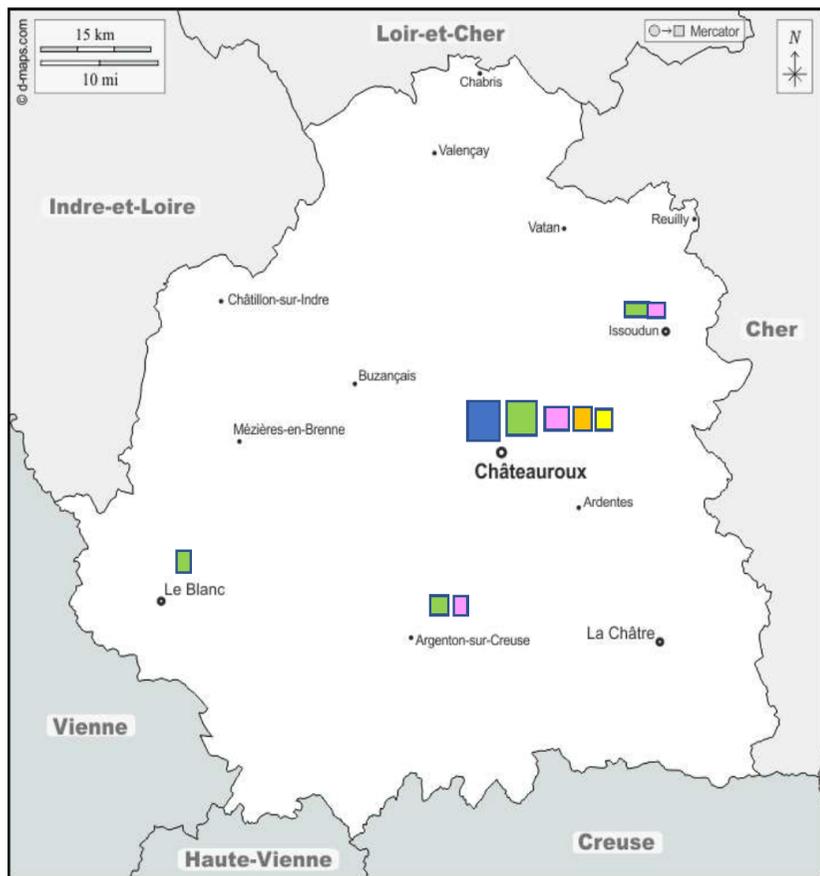
Depuis la mise en place de la réforme, l'offre s'est étendue sur deux nouveaux sites :

- Saint Cyrano du Jambot : ouverture de formations de niveau 4 et 5 par le nouveau CFA des Métiers des Territoires et de l'agriculture de Châteaudun (antenne créée dans l'Indre).
- La Châtre : ouverture de formations de niveau 4 par des CFA historiques.

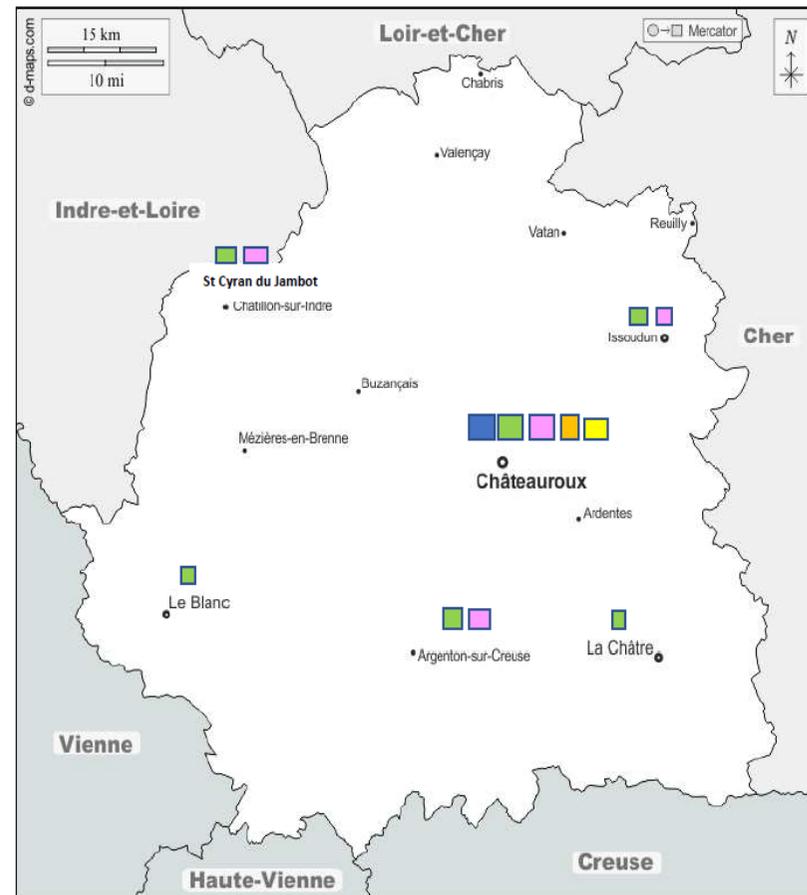
Par ailleurs, les villes d'Issoudun et du Blanc ont vu leur offre de formation de niveau 4 étoffée grâce aux CFA historiques.

A Châteauroux, l'offre a été densifiée également grâce au nouveau CFA « Insertis Business School » et aux CFA historiques.

En 2018, avant la réforme



En 2021



- Niveau 3 (CAP-BEP)
- Niveau 4 (Bac)
- Niveau 5 (Bac + 2)
- Niveau 6 (Bac + 3 et + 4)
- Niveau 7 et 8 (Bac + 5 et plus)

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE DANS L'INDRE : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage dans l'Indre restent principalement proposées par les CFA historiques. **Néanmoins, les 2 nouveaux CFA ont ouvert 14 formations.** L'un est situé à Châteauroux, l'autre à Saint-Cyran du Jambot, au nord-ouest du département.

Critère 2 : **les formations couvrent l'ensemble des niveaux.** Mais tout reste concentré sur Châteauroux (niveaux 3 à 7). La réforme n'a pas bouleversé la répartition.

Les formations de niveau supérieur sont en hausse par rapport à 2018 : les niveaux 5 (bac + 2) à bac + 7/8 représentent 37 % de l'offre de formation par apprentissage dans le département contre 34 % en 2018. Les nouvelles ouvertures de formation portent sur les niveaux 4 à 7.

La part du niveau 4 devient prépondérante grâce à l'offre nouvelle des CFA historiques.

Les formations de niveau 3 sont maintenues grâce uniquement à l'offre des CFA historiques. Mais comme avant la réforme, elles sont proposées **uniquement à Châteauroux.**

Certains CFA dont celui du BTP sont attentifs au maintien d'une offre de niveau 3 même à faible effectif sur certains départements (dont l'Indre), en raison des possibilités de mobilité plus délicates. En outre, sur certains territoires ruraux, une classe remplie avec 5 apprentis représente souvent 80 % de la possibilité d'accueil par les entreprises sur place.

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications. 5 titres professionnels ont été recensés en 2021 dans l'offre nouvelle de formation. 3 d'entre eux sont proposés par des CFA nouveaux.

- En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : **les premiers niveaux de qualification ne sont pas assurés dans toutes les zones d'emploi du département**

Après actualisation par l'INSEE, 2 zones d'emplois ont disparu dans l'Indre : Issoudun et le Blanc qui sont désormais incluses dans la zone d'emplois de Châteauroux (soit un tiers du territoire). Par ailleurs, la totalité de la communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle et la partie nord de la communauté de communes Ecueillé-Valencay sont rattachées à la zone d'emploi de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) »⁷.

Ainsi, si on raisonne en termes de zones d'emploi actualisées, les niveaux 3 sont assurés.

Mais, en dehors de Châteauroux, les autres villes ne sont pas pourvues en formations par apprentissage de niveau 3.

Néanmoins, quelques formations de niveau 4 (bac) sont ouvertes sur plusieurs villes notamment à la Châtre, Issoudun, Argenton sur Creuse, Saint-Cyran du Jambot (rattaché à la zone d'emplois de Loches) et le Blanc.

⁷ Source : Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP-2020

Pour le chef d'établissement du lycée Pasteur au Blanc ⁸ : « Offrir toutes les formations en apprentissage va dans le sens de l'égalité des chances, surtout dans nos territoire ruraux, dotés d'atouts et donc de ressources ».

Critère 2 : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires

Selon l'enquête annuelle des besoins en main-d'œuvre de Pôle emploi, les métiers en tension dans l'Indre sont : les métiers de la santé et du grand âge (aides-soignants, ASH auxiliaires de soins, infirmiers, puéricultrices, aides à domicile), les métiers du transport (voyageurs et scolaires), l'hôtellerie-restauration, les métiers de bouche (poissonnerie notamment), le bâtiment, l'agriculture et la viticulture, la maroquinerie.

Dans l'ensemble, les formations visent à répondre à la demande des entreprises. C'est le cas notamment du bâtiment ou encore de l'agriculture. Le CFA agricole est de plus en plus sollicité par les entreprises agricoles de l'Indre mais il peine à répondre à leurs demandes⁹.

On pourrait s'étonner de l'absence d'ouvertures de formations d'aides-soignants par apprentissage dans l'Indre alors que les besoins semblent importants. En réalité, cette formation est assurée dans le cadre d'autres dispositifs financés par la Région et Pôle Emploi.

⁸ Source : article du 25/03/2021 – Nouvelle République : « L'apprentissage dispensé sur place au lycée Pasteur »

⁹ Source : article du 14/10/2021 – Nouvelle République Indre – « Le CFA agricole cherche des apprentis »

3.4.4 – EVOLUTION DE L’OFFRE DE FORMATION DANS L’INDRE-ET-LOIRE

❖ L’évolution globale de l’offre de formation par apprentissage par rapport à 2018

L’offre de formation par apprentissage progresse de 72 % par rapport à 2018, passant de 231 formations à 397 en 2021 (+ 166 formations).

148 formations sont proposées par 29 nouveaux CFA :

- Les CFA implantés à Tours :
 - Antée Formation
 - CEFIM
 - CFA IMP Saint Martin des Douets
 - Ecole d’esthétique et cosmétique de Tours
 - Ecole Tourangelle Supérieure (ETS)
 - ESTEN LE CERCLE DIGITAL
 - ISBC
 - IPMS
 - IST Pigier
 - Wild Code School (antenne)
 - Académie de coiffure de Touraine
 - Alternance Sèvres et Vienne
 - DIFCAM
 - Excelia
- Les CFA implantés à Chambray-les-Tours :
 - CFA Santé du Centre-Val de Loire – CHRU de Tours – IFPS
 - Croix Rouge française
 - Cerfal
- Les CFA implantés à Joué-lès-Tours :
 - CNAM (Antenne à Joué-lès-Tours)
 - Lycée et CFA Saint Gatien – La Salle
- Les CFA implantés sur d’autres sites :
 - MFR Azay le Rideau
 - MFR Bourgueil
 - MFR Rougemont-Tours Val de Loire
 - MFR du Val de Manse à Noyant de Touraine

- MFR de Neuvy-le-Roi
- CFA de la MFEO de Sorigny
- JLA Formation à Fondettes
- IRSS Sport à la Riche
- AFTRAL à Parçay-Meslay
- Forma santé à Rougemont

Les CFA historiques sont toujours présents dans le département :

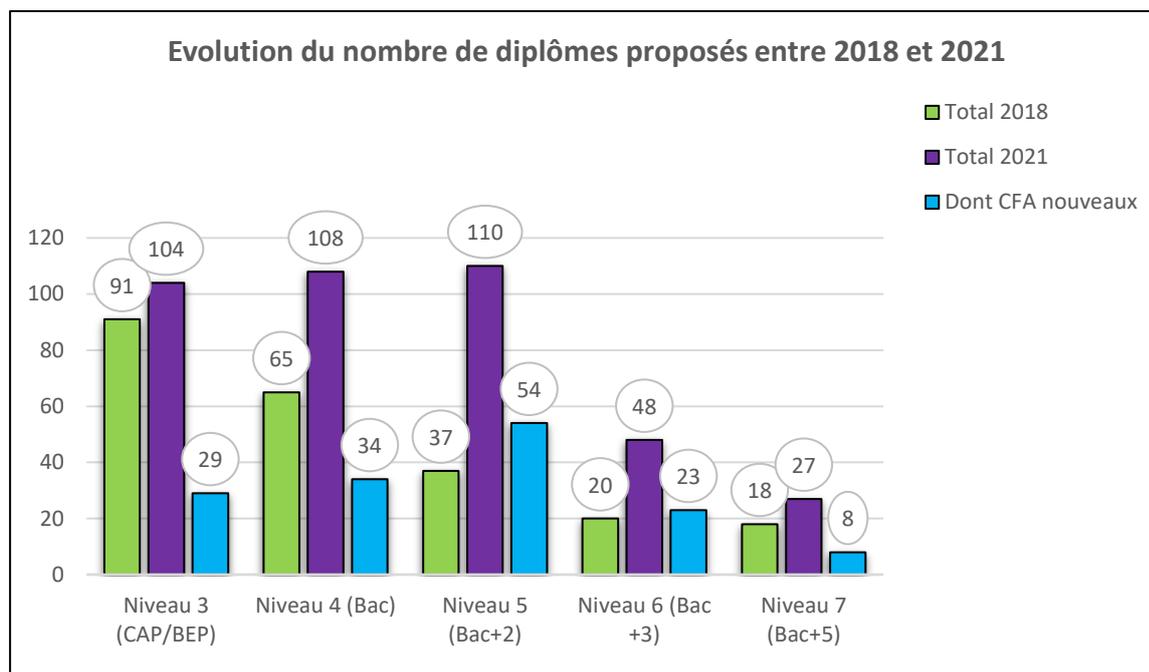
- CFA du BTP à Saint-Pierre des Corps
- CFA Tours-Fondettes agrocampus à Fondettes et Chinon
- CFA de la CMAR à Joué-lès-Tours
- CFA académique à Tours, Château-Renault, Chinon, Amboise, Joué-Lès-Tours et Saint-Pierre des Corps
- CFA des universités à Tours
- CFA SMS à Amboise, Tours
- AFTEC Formation à Tours
- CFA de la pharmacie (AFPPREC) à Joué-Lès-Tours
- La cité des formations (CFA Tours Alternance formation) à Tours
- CFA Prometa (ex CFAI) à Amboise
- CFA Promotrans à Joué-Lès-Tours
- Les Compagnons de devoir Tours
- CFA EFIIP – Groupe IMT à Tours
- CFA INHNI Propreté à Tours
- Fédération régionale des MFR à Loches

NB : les formations proposées en 2018 par le CFA Banque à la Riche et à Tours ne sont plus répertoriées dans la base du GIP ALFA CENTRE en 2021.

Les CFA historiques ont également ouvert quelques formations mais qui restent modestes en comparaison avec celles ouvertes par les CFA nouveaux.

⇒ Ainsi, l’offre de formations par les CFA « historiques » en 2021 est en hausse (+ 18 formations) grâce essentiellement aux formations de niveau 5, selon les données saisies par les CFA dans la base du GIP.

❖ Les évolutions par niveau



Tous les niveaux sont en progression. Mais les évolutions les plus marquées concernent les niveaux 4 et 5.

✚ **Le niveau 3** : + 13 formations

29 formations sont ouvertes par les CFA nouveaux :

- Académie de la coiffure et Ecole d'esthétique et cosmétique à Tours
- Aftral à Parçay-Meslay : logistique
- Antée formation à Joué-lès-Tours : petite enfance et restauration
- CHRU à Chambray-les-Tours : ambulancier
- JLA formation à Fondettes : fleuriste
- MFR de Noyant de Touraine : agriculture
- Format santé à Rougemont : social

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 3 est en baisse (- 16 formations) par rapport à 2018 malgré l'ouverture de quelques formations :

- Tours Alternance formation à Tours : restauration
- CMAR à Joué-les-Tours : crémier-fromager et automobile
- CFA académique à Chinon : aide à domicile

✚ **Le niveau 4** : + 43 formations

34 formations sont ouvertes par les CFA nouveaux :

- Académie de la coiffure à Tours,
- JLA Formation à Fondettes : fleuriste
- Antée formation à Joué-lès-Tours : comptabilité, informatique, commerce
- Alternance Sèvres et Vienne à Joué-lès-Tours : commerce
- Cerfal à Chambray-les-Tours : sécurité
- CFA St Gatien La Salle à Joué-lès-Tours : énergie et géomètre-topographe
- Les Compagnons du devoir à Tours : bâtiment et électricité
- CHRU à Chambray-les-Tours et Croix Rouge française : aide-soignant
- IRSS Sport à la Riche et CFA IMPS à Tours : animation
- MFR à Azay le Rideau : services aux personnes
- MFR à Noyant de Touraine : agriculture

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 4 est en légère augmentation (+ 9 formations) par rapport à 2018. Quelques ouvertures de formations :

- CFA SMS à Amboise (aide-soignant et social) et à Tours (animation)

- Tours Alternance formation à Tours : commerce
- CMAR à Joué-lès-Tours : commerce
- CFA académique à Château-Renault et à Tours : maintenance de systèmes de production connectés et façonnage/routage
- CFA du BTP à St Pierre des Corps : travaux publics et énergie
- CFA EFiIP – Groupe IMT à Tours : maintenance industrielle

Le niveau 5 : + 73 formations

54 formations sont ouvertes par les CFA nouveaux :

- Antée formation à Joué-Lès-Tours : services à la personne, Ressources humaines, formation/insertion, comptabilité/gestion, immobilier, commerce
- ISBC à Tours : Informatique et assurances, commerce, gestion de PME, communication, hôtellerie-restauration
- IST Pigier : communication, secrétariat, immobilier
- CEFIM à Tours : assurances,
- Alternance Sèvres et Vienne à Tours : commerce, gestion de PME
- MFR à Azay le Rideau et à Neuvy-le Roi : commerce
- Aftral à Parçay-Meslay : logistique
- CFA Saint Gatien à Joué-Lès-Tours : bâtiment et travaux publics
- Les Compagnons du devoir à Tours : électrotechnique et maintenance systèmes de production

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 5 est en forte augmentation (+ 19 formations) par rapport à 2018 grâce à de nombreuses ouvertures de formations :

- Tours Alternance formation à Tours : commerce
- Aftec à Tours : commerce, comptabilité-gestion
- CFA académique à Tours (commerce, communication); à Saint Pierre des Corps (bâtiment et travaux publics); à Chinon (énergie) et à Joué-Lès-Tours (banque)
- Promotrans à Joué-Lès-Tours : logistique

- CMAR à Joué-les Tours : médical (podo-orthésiste), soins à la personne, automobile
- CFA de la Pharmacie à Joué-lès-Tours
- Prometa à Amboise : électrotechnique et maintenance systèmes de production

Les niveaux 6 (+ 28 formations)

23 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Aftral à à Parçay-Meslay : logistique
- Alternance Sèvres et Vienne à Tours : ressources humaines
- IST Pigier à Tours : ressources humaines, communication, comptabilité et commerce,
- DIFCAM à Tours : agriculture
- Croix Rouge à Chambray-les-Tours : économie sociale familiale et infirmier
- ESTEN le Digital à Tours : communication
- Excelia à Tours : management international
- CNAM à Joué-lès-Tours : génie civil
- CEFIM à Tours : informatique et commerce
- Wild Code School à Tours : informatique
- CHRU à Chambray-les-Tours : médical/électroradiologie

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 6 est en légère augmentation (+ 5 formations) par rapport à 2018. Quelques ouvertures de formations :

- Promotrans à Joué-lès-Tours : logistique
- CMAR à Joué-Lès-Tours : banque/assurance
- MFEO à Sorigny : métier de l'entrepreneuriat
- CFA SMS : social (éducateur)
- CFA des universités à Tours : comptabilité et droit du patrimoine
- CFA académique à Saint-Pierre des Corps : génie civil

Les niveaux 7 (+ 9 formations)

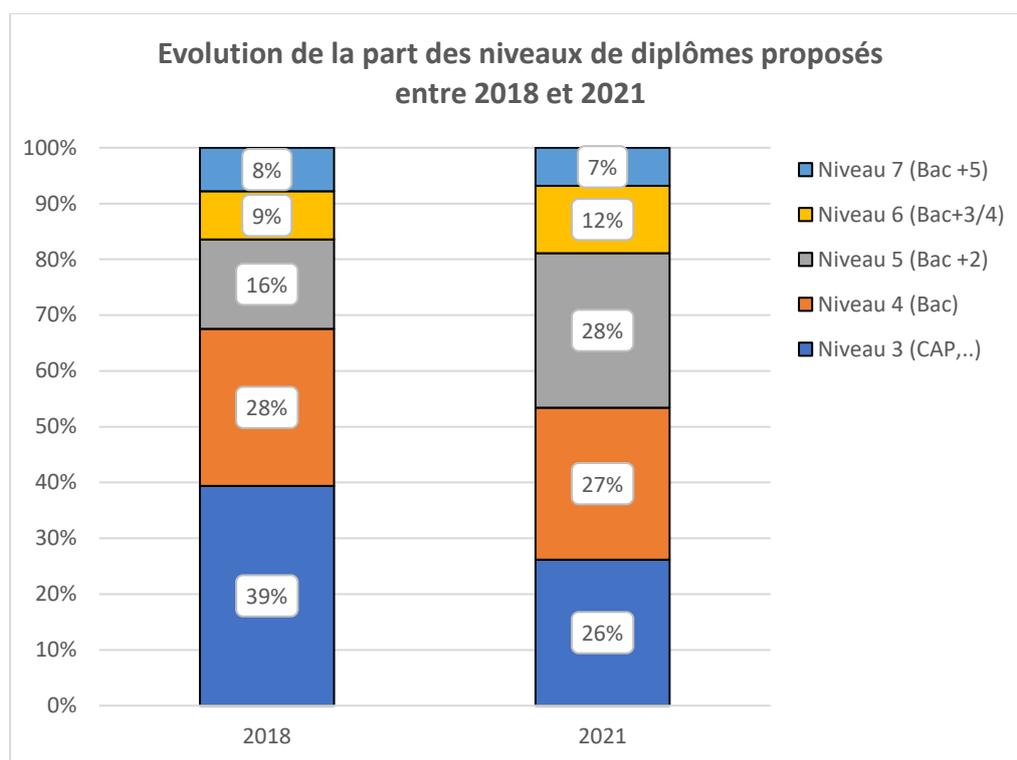
8 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Alternance Sèvres et Vienne, IST Pigier à Tours : ressources humaines
- Excelia à Tours : comptabilité et commerce

1 formation ouverte par un CFA historique :

- CFA des universités à Tours : Master mention journalisme

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale



En 2021, les niveaux 3, 4 et 5 ont une part quasi identique dans l'offre de formation dans le département. Cela s'explique par le nombre important d'ouvertures de formations dans ces trois niveaux. Cependant, les dynamiques par niveau sont différentes.

Entre 2018 et 2021, la part du niveau 4 reste à peu près la même. Celle du niveau 5 augmente de 13 points et celle du niveau 6 de 4 points.

En revanche, le niveau 3 perd 15 points en raison de la baisse du nombre de formations par les CFA historiques, selon les données saisies par les CFA dans la base du GIP.

❖ Localisation des formations avant et après la réforme

Avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était localisée :

- dans plusieurs villes sur l'axe ligérien,
- dans quelques villes au sud de la Loire (Azay le Rideau, Noyant de Touraine, Sorigny et Loches)

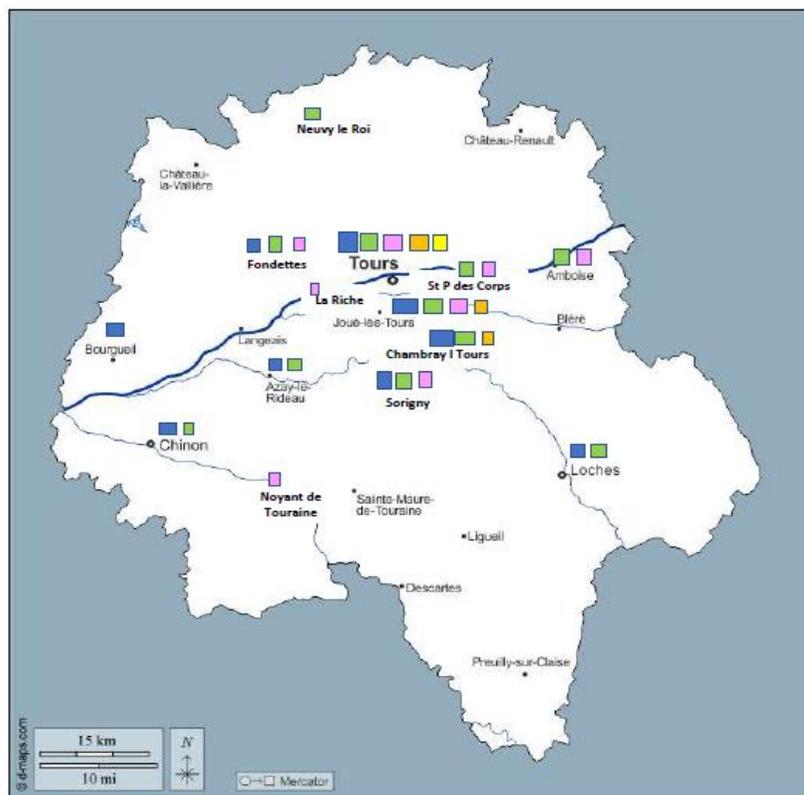
- au nord du département (Neuvy le Roi)
- à l'ouest (Bourgueil)

Depuis la mise en place de la réforme, l'offre s'est étendue au nord de la Loire, sur deux nouveaux sites :

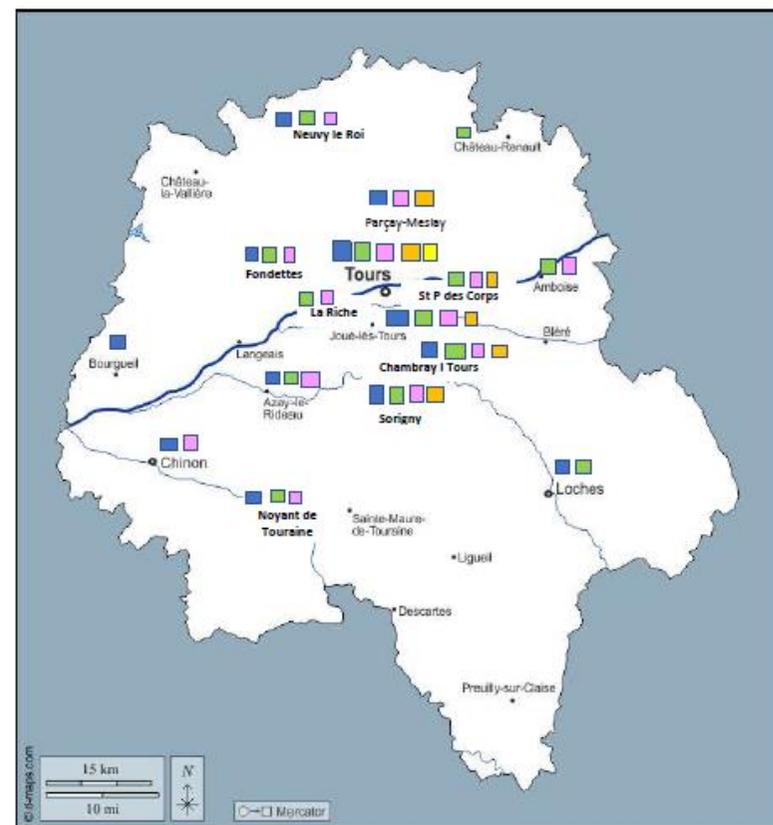
- Parçay-Meslay (formations de niveaux 3, 5 et 6 proposées par le nouveau CFA AFTRAL).
- Château Renault (formations de niveau 4)

Par ailleurs, l'offre s'est densifiée sur l'axe ligérien mais également à Neuvy le Roi (offre de niveaux 3 et 5 en plus du niveau 4) et à Noyant de Touraine (niveaux 3 et 4 en plus de l'offre de niveau 5).

En 2018, avant la réforme



En 2021



- | | |
|--|---|
| ■ Niveau 3 (CAP-BEP) | ■ Niveau 6 (Bac + 3 et + 4) |
| ■ Niveau 4 (Bac) | ■ Niveau 7 et 8 (Bac + 5 et plus) |
| ■ Niveau 5 (Bac + 2) | |

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE EN INDRE-ET-LOIRE : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage dans l'Indre-et-Loire sont proposées **par une plus grande variété d'opérateurs avec l'arrivée de 29 nouveaux CFA qui ont ouvert 148 formations.**

Critère 2 : les formations couvrent l'ensemble des niveaux (3 à 7).

Cependant, Tours est la seule ville qui propose des formations sur tous les niveaux.

Les formations se sont fortement développées sur les niveaux supérieurs : les niveaux 5 (bac + 2) à bac + 7/8 représentent en 2021 47 % de l'offre de formation par apprentissage dans le département contre 33 % en 2018.

Cela s'explique par le nombre important de formations supérieures ouvertes par les nouveaux CFA (85 sur 148 formations) et également par les CFA historiques.

Les formations de niveau 3 sont préservés grâce à l'offre des CFA nouveaux (29 formations nouvelles).

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications.

30 titres professionnels ont été recensés en 2021 dans l'offre nouvelle. 26 d'entre eux sont proposés par des CFA nouveaux.

- En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : les premiers niveaux de qualification sont assurés dans les trois zones d'emplois du département : Tours, Chinon, Loches

Néanmoins, ce constat est à nuancer : dans les zones d'emploi de Loches, on peut recenser une seule formation de niveau 3.

Les ouvertures de formation sont réalisées essentiellement dans la zone d'emplois de Tours.

Critère 2 : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires

Selon l'enquête annuelle de Pôle emploi sur les besoins en main-d'œuvre, les métiers en tension identifiés dans l'Indre-et-Loire sont notamment les maçons, les couvreurs, les éducateurs spécialisés, vendeurs généralistes...

Et les métiers les plus recherchés sont : les viticulteurs, arboriculteurs salariés, cueilleurs mais également les agents d'entretien des locaux et les aides-soignants.

Dans l'hôtellerie-restauration, les besoins de main d'œuvre sont également importants mais la crise sanitaire a généré une « crise des vocations ». La responsable de la communication de la cité des formations de Tours-nord fait état d'une centaine de ruptures de contrats d'apprentissage et de la fermeture de classes des métiers en 2022¹⁰.

¹⁰ Article de la Nouvelle République du 27/04/2022 « Une crise des vocations dans l'hôtellerie-restauration ».

3.4.5 – EVOLUTION DE L’OFFRE DE FORMATION DANS LE LOIR-ET-CHER

❖ L'évolution globale de l'offre de formation par apprentissage par rapport à 2018

L'offre de formation par apprentissage progresse de 33 % par rapport à 2018, passant de 96 formations à 128 en 2021 (+ 32 formations).

19 formations sont proposées par 4 nouveaux CFA :

- Alternance Loiret Group d'Orléans (antenne à Blois)
- Campus la Providence de Blois
- Le CFA des métiers des territoires et de l'agriculture qui a ouvert 2 antennes : Fougères-sur-Bièvre et Montoire-sur le Loir
- La MFR du Vendômois à Saint-Firmin des Près

Les CFA historiques sont toujours présents dans le département :

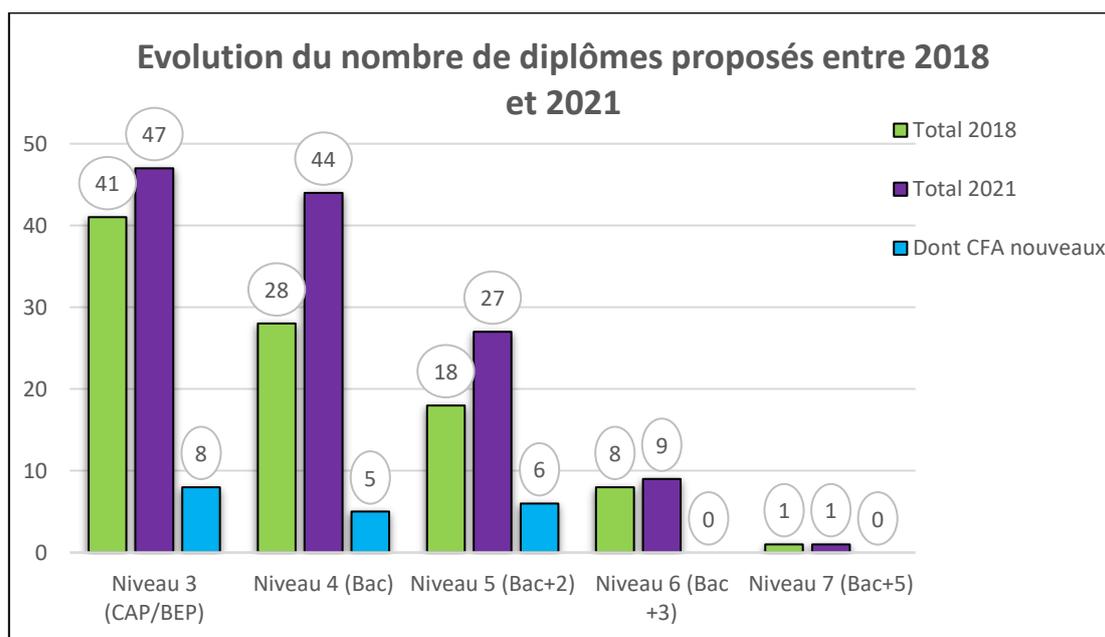
- CFA du BTP à Blois

- Campus Centre CCI de l'Indre– site de Blois
- CFA agricole du 41 à Blois, Montoire-sur-le Loir, Areines/Vendôme
- CFA de la CMAR à Blois
- CFA académique à Vendôme, Blois, Romorantin, Saint-Aignan
- CFA des universités – IUT de Blois
- CFA SMS à Montoire-sur-le Loir, Romorantin, Blois
- CFA Banque à Blois
- CFA Prometa (ex CFAI) à Blois
- CFA Promotrans à Saint-Ouen

NB : FORMASAT : aucune formation répertoriée en 2021 à Blois dans la base du GIP

⇒ **L'offre de formations par les CFA « historiques » est en augmentation (+ 13 formations) par rapport à 2018 grâce aux formations de niveau 4, selon les données saisies par les CFA dans la base du GIP.**

❖ Les évolutions par niveau



L'évolution concerne tous les niveaux mais ce sont les formations de niveau 4 qui progressent le plus.

Le niveau 3 : + 6 formations

8 formations sont ouvertes par les CFA nouveaux :

- CFA des Métiers des territoires et de l'agriculture à Fougères sur Bièvre et à Montoire sur le Loir : services aux personnes et petite enfance
- MFR du Vendômois à Saint Firmin des Près : agriculture et commerce

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 3 est en légère baisse en 2021 (- 2 formations) par rapport à 2018 malgré quelques ouvertures de formations :

- Promotrans à Saint-Ouen : préparateur de commandes
- CFA SMS à Blois : ambulancier et accompagnement éducatif et social
- CMAR à Blois : restauration

Le niveau 4 : + 16 formations

5 formations sont ouvertes par les nouveaux CFA :

- CFA métiers des territoires et de l'agriculture à Montoire sur le Loir : services aux personnes et commerce
- MFR du Vendômois à Saint Firmin des Près : agriculture.

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 4 est en hausse (+ 11 formations) par rapport à 2018. Quelques ouvertures de formations :

- CFA du BTP à Blois : bâtiment/électricité
- CFA CMAR à Blois : commerce
- CFA SMS à Blois, Romorantin et Montoire sur le Loir : médical/aide-soignant)
- CFA académique à Saint-Aignan (énergie) : à Vendôme (maintenance des véhicules et des matériels) et à Romorantin (maintenance de systèmes de production connectés) et à Blois (usinage)

- Prometa à Blois : usinage

Le niveau 5 : + 9 formations

6 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Alternance Loiret Group à Blois : commerce
- Campus la Providence à Blois : comptabilité/gestion

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 5 est en légère augmentation (+ 3 formations) par rapport à 2018 grâce à quelques ouvertures de formations :

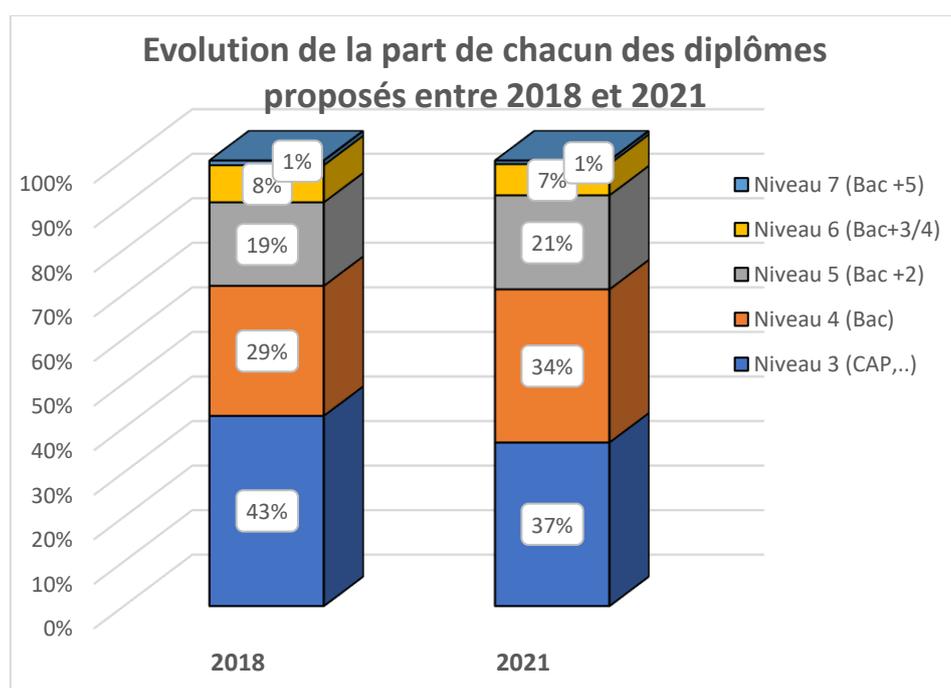
- CFA académique à Blois : énergie et comptabilité/gestion
- CCI 36, à Blois : commerce

Les niveaux 6 et 7 : faible évolution

Des formations sont ouvertes essentiellement par des CFA historiques :

- Dans le commerce à Blois (CFA Banque) : niveau 6
- Dans l'informatique à Blois (CFA des universités) : niveau 7

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale



Contrairement aux départements du 18, 28 et 36, dans le Loir-et-Cher, l'offre de formation de niveau 3 reste prépondérante en 2021 (37 % de l'offre globale) même si elle a perdu 5 points par rapport à 2018.

Néanmoins la part de l'offre de formation de niveau 4, qui progresse de 5 points, se rapproche de celle du niveau 3.

La part du niveau 5 augmente de 2 points mais celle du niveau 6 diminue de 1 point. Celle du niveau 7 est faible et stable.

❖ Localisation des formations avant et après la réforme

Avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était concentrée sur 5 villes au nord de la Loire : - Blois (formations de niveaux 3 à 7)

- Saint-Ouen (formations de niveaux 3, 4 et 5)
- Montoire-sur-le Loir (formations de niveaux 3, 4 et 5)
- Vendôme (formations de niveaux 4 et 5)
- Saint Firmin des Près (formations de niveau 3)

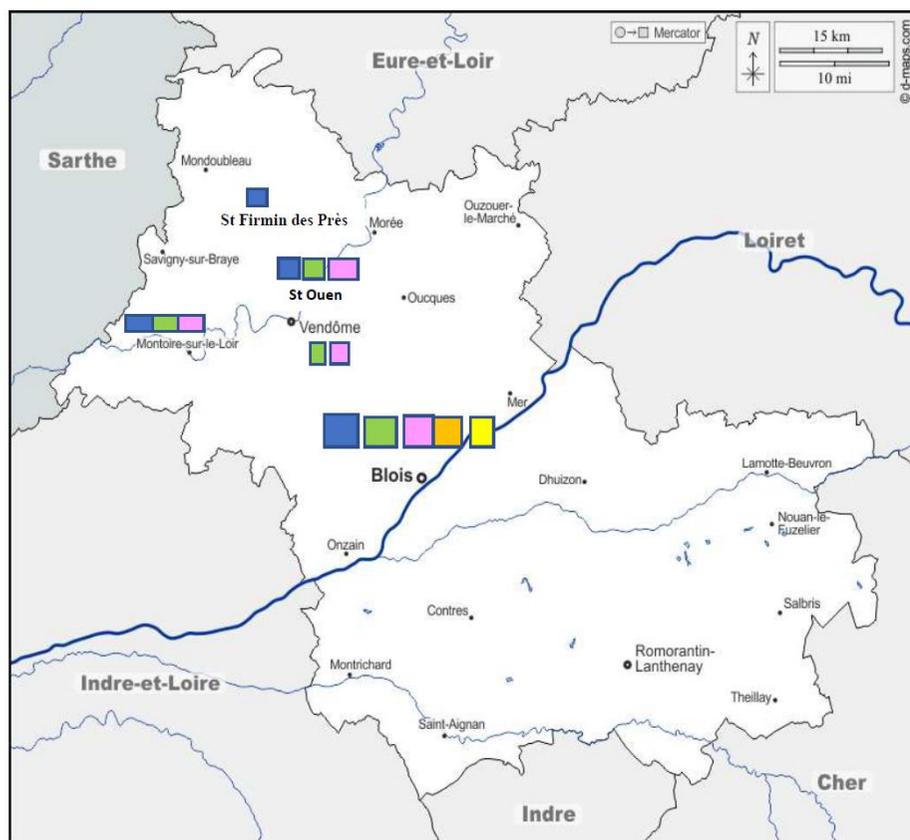
Depuis la mise en place de la réforme, l'offre s'est étendue au sud de la Loire, sur trois nouveaux sites :

- Fougères-sur-Bièvre : ouverture de formations de niveaux 3 et 4 par le nouveau CFA Métiers des territoires et de l'agriculture de Châteaudun qui a ouvert deux antennes dans le Loir-et-Cher (Fougères sur Bièvre et Montoire-sur le Loir)
- Romorantin Lanthenay : formations de niveau 4 proposées par des CFA historiques (CFA académique, CFA SMS)
- Saint Aignan : formations de niveau 4 par le CFA académique.

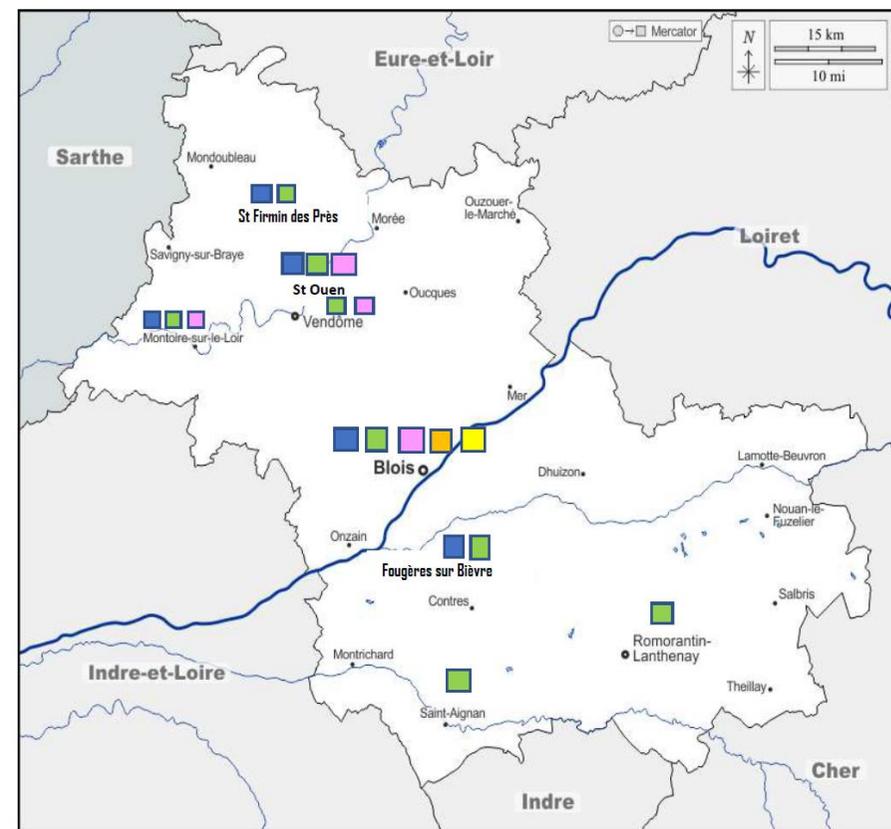
L'offre de formation à Saint-Firmin-des Près a été étoffée par le nouveau CFA MFR du Vendômois qui propose des formations de niveaux 3 et 4.

Par ailleurs, des formations ont été ouvertes sur les autres sites (Blois, Vendôme, Saint Ouen, Montoire-sur le Loir) par des CFA nouveaux et historiques.

En 2018, avant la réforme



En 2021



- Niveau-3 (CAP-BEP) → → ■ Niveau-6 (Bac+3-et+4)¶
- Niveau-4 (Bac) → → → ■ Niveau-7-et-8 (Bac+5-et-plus)
- Niveau-5 (Bac+2)¶¶

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE DANS LE LOIR-ET-CHER : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage dans le Loir-et-Cher sont proposées **par une plus grande variété d'opérateurs avec l'arrivée de 4 nouveaux CFA** qui ont ouvert 19 formations.

Critère 2 : **les formations couvrent l'ensemble des niveaux (3 à 7. Seule Blois propose l'ensemble des niveaux de formation, comme avant la réforme.**

Contrairement aux autres départements, les formations de niveau supérieur ne progressent pratiquement pas. Elles représentent en 2021 29 % contre 28 % en 2018. Cela s'explique par l'absence d'ouvertures de formations de niveau 6 et 7 par les CFA nouveaux.

En revanche, l'offre de formation de niveau 4 progresse notamment grâce aux CFA historiques.

Les formations de niveau 3 sont préservées grâce à l'offre des CFA nouveaux. Dans l'entretien avec le directeur de la MFR régionale, ce dernier a indiqué que les MFR ont pour objectif de maintenir les premiers niveaux de qualification CAP/Bac tout en développant des BTS et de se maintenir sur les territoires ruraux.

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications. 7 titres professionnels ont été recensés en 2021 dans l'offre nouvelle. Ils sont tous proposés par des CFA nouveaux.

- En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : **les premiers niveaux de qualification ne sont pas assurés dans toutes les zones d'emploi du département.**

Il existe une offre de formation par apprentissage notamment de niveau 3 sur les zones d'emploi de Blois et de Vendôme (Saint-Ouen, Saint-Firmin des Près, Montoire-sur-le Loir). En revanche, la plupart des villes du sud en particulier sur la zone d'emploi de Romorantin-Lanthenay en sont dépourvues.

Néanmoins, depuis la réforme, des formations de niveau 4 (bac) sont ouvertes sur plusieurs villes qui n'en étaient pas pourvues, au sud de la Loire (Romorantin, Saint-Aignan et Fougères sur Bièvre) mais également sur d'autres villes au nord de la Loire. Le maillage s'est donc amélioré entre 2018 et 2021.

Critère 2 : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires

Au regard des besoins en main-d'œuvre identifiés dans l'enquête de Pôle emploi, plusieurs ouvertures de formation semblent répondre aux métiers en tension dans le Loir-et-Cher : aides-soignants, employés de banque, ouvriers non qualifiés de l'emballage, agriculture, aides à domicile notamment.

3.4.6 – EVOLUTION DE L’OFFRE DE FORMATION DANS LE LOIRET

❖ L'évolution globale de l'offre de formation par apprentissage par rapport à 2018

L'offre de formation par apprentissage progresse de 40 % par rapport à 2018, passant de 223 formations à 312 en 2021 (+ 89 formations)

88 formations sont proposées par 23 nouveaux CFA :

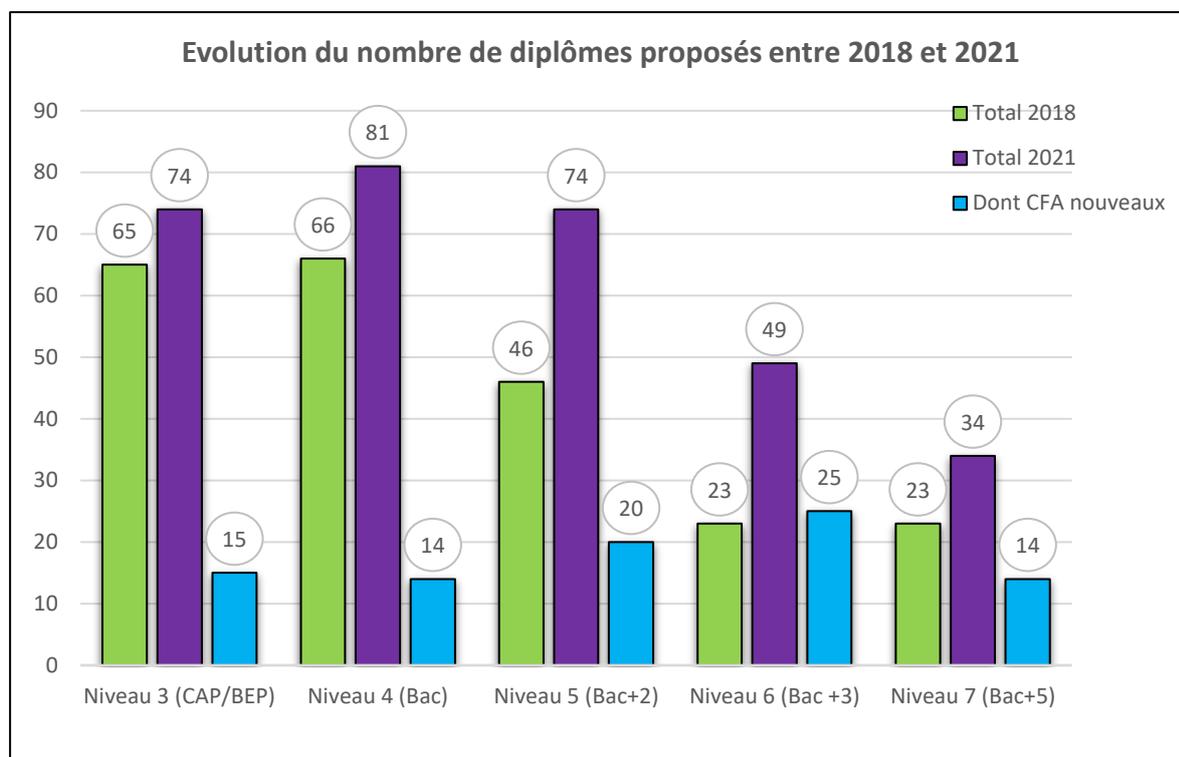
- AFEC à Orléans
- AFTRAL à Semoy
- Alternance Loiret Groupe Alternance à Saran
- C3CFA à Orléans
- OGEC ST PAUL DU BOURDON BLANC à Orléans
- CESI CFA SUP à Orléans
- CFA de l'éducation populaire à Orléans
- CFA ENGIE à Orléans
- CFC Sainte Croix Ste Euverte à Orléans
- CNAM à Orléans
- EXCELIA GROUP à Orléans
- CFA FORMA SANTE à Orléans
- CFA IF PRO à Montargis
- CFA ORCOM à Orléans
- CFA MFR DE CHAINGY
- CFA MFR DE L'ORLEANAIS
- CFA MFR DU PITHIVIERAIS à Ascoux
- CFA MFR DE FEROLLES
- CFA MFR DE GIEN
- CFA MFR STE GENEVIEVE DES BOIS
- CFA POINT F à Orléans
- CFA B & C FORMATION (Cerfal) à Saran

Les CFA historiques sont toujours présents dans le département :

- CFA AFTEC à Orléans
- CFA DE LA MOUILLERE à Orléans
- CFA BTP CVL à Orléans
- CFA AFI24 CVL à Orléans
- CFA AGRICOLE DU LOIRET à Bellegarde
- CFA CMAR à Orléans
- CFA PHARMACIE à Orléans
- CFA ACADEMIQUE Orléans, Chalette-sur-Loing, Saint-Jean de Braye, Saint-Jean de la Ruelle, Olivet, Fleury-les Aubrais, Gien
- CFA des Universités à Orléans
- CFA EST LOIRET à Montargis
- CFA ORLEANS METROPOLE à Orléans
- CFA DES SMS à Olivet, Orléans
- CFA BANQUES à Orléans
- CFA FORMASAT à Saint-Jean le Blanc
- FCRO (Fédération Compagnonnique Régionale d'Orléans) à La Chapelle Saint-Mesmin
- PROMETA (ex CFAI) à la Chapelle Saint Mesmin
- PROMOTRANS à Olivet

⇒ **En 2021, l'offre de formations par les CFA « historiques » est stable par rapport à 2018 malgré l'ouverture de plusieurs formations, selon les données saisies par les CFA dans la base du GIP.**

❖ Les évolutions par niveau



Tous les niveaux sont en progression. Mais les évolutions les plus marquées concernent les niveaux 5 (+ 28 formations) et 6 (+ 26 formations).

📌 **Le niveau 3** : + 9 formations

15 formations sont ouvertes par les CFA nouveaux :

- AFTRAL à Semoy : logistique
- FORMA Santé à Orléans : accompagnement éducatif et social
- MFR Chaingy : jardinier paysagiste
- MFR de l'Orléanais : jardinier paysagiste
- MFR du Pithiverais, à Ascoux : services aux personnes, cuisine
- MFR de Gien : métiers de l'agriculture, services aux personnes

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 3 est en baisse (- 6 formations) malgré l'ouverture de plusieurs formations.

- CFA du BTP à Orléans : coffreur-brancheur
- CFA SMS à Olivet : assistant de vie aux familles et à Orléans : ambulancier

- FCRO à la Chapelle Saint Mesmin : bâtiment
- CFA agricole à Bellegarde : travaux forestiers
- CFA Est Loiret à Montargis (Châlette sur Loing) : petite enfance, assistant de vie aux familles
- CMAR à Orléans : restauration
- CFA Orléans métropole à Orléans : assistant de vie aux familles
- CFA académique à Olivet : restauration, primeurs

📌 **Le niveau 4** : + 15 formations

14 formations sont ouvertes par les nouveaux CFA :

- AFEC à Orléans : médico-social
- CERFAL (B&C formation) à Saran : sécurité
- OGEC Saint-Paul Bourdon Blanc à Orléans : comptabilité, communication
- CFC Sainte Croix Sainte Euverte à Orléans : électricité, commerce
- CFA de l'éducation populaire à Orléans : relation client
- MFR Chaingy : gestion milieux naturels
- MFR de l'Orléanais : services aux personnes, responsable entreprise agricole

- MFR du Pithiverais, à Ascoux : vente produits alimentaires
- MFR de Gien : gestion entreprise agricole

En 2021, l'offre de formation des CFA historiques de niveau 4 est stable (+ 1 formation) malgré l'ouverture de quelques formations.

- CFA du BTP à Orléans : aménagement, peinture
- CFA agricole à Bellegarde : travaux forestiers
- FORMASAT à Saint-Jean-le-Blanc : 3 nouveaux BPJEPS
- CFA académique à Saint-Jean de Braye : bâtiment ; à Gien (bâtiment, installations nucléaires)

Le niveau 5 : + 28 formations

20 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- Engie à Orléans : systèmes énergétiques et fluidiques
- AFTRAL à Semoy : logistique
- Alternance Loiret group à Saran : commerce
- CERFAL (B&C formation) à Saran : sécurité
- C3 CFA à Orléans : gestion de PME, commerce, action managériale
- CESI à Orléans : informatique
- CFC Sainte Croix Sainte Euverte à Orléans : conception systèmes automatiques, sanitaire et social
- IF PRO à Montargis : comptabilité, gestion PME, commerce
- Point F à Orléans : assistant de direction, ressources humaines, commerce

En 2021, l'offre de formation de niveau 5 par les CFA historiques est en augmentation par rapport à 2018 (+ 8). Quelques ouvertures de formations :

- CFA du BTP à Orléans : aménagement-finition, chargé d'affaires
- Campus la Mouillère à Orléans : aménagements paysagers et gestion/maîtrise de l'eau
- CFA agricole à Bellegarde : conduite entreprise agricole et production horticole

¹¹ NB : 2 licences pro « métiers de l'industrie : conception et amélioration des processus industriels » sont répertoriées dans la base. Elles sont toutes les deux réalisées au CFC Sainte Croix Sainte Euverte mais dans un cas, c'est Saint Croix Ste Euverte qui est le CFA

- CFA de la pharmacie à Orléans : préparateur technicien en pharmacie (Deust)
- CFA Est Loiret à Montargis : gestion PME,
- CMAR à Orléans : esthétique/cosmétique (management),
- Promotrans à Olivet : logistique (TP)
- CFA académique à Fleury : chaudronnerie

Le niveau 6 : + 26 formations

25 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

- AFTRAL à Semoy : logistique
- C3 CFA à Orléans : commerce/marketing, ressources humaines, banque/assurance
- OGEC Saint-Paul Bourdon Blanc à Orléans : immobilier, finances, ressources humaines, marketing/vente
- CESI à Orléans : informatique, qualité/sécurité, performance industrielle, ressources humaines,
- CFC Sainte Croix Sainte Euverte à Orléans : marketing/communication, commerce, économie sociale et solidaire, amélioration processus industriels
- CNAM à Orléans : statistiques, énergie, amélioration processus industriels (lycée B Franklin) et amélioration processus industriels (lycée Sainte Croix Sainte Euverte)¹¹
- Excéla group à Orléans : commerce
- ORCOM à Orléans : comptabilité/gestion
- Wild Code School à Orléans : informatique

En 2021, l'offre de niveau 6 des CFA historiques est stable (+ 1) malgré l'ouverture de quelques formations :

- AFTEC à Orléans : domotique
- AFI 24 à Orléans : chimie/formulation et amélioration processus industriels
- CFA Orléans métropole à Orléans : banque/assurance, distribution
- Promotrans à Olivet : logistique
- CFA des universités à Orléans : métiers du notariat, droit privé

Le niveau 7 : + 11 formations

14 formations ouvertes par les CFA nouveaux :

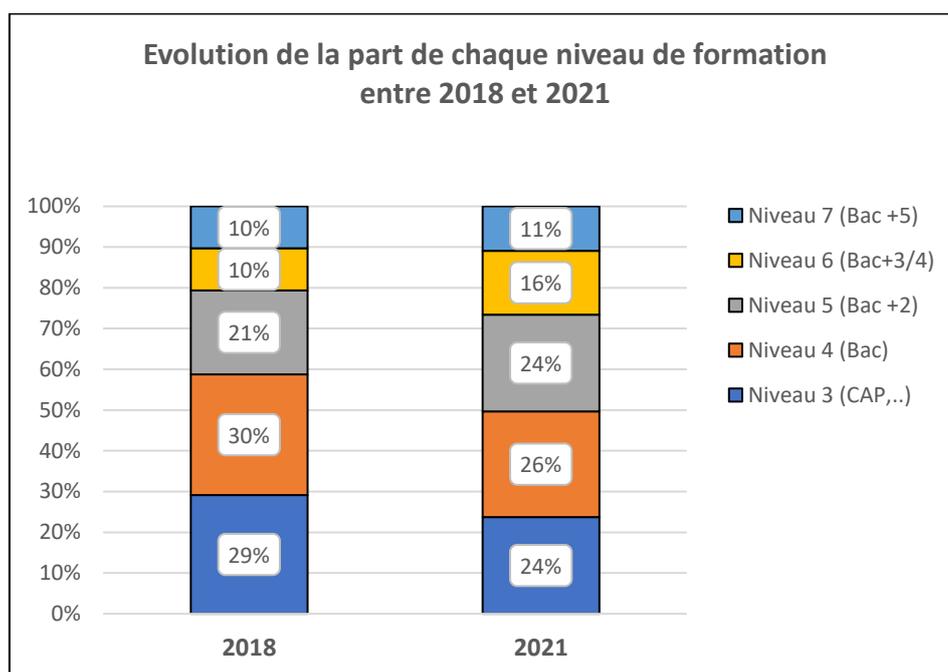
- C3 CFA à Orléans : ressources humaines, management, ingénieur d'affaires

responsable. Dans l'autre cas, c'est le CNAM. C'est probablement une seule licence mais réalisée en partenariat.

- OGEC Saint-Paul Bourdon Blanc à Orléans : ressources humaines
- CESI à Orléans : informatique, ressources humaines, programme grande école-
- Excélia group à Orléans : commerce, communication, achats
- ORCOM à Orléans : comptabilité/gestion

En 2021, l'offre de niveau 7 des CFA historiques est en légère baisse (- 3) mais on peut souligner l'ouverture d'une formation par le CFA Banques à Orléans : banque/finances/assurance.

❖ La part de chaque niveau de formation dans l'offre globale



En 2021, comme pour l'Indre-et-Loire, les niveaux 3, 4 et 5 ont une part quasi identique dans l'offre de formation dans le Loiret. Cependant, les dynamiques sont différentes entre niveaux :

La part du niveau 3 perd 5 points par rapport à 2018 et celle du niveau 4 perd 4 points.

En revanche, la part du niveau 5 augmente de 3 points et celle du niveau 6 de 6 points en raison du nombre important d'ouvertures de formations dans ces niveaux entre 2018 et 2021.

❖ Localisation des formations avant et après la réforme

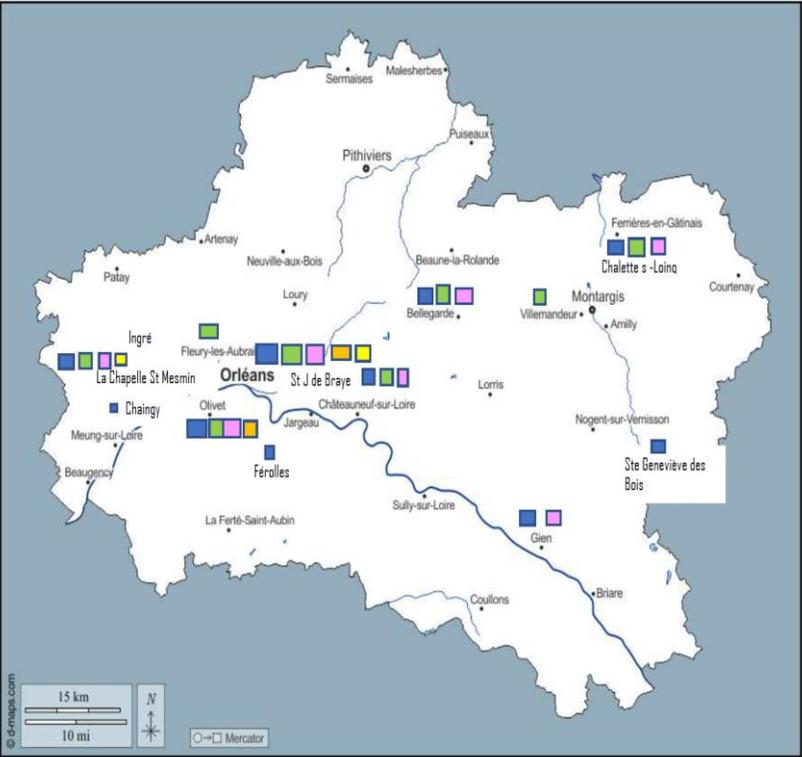
Avant la réforme, l'offre de formation par apprentissage était localisée :

- dans plusieurs villes sur l'axe ligérien, principalement autour d'Orléans et à Gien
- dans quelques villes de la zone d'emploi de Montargis (Chalette-sur-Loing, Bellegarde, Villemandeur)

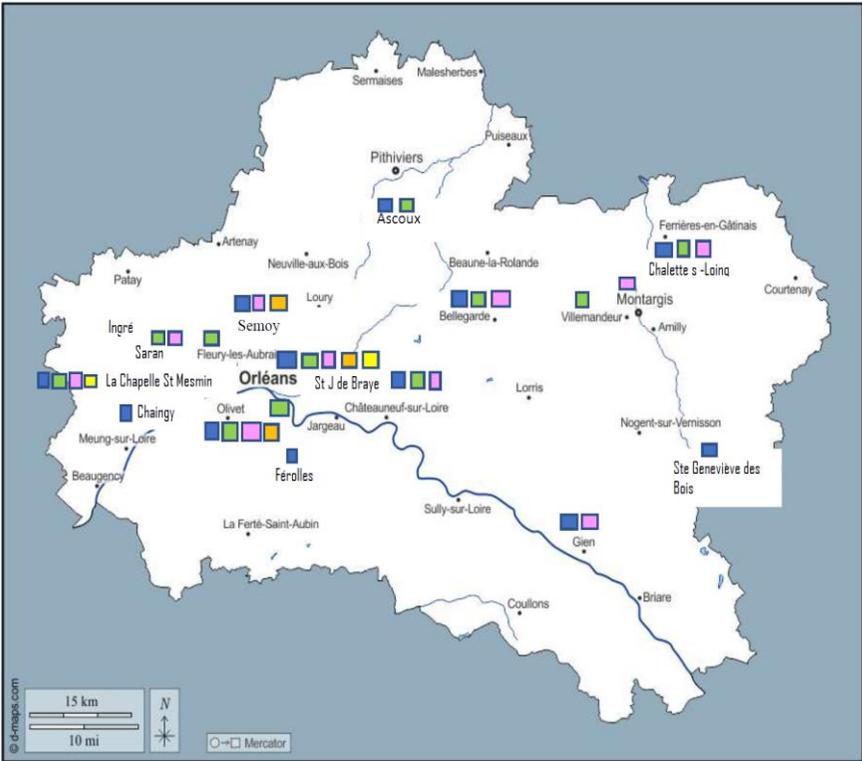
Depuis la mise en place de la réforme, l'offre s'est étendue au nord-est, à Montargis et Ascoux, dans la zone d'emploi de Pithiviers qui était totalement dépourvu de formations par apprentissage avant 2021. A l'Ouest, une nouvelle formation a été ouverte à Semoy (zone d'emploi d'Orléans).

Par ailleurs, l'offre s'est densifiée sur l'axe ligérien mais également à Bellegarde et à Chalette-sur-Loing (niveaux 3 et 4 en particulier).

En 2018, avant la réforme



En 2021



- Niveau 3 (CAP-BEP)
- Niveau 4 (Bac)
- Niveau 5 (Bac + 2)
- Niveau 6 (Bac + 3 et + 4)
- Niveau 7 et 8 (Bac + 5 et plus)

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE DANS LE LOIRET : REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

En réponse à la 1^{ère} question évaluative :

Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis aujourd'hui de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire ?

Critère 1 : en 2021, les formations par apprentissage dans le Loiret sont proposées **par une plus grande variété d'opérateurs avec l'arrivée de 23 nouveaux CFA** qui ont ouvert 88 formations.

Critère 2 : **les formations couvrent l'ensemble des niveaux (3 à 7).**

Orléans reste cependant la seule ville à proposer tous les niveaux de formation.

Les formations de niveau supérieur se sont fortement développées : en 2021, les niveaux 5 (bac + 2) à bac + 7/8 représentent 51 % de l'offre de formation par apprentissage dans le Loiret contre 41 % en 2018.

Cela s'explique par le nombre important de formations supérieures ouvertes par les nouveaux CFA (59 sur les 88 formations) et également par les CFA historiques.

Les formations de niveau 3 sont préservées grâce à l'offre des CFA nouveaux.

Critère 4 : Les formations couvrent les diplômes existants mais également d'autres certifications. 16 titres professionnels ont été recensés en 2021 dans l'offre nouvelle. 11 d'entre eux sont proposés par des CFA nouveaux.

- En réponse à la question évaluative n°2 :

Dans quelle mesure la réforme a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Critère 1 : **les premiers niveaux de qualification sont assurés dans les quatre zones d'emplois du département : Orléans, Pithiviers, Montargis et Gien.**

Néanmoins, ce constat est à nuancer : dans les zones d'emploi de Gien, seulement 3 formations de niveau 3 sont proposées. Et sur la zone d'emploi de Pithiviers, on ne recense que 2 formations de niveau 3 à Ascoux.

Critère 2 : s'agissant de la prise en compte des besoins en compétences des territoires

Selon l'enquête annuelle des besoins en main d'œuvre de Pôle Emploi, les métiers les plus en tension dans le Loiret seraient ceux de la métallurgie (chaudronniers, tôliers, forgerons, serruriers) mais également les cadres des assurances et les ingénieurs d'étude et ingénieurs en informatique.

Les métiers les plus recherchés sont les agents d'entretien des locaux, les professionnels de l'animation socioculturelle et des employés de cuisine.

Plusieurs ouvertures de formations (chaudronnerie, informatique, assurances,...) correspondent aux besoins identifiés dans cette enquête. Au-delà de ce recensement, les besoins locaux sont également étudiés par les CFA. Certains, tel que le CFA Est Loiret, réalisent des études de marché afin d'évaluer les besoins des entreprises locales et les souhaits des jeunes. La création d'un BTS gestion de la PME et du CAP accompagnement éducatif notamment par le CFA Est Loiret « répond à une vraie demande de personnel formé dans ces secteurs », selon le directeur du CFA¹².

¹² Article de la République du Centre du 16/06/2021.

PARTIE 4 : IMPACT DE LA REFORME SUR LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DES ACTEURS

4.1 – UN NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN PARTENARIAT AVEC LES OPCO

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'action de la Région s'inscrit dans le cadre d'une compétence résiduelle, encadrée par la loi et structurée autour de deux volets :

- le soutien au fonctionnement des formations dans une dynamique d'aménagement du territoire et de réponse aux besoins économiques ; dans ce cadre, elle peut majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les OPCO ;

- le financement des plateaux techniques des CFA.

Pour assurer ces deux missions, la Région Centre-Val de Loire dispose chaque année de deux fonds prévus par la loi de 2018 : une enveloppe d'environ 7 M€ pour le fonctionnement ¹³et une enveloppe de 12 M€ dédiée à l'investissement.

Elle a dû faire évoluer sa politique de développement de l'apprentissage en co-construisant avec l'ensemble des acteurs régionaux une carte cible de l'apprentissage qui présente l'offre de formation au regard des priorités régionales (transition écologique et énergétique, numérique, industrie, économie présenteielle) et sur la base des besoins en compétences identifiés dans les territoires.

Cependant, contrairement à la carte cible qui était précédemment co-construite avec l'ensemble des partenaires, avec une valeur prescriptive, celle-ci ne s'impose plus pour les ouvertures et fermetures de classes. Elle n'a qu'une valeur prospective permettant de connaître le cap que se sont donnés les acteurs de l'apprentissage.

Cette nouvelle politique, adoptée par les élus régionaux en juillet 2020, en lien avec les deux missions dévolues par la loi, **est structurée autour de 6 axes d'intervention qui font l'objet chaque année d'un appel à projets régional :**

- Financer l'équipement et la modernisation des centres de formation
- Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Amorcer le lancement de nouvelles formations
- Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation
- Encourager la mobilité européenne
- Informer sur l'apprentissage.

En 2020, la Région Centre-Val de Loire a souhaité accompagner les CFA « historiques » vers le nouvel écosystème de l'apprentissage, en apportant un soutien financier à :

- 8 CFA qui présentaient des situations de fragilité par l'absence de réserves ou ayant des

¹³ Depuis le 1^{er} janvier 2022 (décret du 29/12/20214), les enveloppes entre fonctionnement et investissement sont fongibles.

réserves marginales (montant total de la subvention : 1,175 M€) ;

- 10 CFA au titre du soutien aux formations en difficulté (petits effectifs dans les territoires ruraux) et formations pour lesquelles les coûts-contrats arrêtés par les OPCO étaient inférieurs aux coûts réels constatés.

En 2021 : le bilan du 1^{er} appel à projet concernant les trois thématiques fortes permet de dessiner les contours de cette nouvelle intervention régionale, incluant des CFA nouveaux :

- **Financer l'équipement et la modernisation des centres de formation** (axe 1) :

Au titre de l'équipement, 29 dossiers ont été retenus (soit 36 CFA) sur 42 dossiers déposés. 6 dossiers n'ont pas été retenus en raison d'un nombre d'apprentis très faible ou marginal par rapport aux autres voies de formation (classes mixtes). La Région a participé à hauteur de 3 M€.

Pour les équipements, le taux maximum d'intervention de la Région est fixé à 70 % des dépenses.

La Région a prévu également de soutenir des projets immobiliers. Le taux maximum d'intervention est fixé à 50 % des dépenses.

- **Soutenir les formations fragiles dans les territoires** (axe 2) : participation de la Région de 2,37 M€.

Les bénéficiaires : 22 CFA (sur 25 ayant déposé une demande) pour 93 formations relevant des niveaux 3 et 4. La plupart sont des CFA historiques (BTP, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CFA spécialisé, CFA agricoles, AFTEC, CFA SMS...) mais également un CFA nouveau (le CNAM).

Au sein de cet axe, la Région soutient le développement de l'apprentissage dans le secteur public pour les formations d'aide-soignant et d'infirmier (0,015 M€ pour le CFA SMS).

- **Amorcer le lancement de nouvelles formations** (axe 3) : participation de la Région de 0,614 M€.

Les bénéficiaires : 10 CFA (sur 11 ayant présenté une demande) pour 13 formations.

Cette nouvelle politique régionale prend appui sur un partenariat avec les OPCO et les branches professionnelles. La Région Centre-Val de Loire signe des conventions avec les OPCO dont la finalité est de mieux structurer et de formaliser le travail d'identification des besoins de formation (pour l'élaboration de la carte-cible). Les conventions comportent également d'autres domaines de coopération :

- le partage des données sur les métiers et les compétences

- le co-financement des plateaux-techniques et équipements des CFA

- la formation professionnelle continue

- l'information sur les métiers

Dans le cadre de sa mission d'information, la Région a lancé ce printemps « l'apprenti'Tour », qui est un bus qui se déplace au cœur des villes de la région afin de permettre aux jeunes et à leur famille d'accéder aux différents espaces d'information dédiés sur la formation par apprentissage. Il permet aussi de s'informer sur les métiers, les opportunités, les aides et les accompagnements possibles sur le territoire. Les organismes de formation partenaires présents sur place proposent des animations, des démonstrations et des témoignages pour permettre aux jeunes de découvrir l'apprentissage de manière innovante et ludique.

⇒ **De manière générale, ce nouveau rôle de la Région est apprécié par les CFA, que ce soit à travers les six axes de sa nouvelle politique ou dans sa nouvelle façon d'accompagner les organismes via les ingénieurs de formation notamment.**

4.2 – LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES OPCO DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

La loi a confié aux OPCO de nouvelles missions dont le financement de l'apprentissage, sous l'égide de France Compétences, mais également l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de formation. Cela s'est traduit par une transformation des procédures de gestion financière des CFA.

Les OPCO ont rencontré des difficultés pour mettre en œuvre les nouvelles modalités de financement et remplir leurs nouvelles missions du jour au lendemain dans un contexte de développement très important de l'apprentissage.

Cela a généré des retards importants dus aux difficultés rencontrées pour la reprise des contrats signés avant le 1er janvier 2020 et pour l'enregistrement des nouveaux contrats, en forte croissance.

Le passage des 20 OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) aux 11 nouveaux OPCO (opérateurs de compétences) ainsi que le regroupement des branches évoqué dans la 1^{ère} partie ont impliqué une reconfiguration des zones de gestion. Si certains OPCO sont restés sur le même périmètre, d'autres OPCO se sont retrouvés avec un périmètre bien plus large que leur ancien périmètre de responsabilités. Pour ces derniers, la mise en œuvre de la réforme a été plus compliquée et plus lente.

L'enjeu principal était de ne pas mettre les CFA en difficulté. Les 11 OPCO ont ainsi mis en place dès 2020 un comité pour favoriser la coordination des acteurs et identifier les réponses aux problématiques.

En concertation avec les têtes de réseau des CFA et la Direction Générale Emploi et Formation Professionnelle (DGEFP), les 11 OPCO ont réalisé un « Vade Mecum de l'apprentissage » qui vise à proposer à l'ensemble des acteurs une base commune pour la gestion des contrats.

Les CFA interrogés reconnaissent que la situation est en cours d'amélioration même s'il reste encore des points à résoudre.

Par ailleurs, les OPCO ont dû repenser la structuration de leur implantation territoriale, comme les y engage la loi, pour plus de proximité avec les entreprises. Bien qu'ayant été amorcé, ce mouvement n'est toujours pas abouti et plusieurs OPCO n'ont pas d'antennes régionales, ce qui ne facilite pas le règlement des difficultés. Par ailleurs, pour pouvoir proposer un accompagnement de proximité aux TPE/PME, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des spécificités des différents bassins d'emploi.

4.3 – LES EFFETS DE LA REFORME SUR LE FONCTIONNEMENT DES CFA

Les entretiens avec les CFA nous ont montré que les effets de la réforme sur le fonctionnement des CFA, et par ricochet, à plus long terme, sur l'offre de formation des CFA,

sont assez variables en fonction de la typologie des CFA. Ils ont mis en exergue à la fois des aspects positifs de la réforme et des difficultés.

4.3.1 - LES EFFETS DE LA REFORME POUR LES CFA DITS HISTORIQUES

Pour les CFA dits historiques, malgré l'année de transition qui a permis à la Région de continuer à les accompagner, on peut parler d'un **vrai choc** : alors que ceux-ci étaient habitués à ne traiter qu'avec la Région sur tous les pans de l'apprentissage (ouverture/fermeture de classes, conventions quinquennales permettant d'avoir une certaine visibilité et sécurisation financière, accompagnement des apprentis fragiles,..), ceux-ci se sont retrouvés à gérer des contrats avec parfois les 11 OPCOS, eux-mêmes nouvellement créés et non préparés techniquement à leurs nouvelles missions.

En outre, les CFA historiques interrogés ont indiqué avoir maintenu des relations avec la Région en répondant aux appels à projets pour accompagner les nouvelles formations ou sur l'axe investissement. Pour plusieurs d'entre eux, la Région reste un acteur important, en particulier au regard de la carte cible qu'elle a élaborée. D'autres regrettent « l'absence de régulation » ou « d'objectivité » que procurait la carte des formations élaborée par la Région avant la réforme.

Un CFA considère que le système des conventions quinquennales et de la subvention régionale était plus « sécurisant » que le coût contrat.

- ❖ **Un impact immédiat de la réforme en termes de gestion administrative, financière et commerciale**

Tous les CFA interrogés ont indiqué avoir été obligés de renforcer leurs moyens humains dans trois directions :

- la gestion administrative
- le développement de la démarche commerciale
- la professionnalisation des équipes support des CFA, en lien avec la certification QUALIOPI

Des missions/tâches supplémentaires pour les équipes administratives :

Les nouvelles modalités relatives au contrat d'apprentissage et à son financement, la clôture du conventionnement avec la Région, le suivi des nouveaux contrats, la double facturation (pour ceux relevant de la comptabilité publique) et la mise en route progressive des OPCO ont généré une charge de travail plus lourde. En outre, les pratiques différentes des OPCO en matière de facturation compliquent la gestion administrative.

Pour les plus petits CFA, cette surcharge a été absorbée par un effort humain très conséquent des équipes présentes. Tous les autres ont été obligés de recruter (en moyenne 1 ETP pour 150 apprentis).

La recherche d'une mutualisation des moyens humains et généraux a été réalisée. Certains CFA historiques avaient anticipé cette mutation, à l'image du CFA régional du BTP, du CFA des universités, du CFA académique. D'autres l'ont réalisée au moment de la réforme (CFA de la CMA régionale).

Une mission de prospection commerciale devenue indispensable face à la libéralisation du marché :

La très grande majorité des CFA a dû se « réinventer », se « requestionner » afin de mieux définir les publics cibles de l'offre de formation et également prospecter les entreprises locales, dont un certain nombre s'est engagé pour la première fois dans « l'aventure de l'apprentissage ». Il est intéressant de noter une part de plus en plus importante de TPE qui s'est engagée dans cette voie, avec la volonté exprimée de prolonger l'expérimentation.

Une certification unique qui semble satisfaire les CFA auditionnés :

La certification qualité (« Qualiopi ») par un organisme tiers, sur la base d'un référentiel national unique, prévue dans la loi du 5 septembre 2018, est obligatoire au 1^{er} janvier 2022 pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. La certification, valable trois ans, atteste de la qualité des processus et du fonctionnement des prestataires de formation. Le référentiel comporte 7 critères et 32 indicateurs (annexe).

Si la plupart des OFA, historiques ou nouveaux, étaient déjà rompus à la certification, certains OFA ont dû adapter leur programme et les objectifs de leur formation, ce qui a pu générer une surcharge de travail et un besoin de renforts humains. Cependant, tous s'accordent à dire leur satisfaction d'avoir un cadre commun pour tous les opérateurs de l'apprentissage. Cette obligation a incité les CFA/OFA à se remettre en question. Elle devrait permettre d'impulser une dynamique d'amélioration continue du processus de création de contenus et d'organisation des formations par les prestataires de formation.

❖ Un impact variable du coût-contrat sur l'offre de formation selon la typologie des CFA

Les avis des CFA historiques sont nuancés par rapport au coût-contrat en fonction de la taille de l'organisme, de la diversité des activités et des publics accueillis.

- Pour les CFA ne proposant qu'une seule offre par apprentissage :

La viabilité financière du CFA repose intégralement sur le niveau de trésorerie du CFA et sur le financement au coût-contrat. En fonction du diplôme délivré, le coût a été plus ou moins bien négocié avant la réforme. Cette bonne négociation ou non du coût-contrat a permis à certains CFA d'absorber les coûts supplémentaires décrits plus hauts. Pour d'autres, l'exercice financier est plus compliqué. La plupart sont confrontés à un manque de visibilité et de sécurité d'une année sur l'autre.

La crainte des effets de la baisse du coût-contrat sur l'offre de formation est plus forte pour cette typologie de CFA, à l'équilibre financier fragile.

- Pour les CFA multi-publics

Certains CFA disent « privilégier l'ouverture de formations mixtes compte tenu du nouveau mode de financement qui nécessite d'atteindre un seuil de rentabilité ». De plus, le développement de classes mixtes (qui était dérogatoire avant la réforme) permet aux jeunes de passer du statut scolaire à un statut d'apprenti ou du statut d'apprenti au statut scolaire en cas de rupture du contrat. C'est un bon moyen de lutter contre le décrochage scolaire.

A l'inverse, un CFA a déclaré « vouloir sortir de la mixité car l'expérience a montré que c'est trop compliqué « pédagogiquement ».

Un autre CFA a pointé le fait que la loi, faite sans concertation avec l'Education nationale, ne reconnaît pas la mixité des statuts dans les lycées professionnels qui accueillent des élèves sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue. Seuls les élèves sous statut scolaire sont comptabilisés pour la dotation en personnel administratif, éducatif et médical.

Ainsi, pour les CFA qui proposent une offre de formation plus diversifiée, avec des publics mixtes, les financements sont plus variés et permettent à la fois d'avoir une meilleure visibilité financière à moyen terme et d'absorber les éventuels surcoûts d'une formation.

La probabilité de fermeture de classe en raison de faibles effectifs est plus limitée car le CFA peut réagir en proposant des classes mixtes. C'est déjà le cas pour plusieurs CFA.

Cependant, si le financement au coût-contrat était revu à la baisse trop fortement, le maintien de certaines classes en milieu rural pourrait être remis en cause.

D'autres points d'amélioration ont été cités par plusieurs CFA :

- Le manque de visibilité sur la prise en charge des frais annexes (restauration, hébergement, mobilité des apprentis) ;
- Les retards liés à la facturation : le décalage de trésorerie entre le début de la formation et le financement du contrat.
- La problématique des investissements notamment pour les petites structures. Les CFA/OFA peuvent répondre aux appels à projets de la Région (qui subventionne à hauteur de 70 %) mais ils doivent trouver le financement des 30 % restants. Ils peuvent également répondre aux appels à projet des OPCO mais seuls ceux qui ont une masse d'apprentis suffisante peuvent y avoir droit.

4.3.2 - LES EFFETS DE LA REFORME POUR LES OFA NOUVEAUX

❖ Des OFA habitués à travailler avec de nombreux partenaires

Une grande majorité des nouveaux CFA sont des organismes de formation professionnelle déjà présents sur le territoire régional. De par leur activité initiale, ceux-ci ont l'habitude à la fois de ne pas avoir de garantie financière à moyen terme, de travailler avec plusieurs branches professionnelles et de gérer plusieurs types de contrats.

Aussi, les CFA nouveaux ont un autre regard dans la mesure où ils n'ont pas connu l'ancien système. Ils ne se sentent pas « perturbés » par la réforme : ils se sont adaptés. Certains d'entre eux ont répondu à l'appel à projets. Le soutien complémentaire de la Région pour certaines formations à faibles effectifs est apprécié mais des inquiétudes demeurent sur leur pérennité.

Un CFA estime que l'ancien système était « discriminant ». L'assouplissement des règles permet à tout organisme de formation de développer une offre de proximité et d'être « à égalité » avec les CFA historiques.

❖ Le coût-contrat : une garantie financière

Pour ces nouveaux CFA, la fixation du tarif au coût-contrat constitue une certaine garantie, par rapport aux offres différentes qu'ils proposent (contrats de professionnalisation, formations qualifiantes,..) et pour lesquelles ils n'ont pas de visibilité sur un an.

Néanmoins, les CFA identifient un risque potentiel sur certaines formations en cas de baisse des coûts-contrats si les effectifs ne sont pas à un niveau suffisant notamment sur des petits territoires. Tout dépendra du soutien financier de la Région.

❖ Une volonté de répondre aux besoins locaux sans rentrer en concurrence avec l'offre existante

Les CFA interrogés ont tous exprimé avoir saisi cette nouvelle opportunité pour répondre à des besoins exprimés sur le territoire régional et non pourvus d'une réponse par les autres acteurs de formation.

Un directeur de CFA a indiqué : « même s'il est facile d'ouvrir des formations avec la réforme, il est important d'étudier le marché, de regarder ce que proposent les autres CFA et vérifier s'il y a des entreprises prêtes à prendre des apprentis sur les formations envisagées ».

Plusieurs organismes ont souligné leur volonté de privilégier le partenariat quand cela est possible.

Par ailleurs, pour certains organismes qui proposaient avant la réforme des contrats de professionnalisation, l'ouverture à l'apprentissage correspondait à une volonté

des entreprises. Ce déport constaté des contrats de professionnalisation sur les contrats d'apprentissage serait lié à un intérêt financier plus grand pour les entreprises d'utiliser les contrats d'apprentissage.

Ce constat sera à observer dans le temps lorsque les aides exceptionnelles cesseront.

A priori, à ce stade de l'étude, la dynamique concurrentielle entre opérateurs de formation ne semble pas encore engagée. Néanmoins, la crainte de la concurrence a été pointée par un CFA spécialisé sur une seule formation.

PARTIE 5 : LES RECOMMANDATIONS DU CESER

5.1- VERS LES ACTEURS NATIONAUX

5.1.1 Clarifier la fixation des coûts-contrats :

- ✚ Homogénéiser les coûts-contrats par diplôme préparé, quelle que soit la branche professionnelle de rattachement ;
- ✚ Donner une meilleure visibilité dans le temps du niveau de prise en charge du coût-contrat ;
- ✚ Mieux prendre en compte les frais liés à l'accompagnement des jeunes en situation de handicap (la majoration actuelle du coût-contrat étant jugée insuffisante).

5.1.2 Harmoniser les pratiques des OPCO

- ✚ Pour l'enregistrement des contrats et la facturation, afin de simplifier les tâches administratives des CFA ;
- ✚ Pour une meilleure prise en charge des besoins en investissement des CFA à faibles effectifs
- ✚ Pour une meilleure prise en charge des frais annexes inhérents à la formation : mobilité, restauration, hébergement, 1^{er} équipement.

5.2- VERS LES ACTEURS REGIONAUX

- **Poursuivre la fiabilisation des données disponibles et de suivi :**

- Conforter la place du GIP ALFA Centre dans ce nouvel écosystème, afin d'avoir une visibilité fiable et une lisibilité de l'offre de formation pour les jeunes sur les plateformes dédiées (notamment à partir des bases Parcoursup ; Affelnet) et pour les entreprises ;

- Développer un observatoire de l'apprentissage en région, probablement autour du GIP Alfa Centre, lieu de rencontre des différents acteurs (Région, Rectorat, DREETS, branches professionnelles, OPCO, partenaires sociaux..) afin de suivre notamment l'évolution des formations et du nombre d'apprentis par formation dans chaque département.

- **Poursuivre l'accompagnement des ouvertures de formations et le maintien des formations à faible effectif**

La politique volontariste de la Région post-réforme se confirme, notamment par le biais des fonds d'amorçage qu'elle met à disposition des CFA pour l'ouverture de formations qui nécessitent des équipements. Il serait souhaitable que cette action soit poursuivie.

- **Pérenniser le nouvel écosystème régional :**

- Maintenir un dialogue structuré et permanent entre les principaux acteurs de l'apprentissage et de la vie économique régionale.

CONCLUSION

Sur le plan quantitatif, l'ambition de la loi du 5 septembre 2018 « de développer massivement l'offre de formation par apprentissage » est une réussite au plan national, mais aussi régional. En Région Centre-Val de Loire, le nombre d'OFA/CFA a plus que doublé, et le nombre de formations proposées a augmenté de 49,3%. Cette dynamique concerne à la fois les CFA nouveaux mais aussi les CFA historiques, qui ont pu, d'une part, développer leur offre et d'autre part ouvrir plus de places d'apprentis dans les formations existantes.

Ainsi, les formations de niveau 5 et 6 augmentent très significativement, répondant à un besoin d'élévation des niveaux de qualification de la part des entreprises. Mais l'ensemble du nouvel écosystème d'acteurs devra être vigilant à ne pas délaissier le niveau 3, pourvoyeur d'emplois en tension en région. Bien que l'offre soit maintenue sur l'ensemble du territoire, et se soit développée de manière mesurée depuis 2019, les nouveaux CFA ont moins investi ce niveau que les autres, et certains CFA historiques auraient fermé des formations. C'est d'autant plus vrai dans les départements de l'Indre et du Cher.

Pendant plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire a mené une politique volontariste en faveur de l'apprentissage. Elle a favorisé dès 2004 le développement d'une offre de niveau supérieur tout en maintenant une offre de proximité et en mettant en œuvre des actions en faveur des publics fragiles. Cette action de la Région est reconnue par plusieurs CFA qui s'accordent à dire « qu'ils ont de la chance d'avoir une Région soucieuse de ses jeunes ». Son nouveau rôle dans le cadre de cette politique devra s'affirmer autour des zones d'emploi les moins dynamiques de manière à préserver des offres de formation de proximité et de qualité.

L'enjeu pour la Région est d'asseoir sa place dans un écosystème nouveau où elle n'a plus le rôle principal et où la gouvernance est plus éclatée. Chaque acteur devra assumer ses responsabilités. D'où la nécessité de poursuivre la concertation que la Région a engagée dès 2020 avec les OPCO pour élaborer la carte-cible et partager les données et informations.

Comme cela est dit dans le rapport, **il n'est aujourd'hui pas possible d'attribuer la part de succès directement imputable à la réforme, et celle imputable aux facteurs exogènes** (cycle économique plus favorable de 2017 à 2019, mesures exceptionnelles prises en juin 2020 pour limiter l'impact économique de la crise COVID 19).

La dynamique observée pourrait être freinée par 3 facteurs : l'arrêt des aides exceptionnelles, la baisse envisagée des coûts-contrat, les conséquences économiques de la guerre en Ukraine et des confinements stricts en Chine.

En RCVL, les TPE, qui constituent le tissu économique principal de la Région, pourraient être freinées dans leur élan actuel vers l'apprentissage.

Aussi, après concertation, les aides exceptionnelles pourraient être diminuées progressivement.

Par ailleurs, pour certains secteurs sensibles, elles pourraient être maintenues, à des niveaux à définir, pour :

- le tissu associatif, fort pourvoyeur d'emplois sur des secteurs d'activité en tension et œuvrant pour le maintien du lien social,
- les TPE et PME,
- les secteurs en forte tension,
- les métiers émergents.

Lorsque l'écosystème financier sera stabilisé, il sera alors possible de déterminer la part des entreprises ayant profité de l'effet d'aubaine lié aux aides exceptionnelles, et celles, très nombreuses, réellement engagées dans cette nouvelle voie.

En effet, depuis bientôt 2 ans, le coût de cet investissement dans la jeunesse est supporté par les fonds publics dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », qui procure une quasi-gratuité de l'emploi de ces jeunes. Cela va à contresens d'une loi visant à libéraliser le marché.

Aussi, comme demandé par le Président du Conseil Régional dans sa lettre de saisine, il sera d'autant plus important de continuer à observer l'évolution de l'offre aux côtés du GIP Alfa Centre, et de porter un regard précis sur le nombre d'apprentis sur plusieurs années. Si les aides étaient maintenues en 2023, l'impact de cette réforme, hors aides exceptionnelles, serait de fait difficile à évaluer dans le temps défini.

Par ailleurs, la certification QUALIOPI, obligatoire pour tous les organismes depuis le 1er janvier 2022, a été accueillie favorablement par les différents CFA et est considérée comme un point fort de la réforme.

Le CESER s'attardera lors des prochains rapports intermédiaires sur les modalités pédagogiques mises en œuvre, de manière à vérifier que l'offre nouvelle ne repose pas uniquement sur une opportunité purement financière, mais surtout dans un souci de réussite des jeunes. Les nouvelles obligations d'information des organismes de formation, notamment sur les taux de réussite et d'insertion, permettront d'apporter un premier regard sur ce volet.

Une attention particulière sera portée quant à la bonne prise en charge du handicap, dans une Région où le CFA Spécialisé était le référent unique pour accompagner ces jeunes avant la réforme. La mise en place d'un référent

handicap dans chaque CFA est-il suffisant au regard de la diversité des handicaps ?

Enfin, la question de la concurrence potentielle entre CFA, ou entre les différents acteurs de l'éducation (notamment lycées professionnels) ne pourra être observée qu'avec suffisamment de recul. Si aujourd'hui des nombreux acteurs de la formation professionnelle continue se sont engagés dans la voie de l'apprentissage, il est fort probable que les CFA historiques diversifient à leur tour leur offre de formation. Le modèle économique final et l'offre de formation qui en découlera sera sans doute le fruit des capacités d'adaptation des CFA, déjà bien démontrées, depuis le début de la mise en œuvre de la réforme.

Alors que la réforme visait un développement de l'apprentissage, on s'aperçoit que les financements n'ont pas été prévus à la hauteur de cette ambition. Le déficit de France Compétences se creuse chaque année notamment face à l'engouement pour l'apprentissage et par l'utilisation massive du Compte Professionnel de Formation que finance également France Compétences. Pour 2022, selon les dernières estimations (source : <https://AESinfo.fr.dépêche>), le déficit de France Compétences serait de 5,9 Md€ (ressources de l'ordre de 9,6 Mds € et des dépenses estimées à près de 15,5 Mds €). Dans ces conditions, on peut s'interroger sur les capacités de l'Etat à préserver la dynamique actuelle du développement de l'apprentissage, tout en maintenant les propositions complémentaires de formation professionnelle continue.

COMPOSITION DE LA SECTION EVALUATION

Présidente de la Section Evaluation

Monique FANTIN

Vice-Président CESER de la Section Evaluation

Florence DUMOND

Vice-Président Personnalités Extérieures de la Section

Sylvie HAUCHECORNE

Secrétaire de la Section Evaluation

Jean-Marie GADOIS

Conseillers économiques, sociaux et environnementaux

Elisabeth BACLE

Yves BAIJOT

Carole BARREAU

Roland BARTHE

Jean-Claude BOURQUIN

Jean Yves BRUN

Christine CHEZE-DHO

Florence DUMOND

Laure DAVIOT BEN MUSTAPHA

Patrice DUCEAU

François-Xavier HAUVILLE

Hubert JOUOT

Antonio LORENZO

Paulette PICARD

Régis REGUIGNE

Jean-Louis RENIER

Jean-François RICHARD

Alain ROBERT

Membres extérieurs

Véronique BONRAISIN, Pôle Emploi Centre-Val de Loire

Dominique DERENNE, DREETS

Sylvie HAUCHECORNE, Retraitée de l'Education Nationale

LAVIALLE Christophe, Education nationale

Franck PRETRE, CFABTP Centre Val de Loire

Loïc VAILLANT, Conseil de Développement de Tours Métropole

Jean-Pierre VANNIER, Conseil de Développement Orléans Métropole

Philippe VAN NIEUWKERKE, Fonction Publique Territoriale

Rapport suivi par Christelle GERARD, Chargée de mission Section Evaluation et Annick NATIVEL,
Directrice Adjointe du CESER

REMERCIEMENTS

A Marion HAJDENBERG, qui par sa formation-action lors de la 1^{ère} évaluation de la Section, a permis la réalisation de cette évaluation en toute autonomie ;

Aux membres du COPIL, qui ont œuvré à l'élaboration du référentiel d'évaluation ;

Aux membres de la Section, qui se sont fortement investis tout au long de cette évaluation, et tout particulièrement lors de l'élaboration des grilles d'entretien et la réalisation de ceux-ci ;

Aux services de la Région et du GIP ALFA Centre, pour leur confiance et les échanges constructifs tout au long de ce premier volet ;

Aux personnes auditionnées qui ont partagé avec nous les enjeux liés à cette réforme sur le volet de l'offre de formation.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Monsieur AUDRAIN Jean-Philippe, Président de la FNADIR Centre-Val de Loire ;

Madame BREARD Sophie, Directrice du CNAM Centre-Val de Loire ;

Madame CIBERT Amélie et Monsieur RUIZ Joel et, représentants de l'OPCO EP Région Centre-Val de Loire ;

Madame CYGLER Caroline, Directrice du CFA Académique Région Centre-Val de Loire ;

Monsieur DE GERMAIN Jean-Michel, Président d'INSERTIS BUSINESS SCHOOL ;

Madame DELORME Alissone, Chargée de mission Alternance et Formation Professionnelle, GIP ALFA CENTRE ;

Madame DERENNE Dominique, Adjointe au Chef de Service Mutations Economiques et Développement des compétences, DREETS Centre-Val de Loire ;

Monsieur GAUTHIER Dominique, Directeur des Politiques d'Orientation et de Formations (DPOF) du conseil régional Centre-Val de Loire ;

Monsieur KONCZYLO Bruno, Gestionnaire financement et contrôle financier, DPOF, conseil régional Centre Val de Loire ;

Madame LACOUR Patricia, Responsable de la Gestion des contrats, CFA du BTP Centre-Val de Loire ;

Madame LALLIER-DUPUY Julie, Directrice du CFA de la Pharmacie ;

Madame LEVEZU Françoise, Directrice du CFA des universités Centre-Val de Loire ;

Madame MILA Delphine, Directrice de l'Association Régionale des Maisons Familiales Rurales

Mme MAGNYE Delphine, Directrice du CFAS ;

Madame MARC Fanny, Web Documentaliste et référente apprentissage, GIP ALFA CENTRE ;

Monsieur MARTIN Christophe, Directeur de la CCI de l'Indre ;

Madame OGER Elodie, Directrice du CFA des métiers des territoires et de l'agriculture ;

Monsieur PRETRE Franck, Directeur Général de l'association des CFA du BTP Centre-Val de Loire ;

Monsieur TROUVE Eric, Directeur de la Croix Rouge Centre-Val de Loire

Madame VIGNES, Directrice du CFA du SMS, Centre-Val de Loire

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

« Les aides pour l'apprentissage prolongées jusqu'au 30 juin 2022 », Le Monde, 6 septembre 2021

« En 2020, les recrutements d'apprentis dans la fonction publique retrouvent leur niveau de 2018 » - Centre-Inffo- Stats rapides- n°77 – janvier 2022

Rapports et notes

- Bilan au 30/06/2021 des organismes de formation par apprentissage (OFA-CFA) et de l'offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire- GIP ALFA CENTRE ;

- Bilan 2021 des organismes de formation par apprentissage (OFA-CFA) et de l'offre de formation par apprentissage en région Centre-Val de Loire- GIP ALFA CENTRE ;

- Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière- Réunion des 2 et 3 juillet 2020- Apprentissage : un nouveau contexte, une Région mobilisée ;

- « Modèles économiques des CFA à l'aune de la mise en place du financement au coût-contrat et de la crise covid 19 », France Compétence, décembre 2020 ;

- « Précis de l'apprentissage », Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Septembre 2021 ;

- Rapport d'information par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur l'évaluation de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir, remis le 19 janvier 2022 ;

- Note de la 4^{ème} commission « Note d'actualité sur la réforme de l'apprentissage et ses conséquences en Centre-Val de Loire », mars 2020

Webographie

https://www.lepoint.fr/societe/apprentissage-olivier-dussopt-annonce-une-prolongation-des-aides-24-05-2022-2476787_23.php

<https://www.francecompetences.fr/la-formation-professionnelle/apprentissage>

<https://www.centre-inffo.fr/site-centre-inffo/actualites-centre-inffo/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/articles-2022/apprentissage-mettre-laccent-sur-ces-grands-oublies-que-sont-les-jeunes-en-lycees-professionnels-bertrand-martinot>

TABLE DES SIGLES

ARDEQAF : Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation

BEP : Brevet d'Études Professionnelles

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CESER : Conseil Économique Social et Environnemental Régional

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CFAI : Centre de Formation d'Apprentis Industrie

CFAS : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisés

CFSA : Centre de Formation Supérieur en Apprentissage

CMAR : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

DCG : Diplôme de Comptabilité et Gestion

DREETS : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

FNADIR : Fédération Nationale des Directeurs des CFA

GFE : Groupe Formation Emploi

OFA : organismes de formation par apprentissage

OPCO : Opérateur de Compétences

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles

TPE : Très Petites Entreprises

UFA : unité de formation par apprentissage

ANNEXES

ANNEXE 1 : LETTRE DE SAISINE DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



Monsieur Eric CHEVEE
Président
CESER Centre-Val de Loire
9 rue Saint-Pierre Lentin
CS 94117
45041 ORLEANS Cedex 1

Orléans, le 14 JAN. 2020

Monsieur le Président,

Aux termes de l'article L. 4134-1 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 32 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, « *Le conseil économique, social et environnemental régional [...], a pour mission, [...] de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales* ».

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel procède à une importante réforme de la formation professionnelle initiale par apprentissage. Elle opère en effet un transfert de compétences des Régions vers les branches professionnelles, les opérateurs de compétences et les entreprises. La Région perd ainsi sa compétence générale en matière d'apprentissage. Elle garde toutefois une compétence spécialisée dans ce domaine avec des missions qui sont désormais inscrites à l'article L.6211-3 du code du travail, dans sa version qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020 : « *La région peut contribuer au financement des centres de formation des apprentis quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle identifie le justifient. Elle peut :*

- 1°- *En matière de dépenses de fonctionnement, majorer la prise en charge des contrats d'apprentissage assurée par les opérateurs de compétences, [...]* ;
- 2°- *En matière de dépenses d'investissement, verser des subventions. [...]*»

La libéralisation du marché de l'apprentissage, désormais régit par le principe de l'offre et de la demande, soulève de nombreuses questions notamment quant aux effets de cette réforme sur l'offre de formation par apprentissage en région, sur la réussite des jeunes dans cette voie de formation et sur les impacts économiques pour les organismes de formation.

A l'occasion du rapport annuel sur la carte des formations professionnelles sous statut scolaire, présenté en Assemblée plénière régionale du 19 décembre 2019, un point de situation sur la mise en œuvre la réforme de l'apprentissage a été fait. Au-delà des incertitudes sur les capacités financières de la Région pour la mise en œuvre de sa compétence en matière d'apprentissage, le rapport dresse un bilan de l'action régionale et propose la conduite d'un travail d'évaluation des effets de la loi. En effet, considérant que notre collectivité a su faire de notre territoire, au regard de ses responsabilités, un espace particulièrement favorable au déploiement d'une offre riche et diversifiée en matière de formation professionnelle et d'apprentissage en particulier, il est essentiel que nous puissions, au moment où l'État nous retire cette compétence, engager un travail d'évaluation.

Par délibération en date du 20 décembre 2019, la Région souhaite saisir le CESER Centre-Val de Loire pour conduire une évaluation sur la politique régionale en matière d'apprentissage et les effets de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE-VAL DE LOIRE
9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1
Tél : 02 38 70 30 30 - Fax : 02 38 70 31 18 - www.regioncentre-valde Loire.fr

Cette procédure d'évaluation par le CESER pourrait ainsi porter sur les points suivants :

- Mesurer les inflexions sur l'offre de formation

Compte tenu de la dérégulation de l'offre de formation par apprentissage, qui était précédemment encadrée par un régime d'autorisation et l'adoption chaque année d'une carte des formations, quels sont les effets sur l'offre de formation par apprentissage en Centre-Val de Loire : augmentation ou diminution de la diversité des formations par apprentissage ? Resserrement de l'offre dans les chefs-lieux de département ou maintien de l'équilibre territorial sur l'ensemble de la région ?

- Souligner les opportunités issues directement de la loi du 5 septembre 2018

L'objectif de la loi est de favoriser le développement de l'apprentissage avec une offre plus adaptée aux besoins des entreprises et une augmentation du nombre d'apprentis. A ce titre, l'évaluation pourra s'attacher à identifier les secteurs qui se sont développés à la suite de la réforme, à mettre en avant les innovations proposées en termes de modalités pédagogiques ainsi que les libertés perçues par les CFA et les entreprises.

- Apprécier les effets sur les publics

La loi impose désormais aux CFA de publier chaque année des indicateurs permettant aux jeunes et aux familles d'avoir une meilleure lisibilité sur l'offre de formation par apprentissage. Ces indicateurs portent notamment sur le taux de réussite à l'examen, sur le taux d'insertion et sur le taux de rupture des contrats d'apprentissage. L'évaluation pourra procéder à la comparaison des indicateurs avec les taux enregistrés précédemment par les services du Conseil régional.

Par ailleurs, un point d'attention particulier devra être porté sur les publics dits « fragiles » (mineurs non accompagnés, jeunes en situation d'illettrisme, jeunes en situation de handicap) pour lesquels des mesures d'accompagnement spécifiques sont nécessaires.

Je suis conscient que la faisabilité de ce volet essentiel de l'évaluation sera étroitement liée aux informations que la nouvelle organisation de l'apprentissage sera en mesure de produire au plan régional.

- Documenter les éventuelles concurrences

L'un des points de vigilance de la réforme de l'apprentissage porte sur le risque de développement des concurrences et notamment la concurrence entre les lycées professionnels publics et les CFA. L'évaluation des effets de la réforme pourra cibler certains secteurs d'activités (ex : BTP).

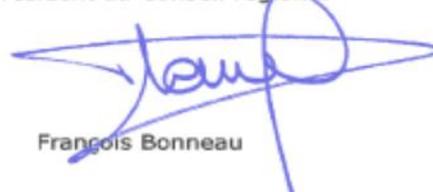
S'agissant de la temporalité de mise en œuvre de la réforme législative, il est proposé une évaluation sur une durée totale de 5 ans avec un rapport final attendu au 30 juin 2024. Dans cet intervalle, il conviendra de réaliser des rapports d'étapes :

- Décembre 2020 pour élaborer le cahier des charges (questions évaluatives, indicateurs et moyens de mesure) ;
- Décembre 2021 pour mesurer les premières inflexions sur l'offre de formation ;
- Décembre 2022 pour souligner les opportunités issues de la loi et parfaire l'analyse sur les inflexions en matière d'offre de formation ;
- Décembre 2023 pour apprécier les effets sur les publics et poursuivre l'analyse sur les deux thématiques précédemment citées.

Les services de la Direction des Politiques d'Orientations et de Formation (DPOF) se tiennent à votre disposition afin de vous appuyer dans cette évaluation et mettre à votre disposition l'ensemble des données et informations disponibles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

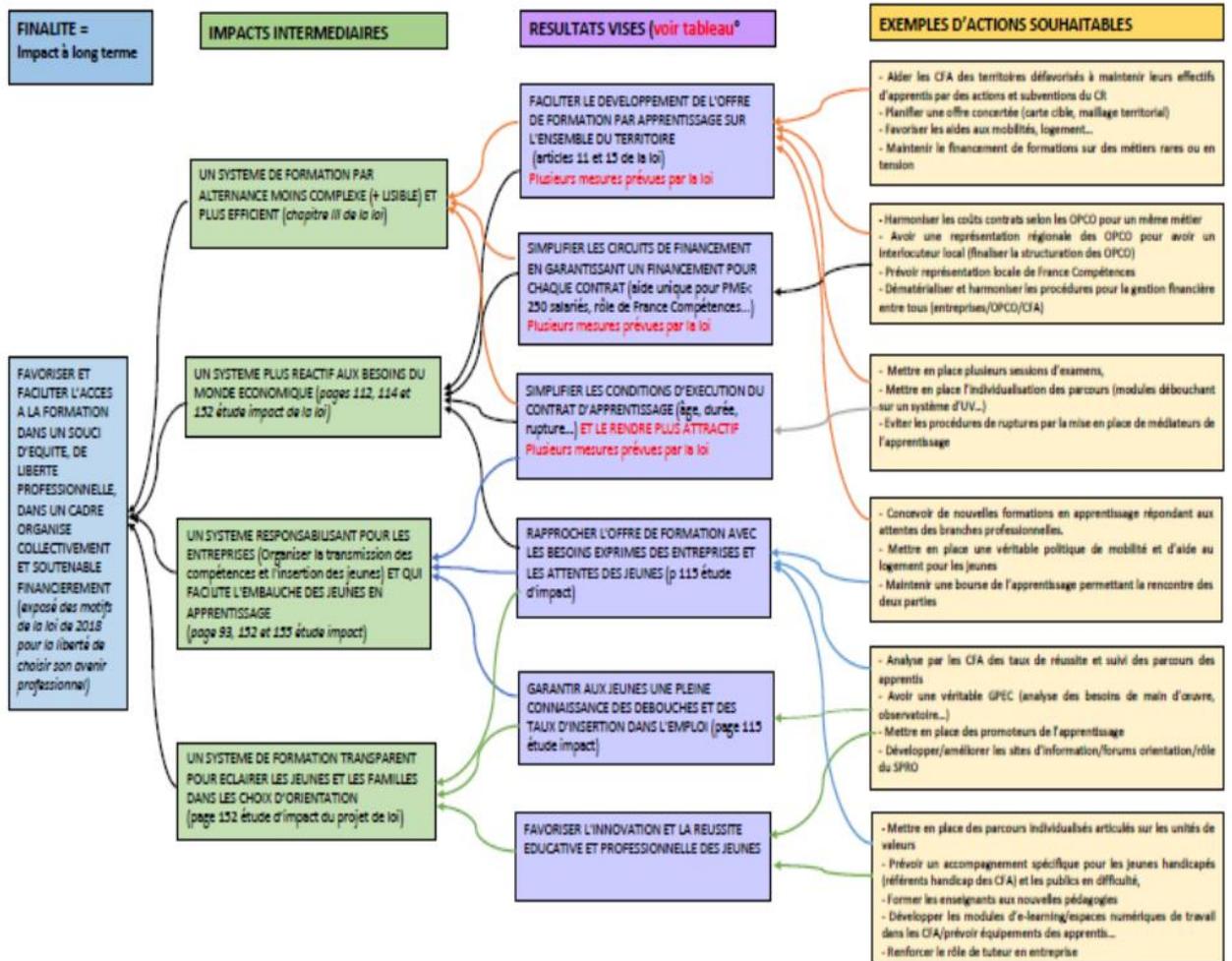
Le Président du Conseil régional



François Bonneau

ANNEXE 2 : LOGIGRAMME

V5-8 décembre 2020 - DIAGRAMME LOGIQUE D'IMPACT (LOGIGRAMME)



ANNEXE 3 : REFERENTIEL D’EVALUATION

QUESTION EVALUATIVE N° 1 : Dans quelle mesure la réforme de l’apprentissage a-t-elle permis, aujourd’hui, de faire évoluer la diversité des offres de formation par apprentissage en RCVL ?

Registre/critère d’évaluation : efficacité : une plus grande diversification (diversité) des offres a-t-elle été atteinte ?

Questions : de quelle(s) diversité(s) parle-t-on ? : des niveaux, des secteurs, des diplômes, des opérateurs ?

CRITERES D’APPRECIATION <i>Un critère doit comporter une norme ou un qualificatif (suffisamment, conforme, capacité de – amélioration...)/niveau de réussite</i> <i>Il porte sur la façon de juger : le type de succès qu’on cherche à évaluer</i>	INDICATEURS	OUTILS D’INVESTIGATION <i>(entretiens, enquête, analyse statistique, cartographie, analyse documentaire)</i>	SOURCES DES DONNEES
<p>Critère 1 : Les formations sont proposées par une plus grande variété d’opérateurs.</p> <p>Cf. les possibilités offertes par la loi pour ouvrir de nouvelles formations en apprentissage</p>	<p>Indicateur 1 : analyse des ouvertures de formation par type d’opérateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d’opérateurs avant et après la réforme en distinguant : <ul style="list-style-type: none"> - les CFA historiques, - les opérateurs de formation « historiques », ayant ouvert une formation par apprentissage - les nouveaux opérateurs 	<p>Enquête auprès des OPCO : Appréciation qualitative de l’effet de la réforme sur l’offre</p> <p>Enquête/entretien auprès des CFA (échantillon) : historiques et nouveaux pour connaître la motivation de l’ouverture de classes supplémentaires ou nouvelles en apprentissage.</p>	<p>Sources :</p> <p>Avant le 31/12/2019 Rapports annuels de la Région Tableau des effectifs de la Direction de l’apprentissage</p> <p>Depuis le 1er janvier 2020 : - Données transmises par le Gip Alfa Centre - Carte cible de la Région - Résultats de l’appel à projet 2021 de la Région - Appel à projets 2022</p> <p>- 11 OPCO - les CFA</p>
<p>Critère 2 : Les formations couvrent l’ensemble des niveaux tout en préservant l’offre de formation de niveau 3 (CAP)</p>	<p>Indicateur 1 : répartition des formations par niveau de formation avant et après la réforme et par typologie de CFA (si on a les éléments par le GIP)</p>	<p>Analyse statistique et documentaire</p>	<p>GIP ALFA CENTRE/DREETS</p> <p>Rapport du CR de décembre 2020 (état des lieux des formations avant/après 1er janvier 2020)</p>
<p>Critère 3 : Les formations permettent de couvrir des secteurs d’activité professionnelle qui n’étaient pas couverts en RCVL, notamment pour couvrir les</p>	<p>Indicateur 1: Répartition du nombre de formations proposées par secteur professionnel, et par type d’opérateur</p>	<p>Analyse statistique Enquête auprès des CFA/OF ?</p>	<p>Données GIP ALFA CENTRE Données à demander aux CFA/OF ?</p>

<p>besoins de formation pour les métiers émergents (transition écologique-numérique)</p>	<p>Indicateur 2 : Observation des secteurs qui ont fait l'objet d'une offre de formation plus étoffée</p> <p>Indicateur 3 : Evolution des formations liées à la transition énergétique, environnementale et sociale (si possible)</p> <p>∞ Difficulté : l'intégration de modules particuliers liés à ces thématiques dans les formations en apprentissage, notamment « transversales » : comment les prendre en compte ?</p>		<p>Carte cible de la Région</p> <p>OPCO</p>
<p><u>Critère 4 : les formations couvrent les diplômes existants mais également les autres certifications permettant d'étoffer l'offre de formation.</u></p>	<p>Indicateur 1 : part des diplômes préparés dans les formations (% CAP, Bac pro, BTS, mention complémentaire ...) avant 2020 et après</p> <p>Indicateur 2 : part des autres certifications (titres professionnels)</p>	<p>Analyse statistique</p> <p>Vérifier si transformation contrats professionnels en contrats d'apprentissage : Pas possible à ce stade</p> <p>Attention aux changements d'intitulés des diplômes</p>	<p>Gip Alfa Centre</p>

QUESTION EVALUATIVE N° 2 : Dans quelle mesure la réforme de l'apprentissage a-t-elle permis d'assurer un maillage équilibré et de proximité sur l'ensemble du territoire régional ?

Registre/critère d'évaluation : efficacité: l'offre de formation est-elle maintenue sur les territoires péri-urbains ou ruraux ?

CRITERES D'APPRECIATION <i>Un critère doit comporter une norme ou un qualificatif (suffisamment, conforme, capacité de – amélioration...)/niveau de réussite</i> <i>Il porte sur la façon de juger : le type de succès qu'on cherche à évaluer</i>	INDICATEURS	OUTILS D'INVESTIGATION <i>(entretiens, enquête, analyse statistique, cartographie, analyse documentaire)</i>	SOURCES DES DONNEES
<p>Critère 1 : « les premiers niveaux de qualification (CAP) sont assurés dans toutes les zones d'emploi (couverture homogène des CAP)</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre et niveau des formations proposées par zone d'emploi.</p>	<p>Analyser l'évolution des formations sur l'ensemble du territoire pour vérifier l'homogénéité de leur installation au niveau régional, et faire un ZOOM, si possible, sur les territoires fragilisés (à définir)</p>	<p>GIP ALFA CENTRE/DREETS</p> <p>Données Région</p>
<p>Critère 2 : Les formations prennent en compte les besoins en compétences des territoires Exemple : Cosmetic Valley : besoins spécifiques dans certains territoires de la Région)</p>	<p>Indicateur 1 : Répartition des formations par niveau de qualification, par secteur professionnel et par territoire</p>	<p>Enquête OPCO/CFA Analyse documentaire</p>	<p>OPCO CFA Plateforme IBC (Identification en Besoins de Compétences) - travaux sur les « territoires d'industrie » - travaux de DEV'UP sur les 10 principaux secteurs par territoire (exemple : industrie du luxe et métiers du cuir), mais attention : non prise en compte de l'enseignement scolaire</p>
<p>Critère 3 : Les nouvelles formations couvrent plusieurs secteurs professionnels dans chaque zone d'emploi ? (diversité des formations hors chefs-lieux de département)</p>	<p>Indicateur 1 : Répartition des formations en apprentissage couvertes dans les différents secteurs professionnels, dans les zones d'emploi</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de secteurs professionnels sont proposés par zone d'emploi</p>	<p>Analyser les nouvelles formations, si possible.</p>	<p>Données GIP ALFA CENTRE</p>
<p>Critère 4 : les opérateurs sont en capacité de maintenir et proposer des formations à</p>	<p>Indicateur 1 : Secteurs concernés par les formations à faible effectif</p>	<p>Enquête auprès des OF qui ouvrent des formations ?</p>	<p>Organismes de formation ? OPCO ?</p>

<p>faible effectif (<8) – Dernière phase de la saisine si possible</p> <p><i>Attention : il faut suffisamment de recul pour réaliser cette analyse, puisque les ouvertures de classe se font souvent à effectif réduit les premières années de lancement</i></p>	<p>Indicateur 2 : Nombre de formations à faible effectif soutenues par le Conseil Régional (appel à projets)</p>		<p>Observatoire de l'apprentissage au niveau national (mais données incomplètes)</p>
--	---	--	--

ANNEXE 4 : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES ANCIENS ET NOUVEAUX NIVEAUX D'ETUDE

Nouveau Niveau	Ancien niveau
Niveau 3	Niveau V (CAP)
Niveau 4	Niveau IV (Bac)
Niveau 5	Niveau III (Bac + 2)
Niveau 6	Niveau II (licence)
Niveau 7	Niveau Master
Niveau 8	Niveau Doctorat

ANNEXE 5 : LISTE DES CFA HISTORIQUES ET LISTE DES CFA NOUVEAUX

Liste des CFA historiques au 31/12/2018

CFA existants au 31/12/2018 (base Région)	Départements couverts par l'offre du CFA
- CFA du BTP du Cher-Indre	Départements 18 et 36
- CFA du BTP d'Eure et Loir	Département 28
- CFA du BTP de l'Indre et Loire	Département 18
- CFA du BTP du Loir et Cher	Département 41
- CFA du BTP du Loiret	Département 45
- CFA de la CMA de l'Indre	Département 36
- CFA de la CMA de l'Indre et Loire	Département 37
- CFA de la CMA du Loir et Cher	Département 41
- CFA de la CMA du Loiret	Département 45
- CFA association régionale des MFR	Départements 37,41,45
- CFA CMA/CCI du Cher	Département 18
- CFA agricole du Cher	Département 18
- CFA agricole d'Eure et Loir	Département 28
- CFA agricole de l'Indre	Département 36
- CFA agricole de l'Indre et Loire	Département 37
- CFA agricole du Loir et Cher	Département 41
- CFA agricole du Loiret	Département 45
- CFA Interprofessionnel d'Eure et Loir	Département 28
- CFA de l'association ouvrière des compagnons du devoir du Tour de France	Département 37
- CFA Orléans Métropole	Département 45
- CFA Tours Alternance Formation	Département 45
- CFA Est-Loiret	Département 45
- CFA CFSA HUBERT CURIEN	Département 18 et 41
- CFSA CAMPUS CENTRE CCI INDRE	Département 36
- CFA AFTEC Formation	Départements 28, 36, 37, 45
- CFA des Universités	Les 6 départements
- CFA PROPLETE INHNI CENTRE	Département 37
- CFA BANQUES	Départements 18, 38, 37, 45
- CFA DES PREPARATEURS EN PHARMACIE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE	Départements 18, 37, 45
- CFA des Métiers des Industries Pharmaceutiques et Cosmétiques (IMT)	Département 37
- CFA PROMOTRANS CVL	Départements 18, 37,41,45
- CFA de l'industrie de la RCVL (PROMETA)	Départements 18, 28, 37, 45
- CFA AFI24 Centre Val de Loire	Département 45
- CFA IFRIA (industrie alimentaire)	Département 45
- CFA CARTIF (imprimerie)	Département 37
- CFA DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL ET DU SANITAIRE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	Départements 18, 28, 37, 45
- CFA FORMASAT SPORT ANIMATION TOURISME	Départements 18, 28, 36, 41, 45
-CFA DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS	Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45
- CFA DE LA MOUILLERE (horticulture)	Département 45
- CFAS (CFA spécialisé pour le handicap)	

Soit un total de 40 CFA Historiques au 31/12/2018

Liste des CFA Historiques au 31/12/2021

La liste des CFA dits « historiques » est différente entre celle de la Région et celle établie par le GIP. Dans l'étude, les CFA sont considérés comme historiques lorsqu'ils existaient avant la réforme.

Le GIP a retenu des critères différents :

- les CFA « historiques » hors les murs sont classés à part : CFA INHI PROPLETE CENTRE, CFA PROMOTRANS, CFA AFI 24 et CFA ES BANQUES.
- trois antennes devenues CFA sont classées comme historiques : OGEC St Pau Bourdon Blanc ; OGEC Bassin chartrain ; CFC Sainte Croix Sainte Euverte
- un CFA Historique est considéré comme nouveau : le CFA des Métiers des Industries Pharmaceutiques et Cosmétiques (IMT)

Aussi, pour le GIP, il existe 29 CFA historiques.

Mais pour l'étude, la section a retenu 31 CFA « historiques » :

- CFA Centre Val de Loire du BTP (regroupement des CFA départementaux)	Les 6 départements
- CFA CMAR (regroupement des CMA)	Les 6 départements
- CFA association régionale des MFR	Départements 37,41,45
- CFA CMA/CCI du Cher	Département 18
- CFA agricole du Cher	Département 18
- CFA agricole d'Eure et Loir	Département 28
- CFA agricole de l'Indre	Département 36
- CFA agricole de l'Indre et Loire	Département 37
- CFA agricole du Loir et Cher	Département 41
- CFA agricole du Loiret	Département 45
- CFA Interprofessionnel d'Eure et Loir	Département 28
- CFA campus de la CCI du Cher	Département 18
- CFA de l'association ouvrière des compagnons du devoir du Tour de France	Département 37
- CFA Orléans Métropole	Département 45
- CFA Tours Alternance Formation	Département 45
- CFA Est-Loiret	Département 45
- CFA CAMPUS CENTRE CCI INDRE	Département 36
- CFA AFTEC Formation	Départements 28, 36, 37, 45
- CFA des Universités	Les 6 départements
- CFA PROPLETE INHNI CENTRE	Département 37
- CFA BANQUES	Départements 18, 38, 37, 45
- CFA DES PREPARATEURS EN PHARMACIE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE	Départements 18, 37, 45
- CFA des Métiers des Industries Pharmaceutiques et Cosmétiques (IMT)	Département 37
- CFA PROMOTRANS CVL	Départements 18, 37,41,45
- CFA de l'industrie de la RCVL (PROMETA)	Départements 18, 28, 37, 45
- CFA AFI24 Centre Val de Loire	Département 45
- CFA DU SOCIAL, DU MEDICO-SOCIAL ET DU SANITAIRE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	Départements 18, 28, 37, 45
- CFA FORMASAT SPORT ANIMATION TOURISME	Départements 18, 28, 36, 41, 45
-CFA DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS	Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45
- CFA DE LA MOUILLERE (horticulture)	Département 45
- CFAS (CFA spécialisé)	Départements 18, 28, 36, 37, 41, 45

SOIT 31 CFA HISTORIQUES AU 31/12/2021

Liste des CFA nouveaux :

Les CFA nouveaux, sont de fait, différents entre le point de vue du GIP et celui de l'étude. Explications :

Le GIP distingue les CFA nouveaux (39) et les CFA « hors les mur » (21) :

- Dans les nouveaux, il intègre le CFA des Métiers des Industries Pharmaceutiques et Cosmétiques (IMT) ;

Mais il ne considère pas comme nouveaux 3 CFA : OGEC St Pau Bourdon Blanc ; OGEC Bassin chartrain, CFC Sainte Croix Sainte Euverte. Pour la section évaluation, ce sont des CFA nouveaux car ils n'existaient pas avant la réforme.

- Dans les CFA « hors CVL », (non catégorisés), le GIP intègre-des CFA qui existaient avant la réforme (INHNI PROPLETE CENTRE, ES Banque, AFI 24 et Promotrans). Les autres CFA hors CVL sont : CFA CROIX ROUGE FRANCAISE, CFA OSENGO, CFA AFTRAL, CFA ARINFO, CFA Fondation apprentis d'Auteuil, CFA ALTERNANCE SEVRE ET VIENNE, CFA CERFAL, CFA DIFCAM, CFA Les Compagnons du Devoir, CFA IRSS Sport, CESI CFA SUP, CFA de l'éducation populaire, CFA ENGIE, CFA AFEC, CFA EXCELIA GROUP, CFA POINT F, CFA C3 CVL

- + le CFA d'entreprise (ORCOM)

Pour la section Evaluation, l'ensemble des CFA non répertoriés fin 2018 sont considérés comme nouveaux, quel que soit le lieu d'implantation du siège social (donc y compris hors les murs). Aussi l'étude en comptabilise 59, dont le CFA d'entreprise ORCOM.

CFA existants au 31/12/2021 et proposant une offre de formation	Départements couverts par l'offre du CFA
CFA LTP LA SALLE à Bourges	Département 18
CFA CROIX ROUGE FRANCAISE	Départements 18, 37
CFA OSENGO à Bourges	Département 18
CFA CNAM	Départements 18, 37,45
CFA des métiers des territoires et de l'agriculture	Départements 18, 28, 41
CFA AFTRAL	Département 28, 37
CFA ARINFO	Département 28
CFA Campus de la CCI d'Eure-et-Loir	Département 28
CFA ESCC - OGEC d'enseignement du bassin chartrain	Département 28
CFA Fondation apprentis d'Auteuil	Département 28
CFA FORMAFLOW	Département 28
CFA FRENCH BEAUTY GROUP	Département 28, 37,45
CFA WILD CODE SCHOOL	Département 28
CFA INSERTIS	Département 36
CFA Académie de la coiffure de Touraine	Département 37
CFA ALTERNANCE SEVRE ET VIENNE	Département 37
CFA CEFIM	Département 37
CFA ANTEE FORMATION	Département 37

CFA CERFAL	Département 37, 41
CFA DE LA MFEO DE SORIGNY	Département 37
CFA DIFCAM	Département 37
CFA SANTE du CVL – CHRU IFPS	Département 37
CFA Ecole d'esthétique cosmétique de Tours	Département 37
CFA Ecole Tourangelle Supérieure	Département 37
CFA ESTEN Le Cercle Digital	Département 37
CFA FORMA SANTE	Département 37, 45
CFA IRSS SPORTS	Département 37
CFA ISCB	Département 37
IST PIGIER	Département 37
JLA FORMATION	Département 37
CFA ST GATIEN DE LA SALLE	Département 37
CFA MFR DU VAL DE MANSE	Département 37
CFA MFR BOURGUEIL	Département 37
CFA MFR AZAY LE RIDEAU	Département 37
CFA MFR NEUVY LE ROI	Département 37
MFR Rougemont Tours Val de Loire	Département 37
CFA IMP St Martin des Douets	Département 37
CFA Alternance Loiret Groupe Alternance	Département 41, 45
CFA Campus la Providence	Département 41
MFR du Vendômois	Département 41
CFA AFEC	Département 45
CFA AREFOP	Département 45
CFA C3CVL	Département 45
CFA OGEC ST PAUL DU BOURDON BLANC	Département 45
CESI CFA SUP	Département 45
CFA de l'éducation populaire	Département 45
CFA ENGIE	Département 45
CFA CFC Sainte Croix Ste Euverte	Département 45
CFA EXCELIA GROUP	Département 45

CFA Les Compagnons du Devoir	Département 45
CFA IF PRO	Département 45
CFA ORCOM (CFA d'entreprise)	Département 45
MFR DE CHAINGY	Département 45
MFR DE L'ORLEANAIS	Département 45
MFR DE FEROLLES	Département 45
MFR DU PITHIVIERAIS	Département 45
MFR STE GENEVIEVE DES BOIS	Département 45
MFR DE GIEN	Département 45
CFA POINT F	Département 45
SOIT UN TOTAL DE 59 CFA NOUVEAUX PRESENTS SUR LE TERRITOIRE REGIONAL AU 31/12/2021	

ANNEXE 6 - REFERENTIEL QUALIOPI

LES 7 CRITERES ET LES 32 INDICATEURS QUALIOPI :

Divisés en 32 indicateurs, les critères de certification Qualiopi sont au nombre de 7. Ils sont consultables en annexe du décret relatif au référentiel national concernant la qualité des actions destinées au développement des compétences (Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion)..

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

Indicateur 1 : Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.

Indicateur 2 : Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.

Indicateur 3 : Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

Indicateur 4 : Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).

Indicateur 5 : Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.

Indicateur 6 : Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.

Indicateur 7 : Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.

Indicateur 8 : Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

Indicateur 9 : Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.

Indicateur 10 : Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.

Indicateur 11 : Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.

Indicateur 12 : Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.

Indicateur 13 : Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.

Indicateur 14 : Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.

Indicateur 15 : Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.

Indicateur 16 : Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

Indicateur 17 : Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

Indicateur 18 : Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).

Indicateur 19 : Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.

Indicateur 20 : Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

Indicateur 21 : Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.

Indicateur 22 : Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.

Indicateur 23 : Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.

Indicateur 24 : Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.

Indicateur 25 : Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.

Indicateur 26 : Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Indicateur 27 : Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.

Indicateur 28 : Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.

Indicateur 29 : Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

Indicateur 30 : Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.

Indicateur 31 : Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.

Indicateur 32 : Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Source : « guide lecture référentiel qualité » Ministère de l'emploi, du travail et de l'insertion

ANNEXE 7- GRILLE DE REMUNERATION DES APPRENTIS

La fixation du Smic mensuel brut au 01 janvier 2022 s'établit à 1 603,12 euros et la rémunération du contrat d'apprentissage s'établit comme suit en 2022 :

En 1^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	432,84 €	689,34 €	849,65 €	1 603,12 €
En 2^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	625,22 €	817,59 €	977,90 €	1 603,12 €
En 3^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	881,72 €	1 074,09 €	1 250,43 €	1 603,12 €

ANNEXE 8 : LE BUDGET DE FRANCES COMPETENCES 2022 – ACTUALISATION DE LA PREVISION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2022

BUDGET 2022 France COMPETENCES (En millions d'€)	A Budget initial 25/11/21	B Actualisation CA 10/03/22	Variation B-A		A Budget initial 25/11/21	B Actualisation CA 10/03/22	Variation B-A
Contributions URSSAF MSA reversées à FC	9 547	9 547	-		3 600	3 600	-
CPF & CEP FAF TI	35	35	-		3 600	3 600	-
RESSOURCES PREVISIONNELLES	9 582	9 582	-		658	654	- 4
Formation demandeurs d'emploi	1 684	1 684	-		6 065	7 735	1 670
Projets de transition professionnelle	500	500	-		-	475	475
Conseil en évolution professionnelle	100	100	-		35	35	-
Alternance fonds régions fonctionnement	138	138	-		314	314	-
Alternance fonds régions investissement	180	180	-		460	460	-
Alternance permis de conduire apprentis	20	20	-		7 532	9 673	2 141
Alternance CNFPT	15	15	-		- 3 932	- 6 073	- 2 141
Alternance péréquation inter-branches	3 932	6 073	2 141				
Alternance reversée gestion OPCO	3 600	3 600	-				
Enveloppe reversée gestion OPCO - de 50	540	540	-				
Compte personnel de formation	2 600	2 600	-				
Fonctionnement et investissements + intérêts	27	27	-				
EMPLOIS PREVISIONNELS	13 336	15 477	2 141				
DEFICIT PREVISIONNEL 2022	- 3 754	- 5 895	- 2 141				

SECTION ALTERNANCE OPCO (En millions d'€)	A Budget initial 25/11/21	B Actualisation CA 10/03/22	Variation B-A
Contributions reversés OPCO	3 600	3 600	-
RESSOURCES PREVISIONNELLES	3 600	3 600	-
Contrats de Professionnalisation	658	654	- 4
Contrats apprentissage et frais annexes	6 065	7 735	1 670
Contrats App. 2021 Basculés 2022	-	475	475
Pro A	35	35	-
Emplois non éligibles	314	314	-
Fonctionnement	460	460	-
EMPLOIS PREVISIONNELS	7 532	9 673	2 141
DEFICIT PREVISIONNEL ALTERNANCE 2022	- 3 932	- 6 073	- 2 141

Source : France Compétences.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUN 2022

Avis du CESER : Rapport d'évaluation des effets de la réforme de l'apprentissage

Intervention de Monsieur Gérard BOBIER

Au nom du groupe : Artisanat

Monsieur le Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, chers collègues,

Le Groupe Artisanat salue la politique régionale d'aide et de soutien à l'apprentissage, dont les Chambres des métiers et de l'Artisanat et les TPE sont des acteurs majeurs, assurant la formation et l'emploi d'un apprenti sur deux en France.

Le Groupe Artisanat rejoint l'avis du CESER quant à la qualité du rapport d'évaluation de la réforme de l'apprentissage et la qualification de ses préconisations.

Si l'on peut se féliciter de la réforme de l'apprentissage et du nombre croissant de jeunes entrant en formation depuis 2018, certaines réflexions sont à engager :

- Quid des 44 nouveaux CFA qui assurent aujourd'hui 29% des formations contre 71% toujours dédiées aux 29 CFA historiques de la Région et quelle est la plus-value de ces nouveaux centres de formation ?
- Quelles infrastructures seront nécessaires à l'augmentation du nombre d'apprentis dans les années à venir ? Quelle logistique, quelle organisation va-t-il falloir mettre en place ? Les Régions auront-elles les moyens de répondre à l'ambition des politiques gouvernementales ?
- Compte tenu de la disparité des coûts contrats liées par exemple aux différences de coûts des plateaux techniques selon les métiers, n'y a-t-il pas un risque à vouloir les harmoniser ? Ne faudrait-il pas laisser l'élaboration des coûts contrats aux branches ?
- Quelles nouvelles politiques de formation seront mises en œuvre au regard des besoins actuels et à venir des entreprises ?

Suite à la publication cette semaine du rapport de la cours des comptes sur la réforme de l'apprentissage, des points de de vigilance devront être pris en compte dans les travaux du CESER :

- ✓ développement des effectifs d'apprentis non anticipé
- ✓ croissance du coût unitaire par apprenti
- ✓ financement des CFA ne reposant plus sur des subventions régionales complétant les versements des entreprises, mais sur un financement au contrat dans une logique de guichet ouvert
- ✓ déficit de France compétences, qui pourrait grimper à 5,9 milliards cette année, ce qui nécessitera un nouveau coup de pouce financier

La Région est un acteur indispensable pour l'accompagnement des jeunes en apprentissage mais compte tenu des besoins des entreprises, il faut poursuivre les initiatives et aller plus loin :

- Accompagner les entreprises dans leurs besoins de recrutement via les centres de formations, les collèges et les lycées.

- Organiser une fois par an dans les collèges et les lycées des rencontres pour présenter et faire connaître aux élèves les métiers pourvoyeurs d'emplois.
- Mettre en œuvre des mesures visant à favoriser le rapprochement des entreprises et des représentants des métiers des établissements scolaires (conseiller d'orientation..).
- Favoriser et développer les stages de 3^{ème} aux élèves en leur apportant une aide à la mobilité.
- Réfléchir à la création d'une plateforme qui référencerait les entreprises en recherche d'apprenants...



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à : l'évaluation sur les effets de la réforme sur l'apprentissage

Intervention de Madame Maria PEREZ

Au nom du groupe : FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

C'est avec une grande attention que le groupe FO suit l'évolution de la réforme pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » et notamment le volet formation professionnelle initiale par apprentissage

L'apprenti, longtemps considéré par l'éducation nationale comme un mauvais élève, voire un élève en échec, est aujourd'hui courtisé. Depuis 2015, le nombre d'apprentis ne cesse de croître en REGION centre et cette tendance se confirme encore aujourd'hui.

L'apprentissage est aujourd'hui une valeur sûre, ils sont 69% à être en situation d'emploi un an après la fin de leur contrat d'apprentissage.

Quel autre secteur peut en dire autant ?

Si le système a évolué dans le bon sens il doit maintenant, faire l'objet d'une évaluation, tout en sachant que la fiabilité des données, qui sont comptabilisées de façon disparate par les différents acteurs de la formation, est sujette à caution.

La région Centre, par la saisine de son Président, s'engage dans cette initiative, démarche jamais entreprise à ce jour. De voie de garage, l'apprentissage veut devenir «une voie d'excellence et de réussite pour tous les jeunes»

Cette volonté forte et clairement affichée ne suffit pas et de nombreuses crispations subsistent sur le terrain:

- Méconnaissance de l'offre (métiers et parcours proposés, tissu économique local),
- Absence de coordination entre l'éducation nationale (les conseillers d'orientation les professeurs principaux) les entreprises, les CFA
- Incohérences de fonctionnement, notamment sur les calendriers (année scolaire pour les uns, année civile pour les autres)
- L'évolution contrainte de l'univers des CFA, (CFA historiques, nouveaux CFA) changement des méthodes de travail, mise en concurrence, etc....
- Une multiplicité des acteurs de formation, ce qui concoure à la complexité du système pour les apprentis et leur famille.

A ce stade du déploiement de la réforme, **FO** constate une évolution de l'apprentissage qui semble attirer de plus en plus d'apprentis avec des niveaux de diplômes plus élevés.

Nous resterons vigilants pour que les apprentis moins diplômés et plus jeunes ne souffrent pas de ce phénomène.

Car il est fondamental que le tremplin de l'apprentissage soit accessible à tous.

Nous constatons avec satisfaction que malgré la libéralisation du marché, 29 CFA dits historiques se soient maintenus et soient toujours fournisseurs de formation de qualité malgré l'arrivée de nouveaux CFA.

Toutefois pour **FORCE OUVRIERE** proposer des formations ne suffit pas, il faut s'attacher à contrôler l'indicateur objectif qu'est l'effectif de chaque classe. De plus nous insistons sur l'importance de doter l'**apprenti** d'un véritable statut qui n'est plus un étudiant mais pas tout à fait encore un salarié à part entière.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le rapport d'évaluation des effets de la réforme de l'apprentissage

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Madame la Rapporteuse, chers collègues.

Le projet d'avis sur le rapport d'évaluation sur la mesure des inflexions sur l'offre de formation, 1^{ère} étape d'une saisine de la région, est très intéressant. La CFDT partage les constats relatifs au rapport lui-même. Mais au-delà du sujet sur l'offre de formation et même si les questions posées sont pertinentes, la CFDT ne partage pas systématiquement les autres affirmations comme celles sur l'inspection du travail, la pratique de certaines activités professionnelles pour les jeunes de moins de 16 ans, etc... Pour la CFDT, ces autres sujets doivent faire partie des échanges qui dans les étapes à suivre.

Pour la CFDT, l'apprentissage est un bon moyen pour la formation et l'emploi des jeunes notamment par une opportunité d'entrée dans la vie professionnelle en se formant, dans le cadre d'un contrat de travail.

Ce rapport qui traite de la mesure des inflexions sur l'offre de formation en apprentissage constitue une 1^{ère} étape d'un processus de suivi et d'évaluation sur plusieurs années et en plusieurs étapes. Cela est une bonne chose car dans les présentations du rapport dans différentes réunions du CESER, on a vu que l'apprentissage intéresse tous les collègues du CESER et que les commentaires et questions vont au-delà du sujet de l'offre.

L'offre de formation s'est développée en Centre Val de Loire : le nombre d'OFA/CFA a plus que doublé, et le nombre de formations proposées a augmenté de 49,3%. Pour la CFDT, c'est une bonne chose.

Toutefois il existe d'importants points de vigilance et notamment :

- Les formations de niveau 5 et 6 augmentent très significativement, répondant à un besoin d'élévation des niveaux de qualification de la part des entreprises. Mais l'ensemble du nouvel écosystème d'acteurs devra être vigilant à ne pas délaissier les niveaux 3 et 4, comme le dit aussi la cour des comptes ce mois de juin. Cette tendance est aussi observée au niveau national et pour la CFDT, c'est un éloignement de l'objectif d'insertion des moins qualifiés.
- Les financements pour l'apprentissage n'ont pas été prévus à la hauteur de l'ambition politique. Le déficit de France Compétences est important en la matière. Pour 2022, le déficit de France Compétences qui tient aussi compte également du déficit relatif au CPF, serait de 5,9 Md€. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la soutenabilité du dispositif et les capacités de l'Etat à préserver la dynamique actuelle du développement de l'apprentissage. C'est aussi un point d'alerte qui vient d'être soulevé par la cour des comptes ce mois de juin.

Ce rapport met en évidence la nécessité pour les régions et particulièrement la Région Centre, Val de Loire qui avait beaucoup œuvrée pour développer l'apprentissage, de se construire une nouvelle place dans le système en lien avec les autres parties prenantes : branches professionnelles, OPCO, France compétences... mais aussi le PIC pour mettre en place des actions Prépa apprentissage pour les jeunes en situation difficile.

La CFDT participera à la 2^{ème} étape qui sera configurée en lien avec la saisine, lors d'un Copil en septembre, et souhaite la prise en compte des nombreuses questions et des points de vigilance au-delà du sujet de cette 1^{ère} étape notamment en ce qui concerne la situation des jeunes : les aides aux jeunes, les conditions de travail et la sécurité en entreprises, l'orientation, la qualité de la formation, l'insertion professionnelle...

La CFDT approuvera néanmoins l'avis du rapporteur mais essentiellement sur le rapport d'évaluation : mesure des inflexions de la réforme sur l'offre d'apprentissage.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 29 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à l'évaluation Apprentissage

Intervention de Monsieur Patric UGARTE

Au nom du groupe Entreprises et Indépendants (GEI)

Monsieur le Président, Madame le Vice-président(e), Madame et monsieur les rapporteurs de l'avis d'évaluation, madame le rapporteur de l'avis, chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom des Entreprises

Je dois d'abord souligner le travail effectué par la section évaluation ainsi que la présentation claire de l'avis. Pourtant le travail n'a pas été évident tant au niveau des Opco que des CFA nouvellement créés. La création récente des OPCO, leur mise en place, font qu'actuellement peu d'entre eux ne disposent d'antenne régionale. Pourtant comme souligné dans le rapport il y a besoin d'avoir la meilleure connaissance par bassin d'emploi. Cela nécessite de mixer à la fois les informations issues des Entreprises, mais aussi celles issues des observatoires de branches afin de permettre une véritable Identification des Compétences Cela se met en place grâce au support du GIP Alfa pour la mise en place de la plateforme IBC prévue dans le PRIC.

Il est abordé également des difficultés autour des couts contrats. Une réforme est actuellement à l'étude au niveau nationale. Cependant quelque qu'en soit l'issue il semble nécessaire, à l'avenir, qu'une instance paritaire de coordination régionale puisse s'en emparer afin répondre aux sollicitations du terrains et orienter les acteurs dont le conseil régional pour des soutiens spécifiques qu'il pourrait apporter.

En tout cas l'évaluation montre bien l'évolution très positive du nombre d'apprentis et la dynamique enclenchée. Cependant il faut remarquer que l'enseignement supérieur joue à fond la carte de l'apprentissage et contribue fortement à cette dynamique. Comme le souligne une étude récente de la cour des comptes parue récemment ; il est nécessaire également que cette croissance s'effectue dans les niveaux Infra bac et Bac ce qui corrobore les propos de plusieurs branches dont le Bâtiment, la Propreté, La restauration et l'Hôtellerie, les services à la personne, ou encore l'industrie agro-alimentaire.

Ces premiers succès observés sont donc une étape vers de nouvelles évolutions en région Centre val de Loire qui était pourtant historiquement dans le peloton de tête en matière d'apprentissage.

L'apprentissage contribue à allier les compétences pratiques aux compétences acquises par l'enseignement. C'est donc une voie d'excellence qui se doit d'être encore mieux reconnue et en tout cas bénéficier d'une promotion accrue auprès des acteurs du monde éducatif

Cette réussite s'explique aussi par l'implication forte des familles, des jeunes, des CFA, des maitres de stages mais aussi grâce à l'implication et la contribution des Entreprises par leur engagement quotidien et par leur financement majoritaire de France Compétence

Nous soutiendrons l'avis



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaleloire.fr
ceser.centre-valde Loire.fr